



# **PROGRAMME D' ACTIONS**

## **Contrats territoriaux du**

### **Pays de Maurienne**

**Contrat de Développement Durable**

**Rhône-Alpes**

**2012-2017**

**Avenant n°1**

**Contrat Territorial Savoie**

**3G**

**2014-2019**



## Table des matières

<b><u>Orientation 1 : Penser l'aménagement durable du territoire, dans le contexte du Lyon-Turin avec le double souci de la préservation de l'environnement et du développement</u></b> .....	<b>p. 5</b>
<b>Fiche action 1.1.</b> Planifier, anticiper et coordonner le développement durable de la vallée.....	<b>p. 7</b>
<b>Fiche action 1.2</b> Soutenir les modes de transport collectifs, alternatifs et adaptés .....	<b>p. 12</b>
<b>Fiche action 1.3</b> Sensibiliser les citoyens à l'environnement spécifique de la vallée et à une alimentation responsable.....	<b>p. 17</b>
<b>Fiche action 1.4</b> Plan Climat Energie Territorial (PCET) .....	<b>p. 21</b>
<b><u>Orientation 2 : Accompagner les mutations économiques tout en conservant un équilibre entre les différents grands secteurs d'activités économiques</u></b> .....	<b>p. 23</b>
<b>Fiche action 2.1.1</b> Accompagner la création et la reprise d'entreprises et développer les entreprises .....	<b>p. 25</b>
<b>Fiche action 2.1.2</b> Encourager la redynamisation des activités productives .....	<b>p. 31</b>
<b>Fiche action 2.2</b> Elever et mutualiser les compétences et en améliorer la gestion et la polyvalence ARRET	
<b>Fiche action 2.3</b> Maintenir des services et des emplois compétitifs.....	<b>p. 36</b>
<b>Fiche-action 2.4</b> Volet agricole des contrats (pièce jointe)	
<b><u>Orientation 3 : Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons.....</u></b>	<b>p. 41</b>
<b>Fiche action 3.1</b> Etudier, structurer et qualifier l'offre d'itinéraires en Maurienne .....	<b>p. 43</b>
<b>Fiche action 3.2</b> Structurer la filière CycloMaurienne dans le cadre de « La Maurienne, le plus grand domaine cyclable du monde »® .....	<b>p. 51</b>
<b>Fiche action 3.3</b> Animer, promouvoir, développer les patrimoines de la Maurienne .....	<b>p. 56</b>
<b>Fiche action 3.4</b> Aider les projets de rénovation de gîtes collectifs (gîtes de groupe, gîtes de séjour, gîtes d'étape) .....	<b>p. 65</b>
<b>Fiche action 3.5</b> Promouvoir la destination « Pays de Maurienne » auprès des clientèles touristiques et des partenaires .....	<b>p. 69</b>
<b>Fiche action 3.6</b> Elaborer, mettre en œuvre et suivre les projets de développement touristique du Pays de Maurienne.....	<b>p. 70</b>
<b><u>Orientation 4 : Renforcer le lien social et proposer à tous les habitants des services de qualité avec une attention particulière pour les publics en difficulté.....</u></b>	<b>p. 73</b>
<b>Fiche action 4.1.1</b> Mailler le territoire en structures d'accueil et d'information.....	<b>p. 75</b>
<b>Fiche action 4.1.2</b> Faciliter l'accès aux informations.....	<b>p. 80</b>
<b>Fiche action 4.2</b> Améliorer les conditions de vie et de travail des saisonniers et développer une offre de services aux employeurs saisonniers.....	<b>p. 84</b>
<b>Fiche action 4.3</b> Développer et adapter les modes de garde, l'information et le conseil pour la petite enfance.....	<b>p. 88</b>
<b>Fiche action 4.4.1</b> Favoriser le développement culturel de la vallée .....	<b>p. 89</b>
<b>Fiche action 4.4.2</b> Soutenir les manifestations d'action sociale .....	<b>p. 96</b>
<b>Fiche action 4.5.1</b> Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs .....	<b>p. 99</b>
<b>Fiche action 4.5.2</b> Soutenir la création et la rénovation des équipements culturels .....	<b>p.102</b>
<b><u>Orientation 5 : Renforcer la coopération intercommunale sur le territoire</u></b> .....	<b>p. 107</b>
<b>Fiche action 5.1</b> Ingénierie générale .....	<b>p. 109</b>



*Orientation 1 :*  
*Penser l'aménagement*  
*durable du territoire,*  
*dans le double souci de la*  
*préservation de l'environnement*  
*et du développement*



Fiche action 1.1. :	Planifier, anticiper et coordonner le développement durable de la vallée
Dispositif	CDDRA - CTS
Orientation 1 :	Penser l'aménagement durable du territoire, dans le contexte du Lyon-Turin avec le double souci de la préservation de l'environnement et du développement.
Objectif 1.1	Organiser l'espace en définissant une répartition optimale des activités, des services, des logements.

#### CONTEXTE :

##### ➤ Elaboration du SCOT

L'économie de la vallée fait face à une déprise industrielle qui s'est accélérée avec la crise de 2009, une croissance démographique faible, un développement touristique intéressant polarisé par les 22 stations de sports d'hiver et d'été. Malgré des filières agricoles dynamiques l'agriculture de Maurienne est portée par des pluriactifs vieillissants Enfin 70% du territoire est reconnu d'intérêt patrimonial (*données 2010 CPNS*).

Cette photographie rapide démontre tout l'intérêt d'appréhender, pour l'avenir, l'organisation de l'espace à plusieurs niveaux :

- en plaine, les activités et l'urbanisation se déploient entre des axes de circulation internationaux historiques ou vecteurs de croissance et de modernité mais consommateurs d'espace. Les risques naturels et technologiques couplés à l'étroitesse du fond de vallée constituent également des contraintes au développement.
- en altitude, la montagne reste un milieu sensible du point de vue de l'environnement pouvant être soumis à des pressions foncières localisées et dans lequel s'exercent des conflits d'usage entre agriculture et tourisme quant à l'occupation des terrains ou l'utilisation de l'eau.
- l'organisation de l'espace se joue également dans l'articulation et les interactions entre la plaine et la montagne, qui sont nombreuses et structurent le territoire.

C'est pourquoi, il est impératif d'optimiser les ressources foncières, de maîtriser la programmation de l'habitat en lien avec une politique de transport en commun réaliste, d'équilibrer géographiquement les activités économiques sur le bassin de vie, de veiller au maintien des corridors biologiques. Cet impératif trouve une réponse dans la préparation d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en anticipant sur la volonté exprimée par le législateur d'inciter à élaborer progressivement des SCOT sur l'ensemble du territoire national. La réflexion sur le SCOT intègrera naturellement les impacts du chantier du Lyon-Turin ferroviaire sur l'aménagement de la vallée.

##### ➤ Anticipation du Lyon-Turin

La réflexion sur le SCOT intègrera naturellement les impacts du chantier du Lyon-Turin ferroviaire sur l'aménagement de la vallée.

Dans le cadre de la démarche « Grand Chantier » (pour laquelle a été signé en septembre 2008 une convention quadripartite entre Etat, Région Rhône-Alpes, Départements de la Savoie et de l'Isère) un travail d'analyse a été mené afin d'anticiper des mesures de nature à faciliter l'accueil des personnes embauchées, valoriser les retombées des travaux sur le développement local au bénéfice des populations locales et de l'activité touristique. Ont ainsi été menées des études sur :

- l'emploi, les métiers, le profil des entreprises et l'activité des chantiers : étude SETEC de 2009-2010
- le logement et l'hébergement des personnels : études approfondies du CAL-PACT 2007, actualisées 2010 et 2011 en tenant compte de la situation du marché et en complément du Plan Départemental de l'Habitat (DDT –octobre 2009).

Des éléments de connaissance sont apportés dans le domaine de :

- l'action foncière : étude de 2006, actualisée en 2009, sur les entreprises impactées par le projet Lyon/Turin et les possibilités de relocalisation, (DDEA et Maurienne Expansion).
- l'appui au tissu économique local : conduit par Maurienne Expansion dans le cadre de ses missions d'agence économique inscrites dans l'axe 2 – objectif 2.2.

Ces éléments rassemblés dans le cadre de la démarche Grand Chantier complètent utilement ceux apportés par les maîtres d'ouvrage LTF et RFF, compte tenu de leurs responsabilités, y compris sur les impacts environnementaux et les mesures à prendre : bruit, dépôts de matériaux, valorisation des matériaux du chantier, rivières.



### Opération 1.1.1 Elaboration du SCOT

#### ➤ Description :

Dans le cadre des contrats seront réalisées les études et les cartographies complémentaires à celles ayant contribué à l'écriture de la Charte de Développement du Pays de Maurienne en 2010. Elles sont indispensables à l'établissement des documents sur lesquels s'assoit le SCOT (rapport de présentation, PADD, DOG).

Pour animer la démarche, le Syndicat du Pays de Maurienne s'est doté d'une coordination technique qui, assurera l'échange et la négociation sur chaque thématique de l'aménagement du territoire, organisera la concertation permettant d'associer l'ensemble des acteurs du territoire à l'élaboration du projet (élus, techniciens, experts, Conseil Local de Développement) ainsi que les collectivités territoriales Région Rhône-Alpes et Département de la Savoie aux différentes étapes de construction du SCOT.

Des moyens de communication seront également mobilisés pour « faire savoir ».

La réflexion initiée par le SCOT sera conduite concomitamment à la réalisation du chantier du Lyon-Turin et offrira la possibilité d'en saisir les opportunités en l'intégrant à la problématique globale du développement durable du territoire. Le SCOT est en lien avec la fiche 2.4 qui doit permettre en particulier de réaliser les études d'ordres commerciales et de travailler sur l'accueil d'activités et la relocalisation des entreprises impactées.

Les études relatives à la définition du projet de territoire en anticipation du Lyon-Turin présenteront un double objectif : il s'agira, d'une part, d'aménager le territoire en gérant les nuisances, en phase chantier comme en phase exploitation, que cette infrastructure internationale va faire subir au territoire, et d'autre part, de planifier l'aménagement et le développement du Pays de Maurienne en anticipant cette ligne Lyon-Turin afin d'en tirer profit.

#### ➤ Bénéficiaire

Syndicat du Pays de Maurienne



### Opération 1.1.2 Anticipation du Lyon- Turin.

#### ➤ Description.

La période d'exécution du contrat (2012-2017) coïncide avec le démarrage du chantier dans la vallée (2013) mais permettra de finaliser un travail de prévision et d'actualisation des besoins sur les



années 2012 et 2013. En outre, même si le projet Lyon/Turin a, jusqu'à présent, bénéficié en Savoie d'un large consensus global auprès des territoires concernés et de leurs représentants, nul ne peut affirmer que des débats ne sont pas susceptibles de s'élever en certains points, au fur et à mesure que s'engagera la phase du chantier et la réalisation effective du projet.

La valeur ajoutée des crédits mobilisés dans cette fiche action pourra notamment alimenter des démarches expérimentales ou à innovation qualitative élevée au service d'une meilleure intégration du chantier dans son environnement : animation, communication pour des dynamiques nouvelles (ex : procédure logement), expertises s'inscrivant dans des thématiques diverses (aspects environnementaux en particulier) mais situées hors de la compétence juridique d'intervention du maître d'ouvrage.

#### ↳ Critères d'éligibilité / Dépenses subventionnables

Pour les deux opérations 1.1.1 et 1.1.2, la Région pourra accompagner :

- des études de prospective et stratégie territoriales, des expertises environnementales et des outils de communication et de concertation à l'échelle du territoire de la Maurienne. Le taux de subvention dans le cadre du CDDRA sera de 60% de la dépense HT. Aucune dépense concernant l'ingénierie interne au SPM pour piloter cette démarche ne sera éligible au CDDRA.

- des opérations permettant d'anticiper et d'accompagner les impacts du Lyon-Turin Ferroviaire sur le territoire en matière de logement, de mobilité, d'aménagement du territoire... Les modalités de ces opérations seront définies en lien avec le comité sectoriel, les services de la Région et du Département et en articulation avec les dispositifs de droit commun existants.

La nature des dépenses éligibles et le taux d'intervention régionale seront à préciser au cas par cas, au regard de l'avancement de la démarche.

#### ↳ Bénéficiaires :

Syndicat du Pays de Maurienne, Collectivités territoriales, SEM, associations, privés

#### ▪ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :*

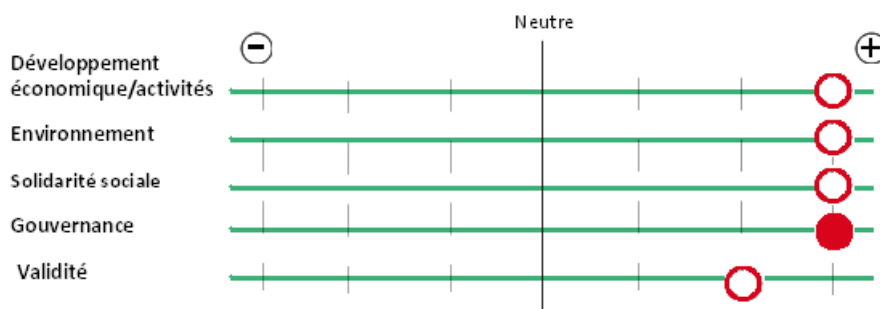
L'exercice de prospective territoriale et de définition d'un projet d'aménagement à l'échelle du Pays de Maurienne, qui devra anticiper le Lyon-Turin et composer avec les nuisances que subira le territoire, est une opportunité pour repenser l'organisation et la spatialisation des activités sur le territoire. Il proposera des orientations pour favoriser le développement et la diversification d'activités en définissant des activités prioritaires, renforçant l'attractivité territoriale, anticipant les demandes de foncier des entreprises.

Sur la question de l'environnement le SCOT définit les zones à valoriser, dresse un état des lieux de la situation environnementale, valorise le patrimoine naturel et paysager, limite la consommation d'espace et les pollutions (environnementale, paysagère, bruit...). Le Syndicat du Pays de Maurienne s'entourera des compétences extérieures nécessaires pour l'accompagner sur les aspects Climat Energie inhérents au Scot.

Au niveau social, les orientations inscrites dans le DOG ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie dans la vallée, de renforcer l'identité du territoire, et de s'assurer de l'équité territoriale en termes d'accès aux services et aux activités.

La gouvernance pour l'élaboration d'un projet d'aménagement et de développement territorial se caractérise par une démarche participative intégrant l'ensemble des acteurs de la vallée et la consultation des populations.

En outre cette action doit permettre d'anticiper les impacts du chantier sur l'ensemble des problématiques du développement durable, notamment environnementales, économiques et sociales pour que le projet constitue un levier de croissance économique durable de la vallée



### *Lien avec les autres fiches :*

La définition du projet de territoire sera conduite concomitamment à la réalisation du chantier du Lyon-Turin et offrira la possibilité d'en saisir les opportunités en l'intégrant à la problématique globale du développement durable du territoire. Le SCOT est en lien avec la fiche 2.4 qui doit permettre en particulier de réaliser les études d'ordres commerciales et de travailler sur l'accueil d'activités et la relocalisation des entreprises impactées. Le Plan Climat Territorial permettra également d'apporter des données mobilisables dans le cadre du SCOT.

L'anticipation du Lyon Turin est transversale à l'ensemble du contrat. On retrouve cette préoccupation plus particulièrement dans :

- les fiches économies du contrat (axe 2 – fiches actions 2.1.2 ; 2.2 ; 2.3 implantation d'entreprises, Ressources Humaines, zones d'activités) qui doivent permettre d'adapter les entreprises locales aux besoins du chantier.
- le Fichier Interactif Logement Lyon / Turin (axe 4 – opération 4.1.2.2) dont l'objectif est de faciliter l'accès des habitants résidant ou arrivant en Maurienne aux informations relatives au logement locatif.

### *- Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire :*

Toutes les politiques sectorielles du territoire seront impactées par le SCOT notamment en termes de :

- mobilité / transports : une connexion sera à établir entre le SCOT et le projet TRIA (Transport Intégré Transfrontalier) qui s'insère dans le cadre du programme Alcotra 2007-2013 (INTERREG) et dont l'objectif vise à développer une offre transfrontalière de transport public au service de la mobilité touristique et locale entre les régions historiques de la Savoie (Maurienne, vallée de Suse) et du Delfinato (Briançonnais, vallée de Suse).
- L'objet spécifique pour la Maurienne consistera à définir une stratégie d'amélioration du système de transport au service de la population, de l'activité économique et touristique à l'échelle du pays et au niveau transfrontalier.
- formation / emploi : le projet LTF est un enjeu fort pour la Vallée de la Maurienne. L'impact du chantier sur la main d'œuvre, locale notamment, sera important en terme d'emplois et de qualification ; cela tant pour les demandeurs d'emploi que pour les personnes en poste. Les réflexions sur la formation seront menées dans le cadre des instances partenariales du CTEF en lien avec les groupes départementaux et régionaux travaillant sur le sujet. Pour mémoire, les instances du CTEF s'appuient sur un protocole d'accord Etat, Région, Partenaires sociaux, signé en mai 2011.

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Nature	Montant total HT (5 ans)	Dépenses éligibles HT RRA	Dépenses éligibles HT CG 73
Etudes (de prospective et stratégie territoriales et expertises environnementales), communication/concertation	Prestataires extérieurs pour des études, expertises, réalisation de support de communication et animation d'ateliers de concertation	1 078 360€	638 360 €	
Eligibles CG73 et Etat : Etudes et animation pour l'élaboration du SCoT et l'anticipation du Lyon-Turin	Prestataires extérieurs pour des études expertises diagnostic + 1 ETP	1 078 360 €		840 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	638 360 €	55 %	351 098€	I
Subvention CG 73	840 000 €	42 %	350 000€	I et F
Subvention Etat	1 078 360 €	12 %	100 000 €	I et F
Total subventions			701 098 €	
Auto financement	1 078 360 €		277 262 €	
Total des recettes			<b>1 078 360 €</b>	

■ RESPONSABLE DU PROJET :

Fabien Bonnaffous, Syndicat du Pays de Maurienne  
Centres d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie  
73 300 Saint-Jean-de-Maurienne  
Tel : 04 79 64 12 48 – contrat.pays@maurienne.fr

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

CDDRA : 2013-2017  
CTS3G : 2014-2019

Fiche action 1.2 :	Soutenir les modes de transport collectifs, alternatifs et adaptés
Dispositif	CTS
Orientation 1 :	<b>Penser l'aménagement durable du territoire, dans le contexte du Lyon-Turin avec le double souci de la préservation de l'environnement et du développement.</b>
Objectif 1.2	<b>Mettre en œuvre des actions pour favoriser les déplacements avec le souci central de diminuer l'empreinte écologique</b>

#### CONTEXTE :

La Maurienne et plus particulièrement sa partie aval est confrontée à des modes de déplacement « transportivores ». <sup>1</sup> Ainsi, dans les deux communautés de communes à l'entrée de la vallée, moins de 60% des gens travaillent dans l'intercommunalité où ils résident. Les déplacements domicile-travail sont prédominants même s'il existe une demande de mobilité liée à l'activité touristique et à l'accessibilité des services.

Les transports dans la vallée doivent s'organiser autour de deux axes : d'une part des déplacements horizontaux entre les villes du fond de vallée et d'autre part des déplacements verticaux entre le fond de vallée et les stations. Une enquête est en cours auprès de la population du Pays de Maurienne pour avoir une connaissance fine des mobilités quotidiennes des ménages, identifier les boucles, modes et fréquences en fonction des variables sociogéographiques.

La crise énergétique et le vieillissement de la population exercent un frein à la mobilité et sont source d'exclusion. L'évaluation du précédent contrat souligne l'importance de la question du transport, des déplacements et de la mobilité. La mobilité constitue un des enjeux majeur pour une partie de la population du Pays de Maurienne pour l'accès à l'emploi, aux services et aux équipements sociaux et de santé. Trouver des solutions alternatives à l'auto-solo via la promotion des modes plus durables est l'objectif de cette fiche-action (auto-stop, auto-partage, covoiturage, marche à pied, transport en commun...).

Par ailleurs, la Maurienne s'affiche comme une terre de prédilection pour les cyclistes avec ses nombreux cols. Le cyclotourisme étant bien ancré sur le territoire via la marque « la Maurienne, le plus grand domaine cyclable du monde », il s'agit maintenant d'amener les habitants de la vallée à l'utilisation du vélo et plus particulièrement du vélo à assistance électrique plus propice dans nos territoires de montagne pour les déplacements domicile-travail mais également de loisirs.

L'amélioration de la mobilité doit profiter à tous et permettre à la solidarité territoriale de s'affirmer tout en limitant les impacts négatifs sur l'environnement.



#### Opération 1.2.1 : Informer, encadrer et soutenir le développement des modes et pratiques solidaires durables.

##### Description :

Les actions liées à l'information et au développement des modes et pratiques durables doivent s'inscrire dans le prolongement et le renforcement de la politique départementale et régionale au niveau local. Les projets devront veiller à être cohérents avec les outils mis à la disposition du territoire par les partenaires et en lien avec les actions des territoires voisins pour assurer une utilisation des services avec les territoires voisins.

<sup>1</sup> D'après la charte du pays de Maurienne p 25

Il convient de communiquer sur l'offre de transport et les solutions de mobilité alternatives disponibles dans la vallée (transport en commun, Rézo-Pouce, VAE...)

- Actions de communication, mise en place de supports de communication et signalétique (aire de covoiturage, stickers, kit de promotion...). Une réflexion devra être menée avec l'ensemble des communautés de communes et partenaire institutionnelle (Région, Département, Agence Eco mobilité...) pour l'élaboration d'une charte commune à l'ensemble de la vallée qui pourrait être spécifique.
- Information des habitants, des collectivités et des socio-professionnels et coordination des services (transport en commun, cyclo, autostop organisé...) Création d'outils de mise en relation des utilisateurs et développement de lieux d'information sur le service en lien avec la fiche 4.1. En effet, les points relais de services (opération 4.1.1) pourraient diffuser, renseigner et organiser ces services.
- Animation et promotion des dispositifs durables : sensibiliser les habitants, les entreprises, les touristes à de nouvelles pratiques de mobilité est indispensable pour garantir l'efficacité de l'action. Cette animation pourra être confiée à un prestataire du type « Agence Ecomobilité » bien identifiée au niveau du département de la Savoie.

La réalisation d'une infrastructure dédiée à la pratique du vélo est envisagée en fond de vallée (phasage sur plusieurs sections...) avec des connexions avec les cols et avec les gares et points de desserte en transports en commun. Il s'agit de permettre un maillage multimodal, destiné à la population locale comme touristique. Ce maillage permettra de réaliser un transfert modal attractif pour la population avec des modes doux et auto-partage accessibles sur les différents nœuds de transport en commun situés sur les pôles d'emploi et de services. La mise en place de ces services intégrera les objectifs de structuration du territoire sur la base de l'armature urbaine identifiée par le SCoT.

Les principaux « points noirs » identifiés à ce jour :

- La connexion entre « La Mauriennaise » et le centre-ville de Saint Jean de Maurienne
- La liaison entre Saint Jean de Maurienne et Saint Michel de Maurienne, suffisamment large pour envisager un itinéraire cyclable sécurisé
- La liaison entre Saint Michel de Maurienne et Modane, plus problématique du fait de l'étroitesse de la route sur certaines parties de ce tronçon

Une étude technique sera réalisée par un prestataire spécialisé qui aura pour mission de :

- Coordonner les études existantes et compléter le diagnostic qui en ressort par une étude de terrain complémentaire
- Etablir des scénarii d'aménagements chiffrés et échelonnés dans le temps concernant la réalisation concrète d'itinéraires cyclables sécurisés et scénarisés, incluant les aménagements de convenance (signalétique, scénarisation, racks à vélos, cyclopoubelles etc.)

En fonction des résultats de l'étude technique pour la liaison cyclable en fond de vallée (opération 3.2.3), cette opération permettra d'aider les travaux de mise en place d'itinéraires cyclables sécurisés. De plus, les aménagements « annexes » de convenance et de scénarisation pourront être aidés (par exemple : panneaux de scénarisation, racks à vélo, cyclopoubelles...). L'étude préalable permettra de définir les conditions précises des aides.

### ➤ Critères d'éligibilité/dépenses subventionnables :

- des supports de communication (ex : repérage et matérialisation d'aires de covoiturage et/ou d'auto-stop et/ou de VAE, actions d'animation pour informer et sensibiliser à ces nouveaux services...)
- des dépenses liées à l'animation des dispositifs (prestations externes, coûts internes)
- Des dépenses d'investissement sont prévues pour la création d'outils numériques nécessaires au fonctionnement de ces services, pour permettre la matérialisation et l'identification d'aires de covoiturage et/ou d'auto-stop ainsi que du mobilier pour la pratique du vélo et VAE (ex rack à vélo, cyclopoubelles...),
- Dépenses en investissement (travaux) et en fonctionnement (études) pour la réalisation de l'itinéraire cyclable.

A l'issue de l'étude technique, un règlement attributif de subvention sera élaboré conjointement avec le Conseil Régional et le Conseil Général afin de définir les conditions de subventions.

### Opération 1.2.2 : Développer un transport à vocation sociale et culturelle.

#### ➤ Description :

Le déplacement des personnes à mobilité réduite est difficile dans la vallée. L'objectif est de rompre l'isolement des personnes rencontrant des difficultés de déplacements en leur proposant des services alternatifs permettant leur intégration sociale, professionnelle ou scolaire grâce à une offre de type transport à la demande. Le service sera ouvert à tout type de public ayant besoin d'une aide à la mobilité, par exemple : aux personnes en insertion professionnelle, aux personnes âgées... Il pourra proposer des déplacements dans la vallée ou à l'extérieur notamment lors de manifestations culturelles.

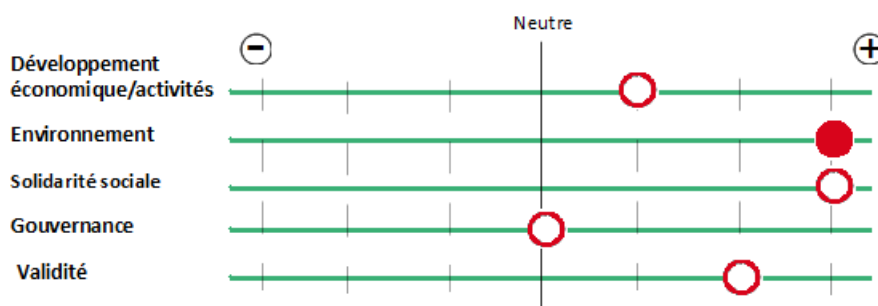
#### ➤ Critères d'éligibilité/dépenses subventionnables :

Dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre et au fonctionnement du service soutenues à un taux de 40% par le CTS. Les projets ouverts sur un large type de public (personnes âgées, handicapées, en insertion professionnelle...) et permettant des déplacements différents (déplacements scolaires et/ou professionnels, développement de l'accès à la culture, aux loisirs, aux services et aux équipements) seront prioritaires.

#### ▪ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :*

Les opérations relatives au transport atténuent l'impact environnemental des déplacements, répondent à des enjeux sociaux en limitant les freins à la mobilité des personnes fragiles et renforcent la solidarité et le lien social sur le territoire. Cette action aura un retentissement sur la diminution des coûts des services de transports pour les collectivités grâce à la mutualisation des moyens existants. Offrir des solutions de transports permet de faciliter l'accès à l'emploi de certains publics.



- **Lien avec les autres fiches :**

Cette fiche a un lien fort avec la fiche action 4.1 qui vise à proposer à la population les services nouveaux les plus adaptés et avec le SCOT

- **Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire :**

Cohérence avec les actions entreprises dans le cadre des Contrats Stations Durables et les conclusions des études du Schéma de Cohérence Territoriale

▪ **BENEFICIAIRES :**

Collectivités territoriales, associations.

▪ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
Opération 1.2.1	Animation, communication, études...	155 000 €	110 000 €	155 000 €
	Travaux, aménagements	1 045 000 €	1 045 000 €	245 000 €
Opération 1.2.2	Mise en place d'un service de transport à vocation sociale et culturelle	138 000 €		138 000 €
<b>Total (I)</b>		<b>1 045 000€</b>	<b>1 045 000 €</b>	<b>245 000€</b>
<b>Total (F)</b>		<b>253 000 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>253 000 €</b>
<b>Total (I+F)</b>		<b>1 338 000 €</b>	<b>1 155 000 €</b>	<b>498 000 €</b>

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Montant	I/F
Subvention RRA / CDDRA 1.2.1	1 045 000 €	35%	372 250€	I
	110 000 €	39%	42 410 €	F
Subvention CTS 1.2.1	245 000 €	40%	98 000 €	I
	115 000 €	34%	46 000 €	F
Subvention CTS 1.2.2	138 000 €	28 %	39 000 €	F
<b>Total subventions</b>			<b>597 660 €</b>	
Auto financement 1.2.1	1 298 000 €	45 %	641 340 €	I/F
Auto financement 1.2.2	138 000 €	72 %	99 000 €	F
<b>Total des recettes</b>			<b>1 338 000 €</b>	

▪ **POURCENTAGE PREVU EN INVESTISSEMENT :**

78 %

▪ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Julie Raux  
Animatrice CDDRA-CTS Maurienne  
Syndicat du Pays de Maurienne  
Centres d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie  
73 300 Saint-Jean-de-Maurienne  
Tel : 04 79 64 12 48 - [contrat.pays@maurienne.f](mailto:contrat.pays@maurienne.f)

▪ **PARTENAIRES :**

Associations, collectivités locales, gestionnaires de transport, Mobil'emploi 73, Agence Ecomobilité

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

■ EVALUATION, SUIVI :

	Indicateurs de réalisations	Indicateurs de résultats
2.1.1	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'évènements et d'animations coordonnés</li><li>- Visibilité des supports de communication</li><li>- Nombre d'aménagements réalisés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Diminution de la part modale des véhicules individuels au profit des modes durables et/ou partagés</li></ul>
2.1.2		<ul style="list-style-type: none"><li>-Nombre de personnes transportées /an</li><li>-Nombre d'évènements desservis /an</li></ul>

**Indicateurs Climat énergie :**

- *Evolution de la part modale*



Fiche action 1.3 :	Sensibiliser les citoyens à l'environnement spécifique de la vallée et à une alimentation responsable.
Dispositif	CDDRA CTS
Orientation 1 :	<b>Penser l'aménagement durable du territoire, dans le contexte du Lyon-Turin, avec le double souci de la préservation de l'environnement et du développement.</b>
Objectif 1.3	Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le but de sensibiliser les citoyens aux impacts environnementaux

#### ■ CONTEXTE :

La Maurienne possède un patrimoine environnemental reconnu et protégé : 8 sites Natura 2000, 4 sites classés en protection de biotope et le Parc Naturel de la Vanoise. Cependant, ce patrimoine naturel reste encore méconnu des habitants et plus spécialement des plus jeunes qui devront pourtant s'impliquer dans sa préservation future.

La préservation de l'environnement est un enjeu majeur du développement touristique et de la gestion des risques naturels dans la vallée. Devant les défis que constituent le changement climatique et la défense de l'environnement, l'éducation, l'information et la sensibilisation des citoyens sont une priorité pour le territoire de la Maurienne.

Les élus, conscients de ce patrimoine, s'impliquent depuis longtemps pour sa conservation et de nombreuses actions et réflexions en faveur du développement durable ont d'ores et déjà été initiées notamment à travers le PIT<sup>2</sup> des Hautes Vallées Alpines ou à travers les anciens contrats. Ce travail précédent et les réflexions du CLD ont permis de cibler cette problématique de l'éducation à l'environnement autour de deux thèmes fédérateurs : « Manger sain, local et équitable en Maurienne », et « Découvrir l'environnement naturel de Maurienne ». Les acteurs locaux ont proposé la première de ces thématiques pour intégrer un objectif important : la recherche de synergies entre tourisme, agriculture et environnement, trois thématiques traitées conjointement dans une des commissions du CLD. La seconde thématique a été choisie en lien avec le constat de la faible connaissance des populations locales, spécifiquement les jeunes, de leur environnement naturel. Ces propositions du CLD ont ensuite été soumises et acceptées par les acteurs de l'éducation à l'environnement.

Les protagonistes du développement durable sont nombreux aujourd'hui en Maurienne ; leur mise en réseau et leur coordination seraient un atout pour des projets de qualité à l'échelle de la vallée.

Il s'agit à travers ces actions d'initier une prise de conscience des citoyens sur l'impact des modes de vie sur l'environnement et de conduire des changements au profit de pratiques plus respectueuses de l'environnement. L'implication de la jeune génération est, ici, particulièrement importante.

La mise en réseau et la coopération des acteurs de l'environnement à l'échelle de la Maurienne est également un objectif central. A travers un projet global à l'échelle de la vallée, la structuration des acteurs, le développement d'actions communes supra-cantoniales et la cohérence de l'offre à l'échelle de la vallée sont visées.

La première thématique est renforcée par le dépôt d'une candidature Leader autour de la stratégie « valoriser et diversifier l'offre alimentaire de montagne du Pays de Maurienne ».

<sup>2</sup> Le Plan Intégré Transfrontalier (PIT) est une nouvelle procédure du Programme ALCOTRA 2007 – 2013. L'objectif du PIT est la valorisation des biens environnementaux, culturels, touristiques et productifs des Hautes Vallées afin d'améliorer la qualité de vie et de l'environnement, dans le but de développer une société durable.

Il comprend 6 projets thématique : Sites Phares : réseau culturel des Hautes Vallées ; Géoparc Alpes Côtienues ; Valorisation des ressources forestières ; Saveurs et produits des Hautes Vallées ; Village éducatif dédié à l'environnement ; Travail en territoire transfrontalier.

D'après [http://www.maurienne.fr/news/telechargement/dimages/SPM-Doc\\_Pr%C3%A9sentation\\_PiT\\_HV\\_Maurienne-juillet\\_2009\\_c.pdf](http://www.maurienne.fr/news/telechargement/dimages/SPM-Doc_Pr%C3%A9sentation_PiT_HV_Maurienne-juillet_2009_c.pdf)

## DESCRIPTION :

### Mise en réseau et structuration des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable autour de deux thèmes fédérateurs.

Conformément aux propositions du CLD, il convient d'imaginer des animations autour des deux thèmes fédérateurs : Manger sain, local et équitable en Maurienne / Découvrir l'environnement naturel de Maurienne. Ces animations viseront plus spécifiquement le public jeune.

Seront soutenues des animations autour des deux thèmes prédéfinis sur la base d'une programmation annuelle élaborée de façon partenariale par les acteurs concernés à l'échelle de la vallée. Ce projet global devra faire l'objet d'une validation des deux partenaires financiers (Région et Département) et devra comprendre des actions communes avec une dimension vallée. La mutualisation des moyens et les synergies entre acteurs seront recherchées.

En outre, les actions proposées devront être cohérentes et articulées avec ce que propose le Réseau d'Education à l'Environnement Montagnard Alpin (REEMA)<sup>3</sup>.

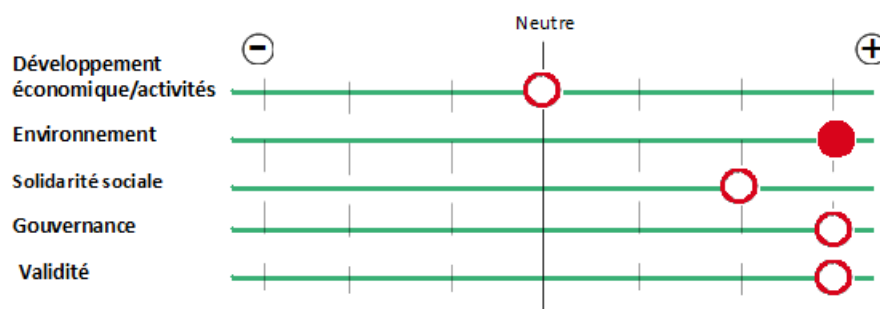
## CRITERES D'ELIGIBILITE/DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

- Inscription des actions d'animation dans un des deux thèmes fédérateurs et dans un projet à l'échelle de la Maurienne. Le projet commun devra contenir des actions communes et à l'échelle de plusieurs cantons.
- Les animations proposées par les Associations Cantonales d'Animation devront être spécifiques et différentes de ce qui est proposé dans le cadre des contrats cantonaux d'animation (pas de soutien au fonctionnement courant des structures mais à des projets ciblés sur une des thématiques). Ces opérations seront soutenues par le CTS (27%) et le CDDRA (33%).
- Dépenses subventionnables : prestations de services, dépenses de communication, ingénierie uniquement pour la coordination des acteurs à l'échelle de la vallée et la mise en place des animations liées aux projets. Elles pourront être complétées et précisées lors de la réalisation du projet global qui devra faire l'objet d'une validation des deux partenaires financiers (Région et Département).
- Les projets appelant du cofinancement dans le cadre de la programmation Leader (si validation) seront privilégiés.

## DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :*

L'objectif de ces actions est avant tout environnemental visant à changer les habitudes et à initier de nouveaux comportements. L'objectif de validité est également intéressant puisqu'il s'agit de structurer les acteurs traditionnellement cantonaux (ACA), autour d'un projet commun à l'échelle de la vallée et d'inciter ces associations à sortir de leur territoire traditionnel ce qui constitue une véritable plus value à leurs actions traditionnelles.



<sup>3</sup> <http://www.ree.ma>

- **Liens avec les autres fiches- actions :**

La recherche de synergie entre les différentes composantes du territoire, l'agriculture, le tourisme et l'environnement est un objectif transversal des différentes fiches actions. Ces animations concourent donc à un objectif global de rapprochement des acteurs et des publics liés à une de ces thématiques.

- **Liens avec d'autres projets ou contrat :**

Les « Contrats Cantonaux d'Animation » du Conseil général financent certaines des animations menées par les ACA. Les financements CTS ne sont pas cumulables avec d'autres financements du Conseil général sur un même projet. Les actions soutenues par le CTS seront spécifiques de par leur caractère ponctuel et structurant à l'échelle de la vallée, grâce à un projet global et leur ciblage sur deux thèmes fédérateurs. Les Contrats cantonaux d'animation permettront plutôt de soutenir les besoins de fonctionnement pérenne des structures, pour ce qui concerne l'éducation à l'environnement et au développement durable, les actions menées sur d'autres thèmes.

▪ **BENEFICIAIRES :**

Collectivités territoriales, associations.

▪ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles au CG 73
Mise en réseau des acteurs de l'EEDD	Animation, coordination, et communication du réseau	161 988 €	161 988 €	106 061 €
<b>Total (I)</b>				
<b>Total (F)</b>		161 988 €	161 988 €	106 061 €
<b>Total (I+F)</b>		<b>161 988 €</b>	<b>161 988 €</b>	<b>106 061 €</b>

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	161 988 €	33%	53 456 €	F
Subvention CG 73	106 061 €	32 %	35 000 €	F
<b>Total subventions</b>			<b>88 456 €</b>	F
Auto financement	230 000 €	41 %	73 532 €	F
<b>Total des recettes</b>			<b>161 988 €</b>	

▪ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Julie Raux  
Animatrice CDDRA-CTS Maurienne  
Syndicat du Pays de Maurienne  
Centres d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie  
73 300 Saint-Jean-de-Maurienne  
Tel : 04 79 64 12 48 - contrat.pays@maurienne.fr

▪ **PARTENAIRES :**

Collectivités territoriales,

▪ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

CDDRA 2012-2017  
 CTS 3G 2014 / 2019

▪ EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
-Nombre d'actions de sensibilisation sur le thème du patrimoine naturel -Nombre d'actions sur le thème de l'alimentation	-Mise en réseaux des acteurs (thématique entretiens) -Nombre de partenaires au sein du réseau -Nature des échanges entre les partenaires. Mutualisation (thématique entretiens) - Evolution du nombre d'interventions des ACA sur un autre territoire que le leur.

Indicateurs Climat énergie :

- Nombres d'enfants sensibilisés
- Nombres de personnes sensibilisés sur le territoire par l'événement vallée
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisé sur le terrain (ex : visite de ferme, découverte du patrimoine naturel...)

Fiche action 1.4 :	Plan Climat Energie Territorial (PCET) – <b>ABANDON</b>
Dispositif	CDDRA – CTS
Orientation 1 :	<b>Penser l'aménagement durable du territoire, dans le contexte du Lyon-Turin, avec le double souci de la préservation de l'environnement et du développement.</b>
Objectif 1.4	Encourager les collectivités locales du territoire à diminuer l'empreinte écologique de leurs activités

Le diagnostic climat énergie est intégré aux études préliminaires du SCoT.



Orientation 2. :

Accompagner les mutations économiques  
tout en conservant un équilibre  
entre les différents  
grands secteurs d'activités économiques.





Fiche action 2.1.1:	Accompagner la création / la reprise / le développement d'entreprises
Dispositif	CDDRA – CTS
Orientation 2 :	Accompagner les mutations économiques tout en conservant un équilibre entre les différents grands secteurs d'activités économiques
Objectif 2.1 :	Poursuivre et renforcer l'accompagnement des entreprises et l'attractivité économique de la vallée

#### CONTEXTE :

La Maurienne a connu ces dernières années des mutations économiques d'ampleur : une industrie fragilisée, un BTP en perte de vitesse... mais également la reprise de RTA, fer de lance de l'industrie en Maurienne, par l'Allemand TRIMET, le lancement de la galerie souterraine de 9 km du chantier Lyon Turin, des reprises d'entreprises industrielles comme Thermphos par Lanxess, TREZ par AUREA, le marché du tourisme et des remontées mécaniques en maintien voire en progression...

Pour dynamiser et développer ses activités économiques, la Maurienne doit trouver des ressorts de croissance endogène. Un de ces ressorts est la création et la reprise d'activités, sur un territoire où l'esprit d'entreprise est particulièrement important et où le taux de pérennité des jeunes entreprises est conséquent.

L'accompagnement soutenu des porteurs de projets et des jeunes créateurs doit se poursuivre sur notre territoire afin de continuer à assurer un fort taux de pérennité des jeunes entreprises. Cet accompagnement individuel et collectif est réalisé en particulier grâce à Maurienne Expansion, l'une des 3 portes d'entrée du réseau CREFIL sur le territoire et opérateur de la Plateforme Initiative Savoie (PFIL) (labellisation France Initiative Réseau, référencée par l'Etat (NACRE, OPCRE...). La coordination entre portes d'entrée et partenaires ainsi que les actions seront précisées et validées dans le cadre des comités techniques locaux et des comités d'orientation locaux CREFIL. Maurienne Expansion au GDT Savoie animés par l'AES.

Par ailleurs, la vallée connaît des difficultés de recrutement : métiers, ingénieurs, cadres..., qui freinent certaines entreprises au développement. Les flux qui pourraient théoriquement exister entre personnel sans emploi et offre d'emploi du territoire ne sont pas en adéquation. Des compétences souvent détenues par les personnels les plus âgés, ne sont pas transmises aux plus jeunes soit par faute de recrutement soit par une trop faible gestion anticipée de l'emploi et des compétences dans les entreprises.

La Maurienne est insuffisamment reconnue, y compris par ses habitants. Elle souffre d'un "déficit d'image " pour maintenir en particulier les jeunes, pour attirer créateurs et repreneurs d'entreprises, faire venir une main d'œuvre qualifiée, des cadres.... Il convient donc à partir d'une « offre territoriale » attrayante, de valoriser l'image de la vallée, de la promouvoir et de mener des actions spécifiques de prospection en partenariat avec l'Agence économique de la Savoie et les acteurs en charge de la prospection économique. Cela passe également par la qualification de son offre territoriale.

#### A. VOLET ENTREPRENEURIAT

Maurienne Expansion aura une attention toute particulière pour les publics porteurs d'esprit entrepreneurial et en adéquation avec les besoins du territoire. Aujourd'hui, les secteurs d'activité porteurs de valeur ajoutée pour la Maurienne sont les activités productives :

- En lien avec les stations / tourisme / montagne (maintenance, vélo, randonnée...) en lien avec la production,

- En lien avec l'hydraulique et l'hydroélectricité (renouvellement et entretien des infrastructures locales, développement de dispositifs de soutien de ce marché...),
- En lien avec l'industrie et le service à l'industrie,
- En lien avec la reprise d'entreprise à savoir-faire structurant pour le territoire de Maurienne (de nombreux chefs d'entreprises de la génération du « baby-boom » vont partir à la retraite).

La priorité sera donnée à dynamiser la création / reprise d'entreprise sur ces cibles sectorielles avec la mise en perspective des enjeux territoriaux de ces activités pour les inciter au développement.

Néanmoins une attention particulière sera réservée aux projets en lien avec la stratégie alimentaire local présentée dans la candidature LEADER.

La mission Création / Reprise d'entreprise en Maurienne sera menée plus en lien avec les portes d'entrée territoriales CREAMIL (la CCI et la CMA de Savoie). Un conventionnement est en discussion avec la CCI pour les porteurs de projets ne relevant pas des cibles prioritaires et des contacts sont pris avec la CMA.

#### DESCRIPTION :

##### a. Accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises tout au long de leur projet (ante et post création) :

- Animation de la plateforme d'initiative locale :
- Création d'un réseau de parrains (en partenariat avec la CCI et la CMA)
- Animation du comité local
- Promotion de l'offre de services existante (produits « pépinières », autres offres foncières et immobilières...),
- Mise en place d'actions collectives à destination de tous porteurs de projets : informations collectives, stages de professionnalisation des porteurs de projet, informations techniques collectives et formation ante et post création,

##### b. Actions spécifiques pour les cibles prioritaires

- Information et sensibilisation collectives sur des thématiques structurantes ayant pour objectif de dynamiser et encourager la création / reprise d'entreprises selon des activités, filières, des opportunités... (ESS, reprise / transmission d'entreprises, l'industrie et les services à l'industrie en Maurienne, comment créer dans la filière montagne, concours Pépinière...)
- Accompagnement personnalisé (structuration individuelle du projet, analyse de la faisabilité économique et financière du projet, recherche de financements, suivi technique pendant les trois premières années),
- Soutien spécifique des projets à potentiel innovant, créateurs d'emplois : des études de marchés plus approfondies afin de répondre à la spécificité du projet, (cf : dispositif INOVIZI, ELI, INNOV'R, expertise ciblée par le CRITT, expertise environnementale par la CCI, CRAC...); la mise en place d'actions pour mettre en synergie les entreprises concernées (club de créateurs, club d'entreprises départementaux spécifiques, réseaux pépinières...), une veille ciblée pour donner de l'information spécifique aux porteurs de projets concernés....
- Actions favorisant la reprise / transmission d'entreprises en partenariat avec la CCI et la CMA mais aussi avec d'autres acteurs de ce domaine (comptables, banquiers, notaires) sur le modèle des bourses de la reprise.

#### CRITERES D'ATTRIBUTION / DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

Les financements permettront : de faire appel à des prestations externes pour des actions collectives de sensibilisation et d'information ; le renouvellement d'outils de professionnalisation des jeunes chefs d'entreprises (études de marché, bilans financiers...) ; d'engager des actions de communication (guide jeunes créateurs, forum de la création...).

1 ETP qui sera le référent de la démarche territoriale CREAMIL et PFIL (taux d'intervention maximum de 60%)

### **B. VOLET RH : ELEVER, MUTUALISER ET GERER LES COMPETENCES TERRITORIALES**

Maurienne Expansion porte l'animation RH en Maurienne dont les missions attendues sont :

- Animation d'une dynamique RH territoriale
- Co-animation du groupe RH du CTEF permettant une concertation partenariale sur les actions RH à mettre en place en lien avec les problématiques RH du territoire
- Sensibilisation et accompagnement des entreprises à la RH
- Mise en œuvre du dispositif Sécuris'RA,
- Etre l'opérateur relais du plan PME volet RH

#### DESCRIPTIF :

- 
- Accompagnement au changement des entreprises dans leur volet RH via la mise en place d'actions collectives dans le cadre de l'appui conseil Securise'RA. Ces actions permettent de professionnaliser les entreprises sur le champ de la RH et de favoriser les échanges d'expérience.
- Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation sur des points particuliers : (entretien d'évaluation par exemple) ou sur des sujets d'actualité (évolution du droit du travail), actions réalisées avec les partenaires et sans financement spécifique demandé ; ateliers RH, des formations techniques Inter-Entreprises, montage d'actions spécifiques...

#### CRITERES D'ATTRIBUTION / DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

Cette mission RH mobilise 0.5 ETP avec un taux d'intervention régionale de 60% maximum.

### **C / VOLET ECONOMIE ET TERRITOIRE**

#### **1. Mettre en œuvre une animation économique généraliste du CDDRA et du CTS 3G :**

- Suivi de la gouvernance et de la stratégie du volet économique :
- Travailler à la mise en œuvre d'une gouvernance qui permettra la convergence des actions économiques menées par les différents acteurs du territoire.
- Suivre la veille économique du territoire en lien avec les services de la Région et du Département : tableaux de bord de la conjoncture économique (taux de chômage, taux de création d'entreprise, taux de survie, répartition des entreprises par secteurs d'activité, répartition de l'emploi ...),

- Suivre les filières et secteurs économiques à enjeux pour le territoire, suivi des entreprises compte-clés : annuaire des entreprises, répertoire des compétences et savoir-faire...
- Mise en œuvre des fiches-actions et animation des acteurs :
- Animer le réseau des acteurs en charge du développement économique à l'échelle du CDDRA. Ce réseau (qui peut être structuré en un comité technique) doit favoriser la concertation et l'échange entre les partenaires économiques du territoire, permettre de coordonner/ clarifier les actions de chacun, susciter l'émergence de nouveaux projets et assurer un pilotage efficace pour leur mise en œuvre : animation du comité endogène Maurienne, participation aux divers comités d'actions économiques (CTEF, OCM...).
- Coordonner la mise en œuvre du volet économique du CDDRA : être le référent régional sur le volet économique du CDDRA (suivi administratif et budgétaire des réalisations, évaluation des actions...)
- 
- Etre le relais local de la politique économique régionale et départementale :
- Informer et diffuser auprès des structures intervenant dans le champ du développement économique sur les dispositifs d'aide régionaux et départementaux de droit commun et promotion des actions régionales et départementales territorialisées.
- Garantir une bonne articulation entre l'action économique du territoire et la politique économique régionale et départementale (réfèrent du plan PME région, du programme économique départemental...).

## 2. Renforcer l'attractivité économique de la vallée

### - *Par du développement exogène :*

- Co-construire avec l'Agence Economique de la Savoie la stratégie de développement exogène (cibles, moyens, outils, prospection-implantation...).
- Promouvoir un territoire d'accueil pour de nouvelles entreprises :
- Accueillir les entreprises,
- Poursuivre la communication dans le but de mettre en exergue les spécificités et les offres territoriales (produits immobiliers et fonciers, les pépinières d'entreprises de la Maurienne, un environnement général « terre d'accueil » à travers un argumentaire économique attractif).
- Informer et promouvoir l'offre économique territoriale auprès des partenaires privilégiés : AES, ERAI, AFII, CCI, CMA...

### - *Par la structuration d'une offre attractive foncière et immobilière.*

- Mettre à jour la base de données sur l'immobilier et le foncier disponibles
- Accompagner les élus dans leur stratégie d'accueil des entreprises sur leur zone d'activité en cohérence avec le schéma foncier en cours d'écriture par le CG 73.
- Cet accompagnement se fera en s'appuyant sur les études réalisées antérieurement pour qualifier les différentes zones d'activité de la Maurienne, le travail en cours du CG 73 et de l'AES et qui seront mises à jour dans le cadre du SCOT.

### *Par des actions de communication et de valorisation économique de la Maurienne*

- Mettre en place des évènements / manifestations partenariales (SPM, chambres consulaires, Maurienne Expansion, Maurienne Tourisme, AES...) qui mettent en exergue le territoire, ses entreprises, ses savoir-faire, ses opportunités, favorisent l'attractivité du territoire et l'implantation d'entreprises ... des dynamiques collectives.
- 
- Par exemple : les rencontres économiques de Maurienne, les ApérECO Maurienne, des visites d'entreprises dans le cadre de la fête de la science, de la semaine de l'industrie, le mois de l'économie solidaire, de la semaine de reprise / transmission d'entreprises, vitrine de Reims, Forum de la Création d'entreprise, Impact...
- 

#### CRITERES D'ATTRIBUTION / DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

Seront soutenus : des prestations externes, des outils communs de communication et de promotion des pépinières et de leurs chefs d'entreprises, des outils relatifs au foncier et à l'immobilier (recueil de données, cartographie...)

2.5 ETP dont 1.5 ETP financé par la Région Rhône Alpes sur la mission création / reprise d'entreprises et la mission RH. Le poste d'animation économique généraliste du contrat sera financé sur la fiche 2 ; Le taux d'intervention régionale est de 60% maximum.

2.5 ETP financé par le CG 73.

#### BENEFICIAIRES :

Maurienne Expansion

#### PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Nature	Montant total 2015 - 2017	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
Fonctionnement	1.5 ETP Frais de mission at autres Prestations externes	937 500 €	743 098 €	937 500 €
Total (I)				
Total (F)		750 000 €	743 098 €	937 500 €
<b>Total (I+F)</b>		<b>750 000 €</b>	<b>743 098 €</b>	<b>937 500 €</b>

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	743 098 €	53 %	393 842 €	F
Subvention CG 73 CTS3G – Volet local	937 500 €	11%	99 700 €	F
<b>Subvention CG 73 CTS3G – Volet départ</b>	750000 €	15%	116 164 €	F
<b>Total subventions</b>			<b>609 706 €</b>	
Auto financement	937 500 €	21 %	327 794 €	F
<b>Total des recettes</b>			<b>937 500 €</b>	

#### RESPONSABLE DU PROJET :

Sylvie VERNEY  
Maurienne Expansion  
C.A.R. Avenue d'Italie - 73300 Saint Jean de Maurienne  
Tél. : 04 79 83 20 83 / Mail : sverney@maurienne-expansion.fr

#### PARTENAIRES :

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

2015-2017 : CDDRA

2015 – 2019 : CTS 3G

■ EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de participants aux actions collectives</li><li>- Nombre de participants aux informations collectives</li><li>- Nombre de porteurs de projets accompagnés</li><li>- Nombre de participants aux événements de promotion économique</li><li>- Nombre d'actions collectives Sécurise'RA mises en place</li><li>- Nombre de participants aux actions RH</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'entreprises créées</li><li>- Nombre d'entreprises reprises</li><li>- Nombre d'entreprises accompagnées par rapport aux cibles sectorielles</li><li>- Nombre d'entreprises accompagnées sur la RH</li></ul>

Fiche action 2.1.2 :	Pérenniser, développer et densifier le tissu économique local
Dispositif	CDDRA – CTS
Orientation 2 :	<b>Accompagner les mutations économiques tout en conservant un équilibre entre les différents grands secteurs d'activités économiques</b>
Objectif 2.2 :	<b>Encourager la redynamisation des activités productives en Maurienne</b>

#### ▪ CONTEXTE

La Maurienne est marquée par la suppression importante d'emplois industriels et la disparition de certaines entreprises historiques dans la vallée.

La perte d'emplois industriels n'est pas compensée par l'arrivée de nouvelles activités du fait du manque d'attractivité de la vallée. Elle n'est pas non plus compensée par les emplois liés au tourisme, activité résidentielle : le fort développement de ce secteur lors des 20 dernières années marque le pas.

Pourtant, la Maurienne dispose d'atouts indéniables. Dans une économie mondialisée, la situation de la vallée est privilégiée (par rapport à d'autres territoires ruraux) :

- Elle dispose d'infrastructures qui favorisent les échanges (autoroute, TGV, projet du Lyon Turin ferroviaire)
- Elle dispose d'un tissu industriel encore important et qui dispose de réels savoir-faire
- Elle est dotée de stations touristiques reconnues au niveau national voir international, facteur d'attractivité

Elle peut donc développer à la fois une « économie résidentielle » (pour les habitants, commerce, artisanat..., et les touristes) et une économie de production à valeur ajoutée tournée vers l'extérieur de la vallée. Le développement des entreprises se fera par la collaboration à une échelle territoriale plus grande que la vallée : Savoie, voire Rhône Alpes et Italie.

Ce développement doit impérativement être favorisé par un soutien individuel et collectif des chefs d'entreprises, avec les acteurs concernés.

Cette mission doit permettre aux entreprises locales de se développer, diversifier et accroître leurs parts de marché hors Maurienne par des actions visant à informer, sensibiliser, accompagner, construire... des stratégies adaptées et progressives par une meilleure prise en compte de leur environnement, des opportunités, des dispositifs...

Les actions de la mission développement d'entreprise et animation économique visent à accompagner, conseiller et structurer (anticiper les besoins...) de manière individuelle nos entreprises afin de les amener à rendre possible des projets dormants, des projets de développement, des ambitions et d'amener nos chefs d'entreprises à dynamiser leur structure et être prospectifs individuellement et collectivement.

Des dynamisations collectives sur les marchés de l'hydraulique, de la montagne, du BTP en lien avec le chantier Lyon Turin seront menées afin de professionnaliser les entreprises sur des regroupements, de la mutualisation de savoir-faire et de compétences, la représentativité collective, la force plurielle, des opportunités individuelles et collectives...

Des accompagnements individuels seront renforcés afin d'anticiper les besoins des entreprises et structurer des réponses locales, inter territoires, départementales, régionales...

Le collectif et l'individuel doivent mener les entreprises à se rapprocher de réseaux plus larges (clusters, pôles de compétitivité, clubs d'entreprise...) afin d'être force d'innovation sur leur marché.

Ces travaux permettront de mettre en avant les entreprises de notre territoire comme force attractive dans des actions de marketing territorial et de développement exogène.

### A. Accompagner les entreprises du territoire dans leurs projets ou leurs difficultés.

Seront ciblées prioritairement, les entreprises de la filière montagne, hydraulique, BTP et les sous-traitants des grands groupes.

- accompagnements individuels et collectifs des entreprises,
- appel à des experts spécialisés,
- mobilisation des actions collectives existantes (Actions du Plan PME régional notamment et des actions départementales),
- proposition de formations-actions / ateliers Développement ciblés : il s'agira de proposer des rencontres d'entreprises afin d'encourager et dynamiser le développement des entreprises de Maurienne, l'innovation, la conquête de nouveaux marchés, en adéquation avec les outils de production, l'exportation, le regroupement d'entreprises pour approcher des marchés plus intéressants, encourager l'économie de proximité, le travailler ensemble pour faire émerger de nouveaux produits « Made in Maurienne »...,
- actions collectives liées aux besoins des entreprises et à ceux du territoire (problématiques liées au développement durable, à l'innovation, le financement... par exemple).

Ces actions seront mises en œuvre principalement grâce à de l'ingénierie interne permettant de proposer un accompagnement individuel et collectif mieux adapté aux entreprises en difficulté. Maurienne Expansion se fait fort de mettre en place en local des actions collectives proposées par les partenaires (AES, CCI, CRITT...).

### B. Encourager la redynamisation des activités productives

- Structurer les filières spécifiques au territoire : il s'agit d'accompagner les entreprises de la vallée et développer des niches d'activités liées au territoire notamment en structurant certaines filières à valeur ajoutée en partenariat avec les acteurs clés disposant d'une offre de services pointue sur les thématiques (comme les clusters, les pôles de compétitivité), l'AES, la CCI, la CMA...
  - Montagne : réalisation d'une cartographie Maurienne des activités, entreprises, produits et savoir-faire... Une filière structurée permettant de mettre en place un argumentaire Montagne pour prospecter (AES) et implanter des entreprises sur ce secteur d'activité + Mettre en place des actions au sein de cette population d'entreprises afin de favoriser le développement, l'innovation Montagne, une veille Inter-Entreprises, regroupement, création de produits ou service Inter-Entreprises,
  - Ex : étude inter-CTEF (Maurienne, Albertville et Chambéry) auprès des entreprises du secteur Montagne en partenariat avec le Cluster Montagne, l'AES et la DIRECCTE portant sur une étude cartographiant les compétences et les besoins prospectifs des emplois et des formations afin de mettre en place sur les territoires des actions dans ce sens (RH, formation, innovation, diversification...)
  - Hydraulique : Préparer les entreprises de Maurienne aux opportunités actuelles et à venir sur le marché de l'hydraulique (maintenance, équipements...) et adapter les entreprises de Maurienne aux exigences progressives des grands donneurs d'ordre notamment EDF (sécurité, qualité = certification, des marchés plus importants...) + s'ouvrir à de nouveaux marchés étrangers, aux équipementiers hydrauliques, aux nouveaux acteurs comme le CNR...
  - BTP : rapprocher les entreprises du territoire vers une structuration groupée, une communication sur les savoir-faire spécifiques... afin de saisir des opportunités de chantiers locaux, départementaux, régionaux...



- 
- Il ne s'agit pas de créer des clubs d'entreprises spécifiques Maurienne mais de renvoyer les entreprises vers les clubs qui existent au niveau départemental ou régional.
- 
- Soutenir et développer l'innovation et la diversification dans les entreprises du territoire (actions collectives spécifiques innovation) :
  - La mise en synergie des entreprises avec les pôles de compétitivité et les clusters. Il s'agit à la fois de faire connaître ces pôles aux entreprises de la Maurienne et de faire connaître les savoir-faire spécifiques des entreprises de la vallée aux pôles concernés.
  - La détection de projets dormants et l'appui à leur réalisation
  - Le développement de l'intelligence économique et de la veille marché, secteur... (en partenariat avec la DIRECCTE, la CCI et l'ARDI) : inciter les entreprises à mettre en place une veille spécifique.
  - Un accompagnement individuel et collectif, Maurienne Expansion jouant son rôle de porte d'entrée, avec la CCI et le CRITT assurant les accompagnements individuels spécifiques
  - La mise en œuvre de formation action sur la dynamique d'innovation

Cette action vise à développer l'innovation et la diversification dans les entreprises de la vallée pour leur permettre d'être compétitives à l'extérieur du territoire : les aider à « sortir de la vallée » pour trouver des opportunités de marchés à l'extérieur.

Disposant d'une grande technicité grâce à leurs liens avec les grands groupes de la vallée, les entreprises de Maurienne ont souvent des projets innovants qu'elles n'ont pas eu le temps de développer. Le but ici est de faire émerger des idées et des projets innovants pour les entreprises de la vallée.

L'action est complémentaire des accompagnements spécifiques réalisés par le CRITT et la CCI sur l'innovation et sera menée en concertation avec eux, en les associant en particulier au sein du comité endogène. Elle permet à la fois de dynamiser les entreprises et de créer un effet de levier pour que les entreprises s'engagent réellement dans l'innovation avec les partenaires ci-dessus. Elle est essentielle pour assurer la survie des entreprises de la vallée qui voient leur rôle de sous-traitant traditionnel diminuer voire risquer de disparaître.

### C. Favoriser et dynamiser un développement d'entreprises collectif :

- 
- Plateforme d'échanges économiques Inter-Entreprises :
- Maurienne Expansion souhaite également exploiter l'économie productive de proximité par la création d'une plateforme d'échange économique entre entreprises. Cet outil doit permettre l'échange de biens et de services (vente de matériel d'occasion...), les opportunités d'affaires (Appels d'offre public et également dans le cadre des consultations du Lyon-Turin), besoin d'un savoir-faire, regroupement sur un marché...), les opportunités de formations techniques en Maurienne en collectif et/ou en entreprise (professionnaliser ses salariés afin de positionner la qualité de service de nos entreprises, vecteur de valeur ajoutée)... Cet outil a un sens dans la mise en relation privé – privé (B to B), public – privé... permettant la création d'une économie productive de proximité et la diminution de certains coûts internes (logistique de formation, échange de services et de biens en local, recyclage de matériel d'occasion).

- FabLab : projet imprimante 3D

Un **fab lab** (contraction de l'anglais **fabrication laboratory**, « **laboratoire de fabrication** ») est un lieu où il est mis à disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

Issu des travaux réalisés dans le cadre de la démarche « Agir en faveur de son économie de proximité », la création d'un espace d'échanges, de rencontres, de formations, d'expérimentation et de production (réalisation de prototypes, de petites et moyennes séries, rapprochement robots / 3D) a été identifié comme un chantier prioritaire. Ce lieu sera propice à la création d'activités innovantes et à l'émergence de nouveaux entrepreneurs et de nouveaux métiers par la fabrication de prototypes ou/et de petites et moyennes séries.

Le matériel sera mis à disposition des membres fondateurs pour leurs projets personnels, et/ou mutuels.

Le Club pourra vendre aux « non membres » ses prestations de formation et de fabrication.

Ce lieu sera animé par un fabmanager.

Ce projet de fablab devra s'inscrire dans l'éco-système des projets similaires émergents sur la Savoie, et sera analysé selon l'opportunité de rapprochement avec ces autres structures porteuses.

#### ➔ Critères d'attribution / dépenses subventionnables (A, B, C, D) :

1.5 ETP dont 1 financé par la RRA avec un taux d'intervention de 60% maximum

Il convient de financer des prestations externes : des formations actions et l'intervention d'experts spécifiques, développement de logiciels

#### - Investissement matériel pour équiper le Fablab.

Le taux d'intervention régionale sur le financement des prestations externe sera au maximum de 30% et sera précisé à l'instruction du dossier au regard, notamment, de l'évolution du régime d'aide d'état.

#### ■ PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Nature	Montant total 2015 - 2017	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
Postes en fonctionnement	<i>Postes et frais de mission et struct.</i> Prestations externes	503 117 €	409 367 €	503 117 €
Inv : Fab lab	Achat d'équipement (imprimantes 3D, découpeuse laser, fraiseuse numérique, traceur, plotteur, logiciel de création numérique...)	150 000 €	150 000 €	-
<b>Total (I)</b>		<b>150 000 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>-</b>
<b>Total (F)</b>		<b>503 117 €</b>	<b>409 367 €</b>	<b>503 117 €</b>
<b>Total (I+F)</b>		<b>653 117 €</b>	<b>559 367 €</b>	<b>503 117 €</b>

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	409 367 €	52 %	212 871 €	F
Subvention CG 73 Volet local	503 117 €	9 %	45 000 €	F
Subvention CG 73 Volet Départ.	409 367 €	14 %	57 342 €	
RRA investissement	150 000 €	30%	45 000 €	I

<b>Total subventions</b>			<b>412 713 €</b>	F
Auto financement	653 117 €	37 %	240 404 €	F
<b>Total des recettes</b>			<b>653 117 €</b>	F

#### RESPONSABLE DU PROJET :

Sylvie VERNEY  
Maurienne Expansion  
C.A.R. Avenue d'Italie  
73300 Saint Jean de Maurienne  
Tél. : 04 79 83 20 83 /  
Mail : [sverney@maurienne-expansion.fr](mailto:sverney@maurienne-expansion.fr)

Pour le Fab Lab :  
Christel ROMERO  
Syndicat du Pays de Maurienne  
73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE  
Tél: 04.79.64.12.48.  
Mail : [artisanat.commerce@maurienne.fr](mailto:artisanat.commerce@maurienne.fr)

#### PARTENAIRES :

CCI, CMA, réseaux et partenaires techniques, CRITT 73<sup>4</sup>, DIRECCTE, Agence économique de Savoie, Club d'entreprises.

**Nota bene** : Les acteurs de l'Economie Sociale et solidaire sont intégrés dans ces actions, notamment à travers leur participation au comité endogène.

#### CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

CDDRA : 2012-2017  
CTS 3G : 2015 – 2019

#### EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises en difficulté accompagnées</li> <li>- Nombre de participants aux actions et aux informations collectives</li> <li>- Nombre d'entreprises accompagnées</li> </ul> <p>Pour le Fab Lab :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Existence légale du Club</li> <li>Equipement du local</li> <li>Inscription dans l'éco-système savoyard</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés</li> <li>- Nombre d'emplois maintenus</li> <li>- Montant des investissements des entreprises accompagnées</li> </ul> <p>Pour le Fab Lab :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de membres adhérant au Club</li> <li>Quantité, qualité et nature des réalisations (formations, fabrication, incubation...)</li> </ul>

Fiche action 2.3:	Maintenir des services et des emplois compétitifs
Dispositif	CDDRA – CTS
Orientation 2 :	Accompagner les mutations économiques tout en conservant un équilibre entre les différents grands secteurs d'activités économiques
Objectif 2.3	Asseoir l'attractivité résidentielle de la Maurienne

#### CONTEXTE :

L'attractivité résidentielle de la Maurienne étant liée à son attractivité économique, il est nécessaire que le territoire se positionne de manière innovante pour maintenir les services à la population et les savoir-faire des professionnels. La Maurienne doit reconfigurer son appareil commercial et poursuivre la diversification de son activité économique, parallèlement au développement touristique.

Les objectifs principaux sont : le développement du commerce et de l'artisanat de proximité, en priorité dans les bourgs-centres, de manière à garder des centres-villes dynamiques et attractifs ; l'amélioration de l'offre commerciale et artisanale en assurant sa qualité, son accessibilité et son adéquation avec les besoins de la population locale et saisonnière.

La promotion de l'offre commerciale et artisanale doit permettre d'endiguer l'évasion commerciale vers les grands centres urbains extérieurs à la vallée et de valoriser l'image de la Maurienne.

Pour réaliser ces objectifs, il convient de structurer les professionnels du commerce et de l'artisanat, de proposer des actions cohérentes à l'échelle de la vallée pour pérenniser l'attractivité tant économique que résidentielle de la vallée.

Ces actions s'inscrivent au programme de l'OCM, opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services dont la première phase s'est achevée en mai 2014. Le cabinet privé recruté pour évaluer l'OCM soulignait :

- **Une démarche du territoire dans son ensemble** avec un programme d'actions ayant concerné la vallée dans son ensemble et des pratiques de travail en commun à l'échelle de la Maurienne facilités par la forte présence sur le terrain des deux animatrices
- **Une dynamique collective créée par l'OCM** avec la réactivation d'associations fédérant les commerçants et artisans et la mise en œuvre d'actions de communication sur des périmètres étendus, au-delà des limites communales habituellement peu dépassées
- **Une bonne qualité du travail partenarial** avec une très forte implication conjointe des acteurs privés et publics au niveau local dont il résulte des pratiques de travail pérennes à l'échelle de la vallée, voir au-delà.

Au terme de cette tranche d'une durée importante (4ans), la consommation budgétaire montre que le budget prévisionnel de l'opération a été consommé en quasi-totalité ce qui signifie que le programme validé en comité de pilotage correspondait à des besoins mais également à des moyens réels du territoire.

La seconde phase de l'OCM, débutée en octobre 2014, devrait arriver à son terme fin 2016.

Le Syndicat du Pays de Maurienne a déposé une candidature LEADER 2014-2020 sur le volet alimentaire. Des crédits d'Etat (FISAC) et/ou du Département de la Savoie (Lignes classiques) pourront être mobilisés dans ce programme sous forme d'aides directes aux entreprises. Les investissements des entreprises commerciales et artisanales du secteur alimentaire pourront ainsi bénéficier de 20% de subvention.



## Opération 2.3 : Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCM)

### ↳ Description :

Depuis juin 2010, l'OCM vise à préserver et à développer l'artisanat et le commerce de proximité en Maurienne. Le programme de la seconde phase entamée en 2014 confortera la coordination des différents maîtres d'ouvrage, tous acteurs dans leur domaine :

- Structurer et appuyer les groupements de professionnels grâce à l'intervention d'un cabinet spécialisé recruté par le SPM,<sup>5</sup> maître d'ouvrage de cette action ;
- Promouvoir l'artisanat et le commerce par des actions collectives d'animation et de communication menées à l'échelle de la vallée et par la mise en place de systèmes de fidélisation de la clientèle (portée par : les UCA<sup>6</sup>, les EPCI,<sup>7</sup> le SPM) ;
- Dynamiser les pôles commerciaux : analyse de l'appareil commercial et artisanal, qualification et localisation des cellules d'activités et des cellules vacantes afin de proposer des outils d'aide à la décision en termes d'urbanisme commercial et artisanal et de renforcer l'attractivité des pôles commerciaux ;
- Evaluer l'opération (portage SPM).

Mais aussi (pour mémoire) :

- Améliorer la performance des entreprises ;
- Améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- Analyser les comportements d'achats des ménages ;
- Valoriser les entreprises par l'outil Internet ;
- Aider la modernisation des entreprises sur des projets d'investissement.

### ↳ Critères d'attribution / dépenses subventionnables :

1.4 ETP sont mobilisés pour réaliser cette action (taux max d'intervention régionale de 40%)

Pour les actions collectives, le taux d'intervention régionale varie de 20% à 40% avec un taux maximum de 40% limité aux projets structurants à l'échelle du territoire.

### ↳ Bénéficiaires :

SPM, UCA, EPCI, CMA,

### Degré de transversalité de l'action :

*D. Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*

**Economie** : au cœur de l'orientation économique du contrat, l'objectif poursuivi est celui d'un plus grand dynamisme des activités par le maintien et la création d'emplois en particulier grâce à l'accompagnement des entreprises.

**Social** : Cette action doit permettre de maintenir des cœurs de villes attractifs permettant un accès aux services à tous les publics.

Maintenir des activités et services de proximité est directement générateur de lien social et d'échanges.

<sup>5</sup> Syndicat du Pays de Maurienne (SPM)

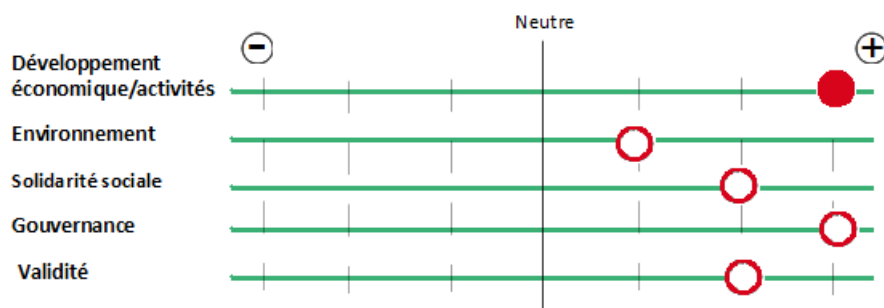
<sup>6</sup> Union Commerciale et Artisanale (UCA)

<sup>7</sup> Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Environnement. Les zones d'activité pourront faire l'objet de charte de développement durable. En outre, le maintien des services de proximités limite les déplacements.

**Gouvernance** : L'OCM est une action qui cherche à fédérer les partenaires agissant dans ce domaine autour d'un plan d'actions commun. Les choix des projets aidés sont faits au sein d'un comité de pilotage composé des acteurs publics (Collectivités territoriales, CG 73, élus du SPM), des consulaires et des privés (présidents des UCA). Ce comité de pilotage s'est ouvert à d'autres membres ne votant pas mais étant partie prenante des débats en particulier l'Agence économique de Savoie et Maurienne Expansion.

**Environnement** : Les actions soutenues dans le cadre de l'OCM visent également à favoriser la consommation locale, ce qui par voie de faits incite la population à réduire ses déplacements vers d'autres pôles commerciaux hors Maurienne. Une consommation locale et responsable est un vecteur de préservation des emplois des TPE commerciales, artisanales et des services.



#### E. Lien avec les autres fiches :

L'action de l'OCM alimentera la réalisation du SCOT, au niveau de la connaissance du tissu commercial et artisanal, les études menées dans ce cadre seront prises en considération dans la démarche SCOT.

#### PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
OCM	Animation, mise en œuvre, suivi	343 563 €	343 563 €	224 935 €
	Action	301 437 €	301 437 €	119 810 €
<b>Total (F)</b>		<b>645 000 €</b>	<b>645 000 €</b>	<b>344 745 €</b>
<b>Total (I+F)</b>		<b>645 000 €</b>	<b>645 000 €</b>	<b>344 745 €</b>

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	645 000 €	33%	208 570 €	F
Subvention CG 73	344 745 €	25%	85 005 €	F
Subventions FISAC (dépenses HT)	517 884 €	21%	108 069 €	F
<b>Total subventions</b>			<b>401 644 €</b>	
Auto financement / UCA / EPCI	645 000 €	38%	243 356 €	F
<b>Total des recettes</b>			<b>645 000 €</b>	

#### RESPONSABLE DU PROJET:

Christel ROMERO  
Opération Collective de Modernisation -  
Syndicat du Pays de Maurienne

73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE  
Tél: 04.79.64.12.48.  
Mail : [artisanat.commerce@maurienne.fr](mailto:artisanat.commerce@maurienne.fr)

▪ PARTENAIRES :

CCI, CMA, Maurienne Expansion, EPCI, Agence économique de la Savoie

▪ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

CDDRA : 2012-2017  
CTS 3G : 2014 – 2019

▪ EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
Fiches de paie des animatrices de l'OCM Compte-rendu des comités de pilotage de l'OCM Articulation avec programme LEADER si candidature validée	- Evaluation de l'OCM - Cahier des charges des intervenants - Participation aux formations - Impact des actions proposées par les UCA - Qualité et utilité de l'analyse des pôles commerciaux





Orientalion 3 :

Développer et promouvoir  
un tourisme de toutes saisons.



Fiche action 3.1:	Etudier, structurer et qualifier l'offre d'itinéraires en Maurienne
Dispositif	CDDRA – CTS
<b>Orientation 3 :</b>	<b>Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons</b>
<b>Objectif 3.1</b>	<b>Organiser l'itinérance en Maurienne par la mise en place de circuits et le développement de filières</b>

#### CONTEXTE :

Le Pays de Maurienne souhaite développer un tourisme « tirant parti de la richesse et de la diversité du patrimoine de la Maurienne et répondant aux attentes d'une demande croissante des touristes en termes d'itinérance et de circuits »<sup>8</sup>. Cette demande est liée à une envie de découverte globale : découverte des patrimoines naturel, culturel, gastronomique par exemple mais aussi et surtout, « la recherche par le client de contacts, d'échanges, de rencontres avec la population locale pour découvrir la culture, les modes de vie, les métiers, etc. »<sup>9</sup>

La Maurienne offre de nombreux circuits répondant à une multiplicité d'approches selon les modes de déplacement, les typologies de clientèles, les niveaux de difficulté et la durée, les thématiques ou encore les modes d'interprétation.

Du circuit de découverte d'un hameau à l'itinéraire international, la Maurienne se trouve à la croisée de plusieurs itinéraires d'exception qu'elle se doit de valoriser par une meilleure « appropriation » : la Grande Traversée des Alpes (Route des Grandes Alpes, Grande Traversée des Alpes, Via Alpina, Sentinelles des Alpes), les parcours du Pays d'Art et d'Histoire des Hautes-Vallées de Savoie (Les Chemins du Baroque®, Pierres-Fortes de Savoie® etc.), les Itinéraires Remarquables de Savoie, ou encore ceux développés dans le cadre du Plan Intégré Transfrontalier des Hautes-Vallées.

L'enjeu de Maurienne Tourisme consiste à adapter une offre d'itinéraires riche (mais à qualifier et à structurer) à la demande des usagers de ces circuits en proposant une découverte, des rencontres dans un cadre ludique et rassurant. Une attention particulière sera portée à la clientèle familiale, cœur de cible du Pays de Maurienne.

**Evolution de la fiche-action : Cette fiche-action est renforcée suite à l'opération 3.1.1 et aux priorités définies dans le cadre du Conseil Local de Développement et de la stratégie de Maurienne Tourisme.**

**Ainsi, cette fiche-action devra permettre d'améliorer la satisfaction des usagers des sentiers (randonneur pédestre ou VTTiste) par des itinéraires de qualité, sécurisés, entretenus et valorisés par des outils de découverte complémentaires aux sorties accompagnées.**

**De façon plus générale, cette fiche-action permettra d'améliorer l'accueil et les services auprès des randonneurs pédestres et des cyclistes (sur route et chemin) via un conseil juridique et financier sur la commercialisation de produits itinérants et des actions de professionnalisation à destination des acteurs de la Maurienne.**



#### Opération 3.1.1 : Améliorer la connaissance des itinéraires et des ressources du territoire

##### ↳ Descriptif :

Une connaissance parfaite de l'offre d'itinéraires du territoire est le préalable nécessaire à toute action de promotion, de commercialisation et d'animation.

<sup>8</sup> D'après la Charte du Pays de Maurienne

<sup>9</sup> Extrait du compte-rendu de la Journée prospective sur le tourisme en Maurienne du 26/10/2010

Cependant, dans un souci de cohérence, de synergie entre les acteurs et pour répondre aux attentes des touristes en quête de découverte, le recensement des circuits doit être accompagné d'un recensement des « ressources » à proximité.

Il s'agira de recenser, via une étude :

- Les itinéraires sur route et sur chemin
- Les lieux de visite : sites patrimoniaux, musées, exploitations agricoles, ateliers d'artisans etc.
- Les lieux d'accueil : offices de tourisme, restaurants, hébergements
- Les personnes ressources : accompagnateurs en montagne, guides conférenciers, animateurs de réseaux ou d'itinéraires etc.

Un prestataire extérieur sera missionné pour ce recensement à l'échelle Maurienne. Ses missions seront de :

- Centraliser les recensements et études existantes (notamment celles réalisées dans le cadre des Conventions Stations durables de Moyenne Montagne)
- Effectuer les recherches nécessaires pour compléter les informations manquantes
- Produire un document pratique liant circuits et ressources par secteur géographique
- Fournir des pistes d'actions pour mettre en cohérence les itinéraires (voir 3.1.2.)
- Fournir des pistes d'actions pour qualifier ou requalifier les sentiers existants (voir 3.1.3.), dans une optique d'harmonisation du mobilier d'interprétation à l'échelle de la Maurienne. L'étude devra notamment faire ressortir les lacunes par intercommunalité et des préconisations pour y remédier.

La rédaction du cahier des charges, le choix du prestataire, le suivi de l'étude et la validation du plan d'actions seront effectués par un comité de pilotage composé des partenaires : la Région Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, l'Agence Touristique Départementale, les territoires supports de convention de stations durables de moyenne montagne, le Parc National de la Vanoise, etc.

#### ➔ Critères d'éligibilité / Dépenses subventionnables

L'étude portée par le SPM devra être effectuée en lien avec les partenaires associés à des itinéraires de découverte (Fondation Facim, Parc National de la Vanoise, Grande Traversée des Alpes, Synergie Tourisme-Agriculture dans les Alpes etc.) et en étroite collaboration avec les territoires voisins de la Maurienne.

Dépenses en fonctionnement : études

Taux : 40 % pour le CTS et 40 % pour le CDDRA

### **Opération 3.1.2 : Favoriser la mise en place des schémas directeurs de randonnée**

#### ➔ Descriptif :

Cette opération permettra de doter les communautés de communes de Maurienne de schémas directeur de randonnée.

Les schémas directeurs de randonnée permettent de pallier les difficultés d'entretien et d'aménagement des sentiers en sélectionnant des itinéraires prioritaires puis en planifiant les opérations.

Un schéma directeur de randonnée comporte ainsi les éléments suivants :

- diagnostic des itinéraires existant,
- positionnement de l'offre randonnée,
- sélection des itinéraires,
- plan d'aménagement pluriannuel,
- plan d'entretien pluriannuel,
- plan de communication.

Une coordination à échelle Maurienne sera assurée par Maurienne Tourisme pour assurer la transversalité et les interconnexions entre les schémas intercommunaux.

#### ➔ Critères d'éligibilité / Dépenses subventionnables

Critères d'éligibilité : Pourront bénéficier de cette subvention les communautés de communes ayant la compétence « Randonnée ».

Dépenses subventionnables : Fonctionnement : études de réalisation de schémas directeurs de randonnée

Taux d'intervention de la Région : 30 %.

Un règlement attributif de subvention sera défini avec la Région, en lien avec les aides du Conseil Général.

Nota bene : les études de réalisation de schémas directeurs de randonnée peuvent également être subventionnées par le Conseil Général dans le cadre du Contrat Territorial Savoie Maurienne – Volet Départemental (sous conditions – se renseigner auprès du Conseil Général).

### **Opération 3.1.3 : Aider les projets d'aménagements de sentiers de randonnée**

#### ➔ Descriptif :

Les schémas directeurs de randonnée (voir opération 3.1.2) font / vont faire émerger des besoins en termes d'aménagements de sentiers. Il s'agit de favoriser les aménagements paysagers de sentiers identifiés comme prioritaires par le territoire et inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

#### ➔ Critères d'éligibilité / Dépenses subventionnables

Critères d'éligibilité : Pourront bénéficier de cette subvention les communautés de communes ayant la compétence « Randonnée ». Seront éligibles les aménagements paysagers d'itinéraires de randonnées d'intérêt départemental inscrits au PDIPR et répertoriés dans un schéma directeur de randonnée validé.

Dépenses subventionnables : Investissement : Travaux d'aménagements paysagers tels que l'ouverture, les aménagements (ex : passerelles), la sécurisation des sentiers ; la mise en place de mobilier d'interprétation, de tables de lecture ou d'orientation ; la création d'aires d'accueil (ex : aires de pique-nique).

Les travaux de terrassement, de balisage et d'entretien courant des sentiers ne sont pas subventionnables par la Région.

Taux d'intervention de la Région : 30 %.

Un règlement attributif de subvention sera défini avec la Région, en lien avec les aides du Conseil Général.

Nota bene : les travaux de réouverture et de création de sentier ainsi que l'acquisition et la pose du matériel de balisage peuvent être subventionnés par le Conseil Général dans le cadre du Contrat Territorial Savoie de Maurienne – Volet Départemental (sous conditions – se renseigner auprès du Conseil Général).

### **Opération 3.1.4 : Favoriser la découverte et promouvoir les itinéraires à pied et à vélo**

#### **↳ Descriptif :**

Dans le cadre de la réalisation des schémas directeurs de randonnée et du développement des itinéraires ludiques de découverte du territoire à pied ou en vélo à assistance électrique, des actions à échelle Maurienne seront proposées :

- **Des outils de découverte du territoire**, principalement destinés à une clientèle grand public qui se déplace à pied ou en vélo à assistance électrique. Les outils numériques seront privilégiés. Cependant, des outils en version papier sont également prévus.

*Exemples d'outils envisagés : outils embarqués / fiches avec des itinéraires de découverte en vélo à assistance électrique harmonisés à échelle Maurienne, cartes d'activités d'orientation, etc.*

- **Des actions de communication et de promotion de la randonnée**, à destination du grand public et du public spécialisé. Les actions de communication spécialement destinées au vélo seront subventionnées dans le cadre de la fiche-action 3.2.

*Exemple d'actions envisagées : réalisation d'un catalogue d'offres en itinérance en Maurienne, participation au Salon du Randonneur à Lyon, campagne de promotion du site Internet dédié à la randonnée, etc.*

#### **↳ Dépenses subventionnables**

Fonctionnement : prestations de services

Taux d'intervention de la Région : 40 %.

Taux d'intervention du Département : 40 %.

### **Opération 3.1.5 : Développer la commercialisation de produits itinérants Maurienne**

#### **↳ Descriptif :**

La commercialisation de packages « tout inclus » pour des circuits itinérants (ou en étoile) à pied ou à vélo pose de nombreuses questions.

Les attentes sont importantes du côté des accompagnateurs en montagne qui, sans l'immatriculation au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, ne peuvent pas commercialiser des circuits de plus d'une nuitée.

D'autre part, des voyageurs étrangers ont fait part de leur besoin d'être appuyés localement pour monter des séjours cycloportifs de qualité.

Face à ces sollicitations, l'association Maurienne Tourisme souhaite être accompagnée dans ses réflexions sur la commercialisation de produits itinérants : quel peut être le rôle de Maurienne Tourisme (par exemple dans le montage de produits) ? Quelles structures pour les commercialiser et les distribuer ?

#### ➔ Dépenses subventionnables

Fonctionnement : prestations de services (conseil juridique et financier)

Taux d'intervention de la Région : 40 %.

Taux d'intervention du Département : 40 %.

### **Opération 3.1.6 : Professionnaliser les acteurs de la Maurienne**

#### ➔ Descriptif :

Dans la logique de développement des filières randonnée pédestre et vélo, des actions collectives de sensibilisation et de professionnalisation des acteurs (touristiques ou non) seront régulièrement organisées. L'objectif est double :

- Favoriser la qualité pour le tourisme en Maurienne
- Favoriser les échanges entre des acteurs qui se rencontrent peu grâce à des thématiques suffisamment transversales

Sont prévues principalement :

- L'organisation une fois par an des Rencontres du Tourisme en Maurienne faisant appel à des intervenants qualifiés, devenues un rendez-vous incontournable pour les élus et les professionnels du tourisme.
- L'organisation une fois par trimestre de rencontres autour d'un petit-déjeuner permettant à des intervenants d'aborder des sujets plus précis ainsi que des retours d'expérience.

Les thématiques de la randonnée pédestre et du vélo seront privilégiées. Cependant, d'autres thématiques plus généralistes et jugées comme prioritaires par le territoire pourront être abordées, telles que le Web, la commercialisation ou l'accueil.

#### ➔ Dépenses subventionnables

Fonctionnement : prestations de services des intervenants

Les subventions seront attribuées selon des plans d'action annuels.

Taux d'intervention de la Région : 40 %.

Taux d'intervention du Département : 40 %.

## BENEFICIAIRES :

Pour les opérations 3.1.2 et 3.1.3 : Communautés de communes

Pour les opérations 3.1.1, 3.1.5, 3.1.6 : Maurienne Tourisme

Pour l'opération 3.1.4 : Maurienne Tourisme (et les collectivités pour les outils de découverte)

## DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- **Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, gouvernance, validité) :**

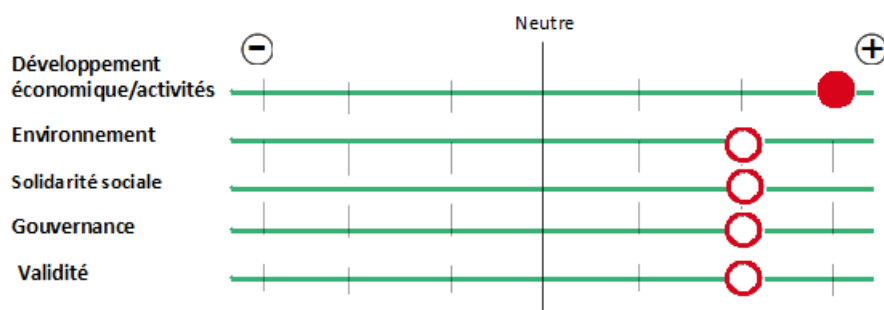
Cette action participe au développement économique de la vallée : les itinéraires serviront de base à la découverte de sites patrimoniaux, de sites d'accueil et associeront les professionnels de la vallée. Il s'agira finalement de proposer une offre structurée, commercialisable, qui profite particulièrement aux acteurs à proximité immédiate des itinéraires (dont les commerçants).

L'action s'attache à intégrer l'ensemble des habitants de la vallée, sportifs, familles, personnes à mobilité réduite pour que tous puissent utiliser ces équipements mais aussi pour permettre une meilleure appropriation de la population locale.

Le travail en réseau avec les professionnels ainsi que l'appropriation par les locaux doit permettre un développement pérenne et une gouvernance basée sur la concertation.

L'action doit permettre de donner une dimension "vallée" aux itinéraires du territoire aujourd'hui morcelés et peu valorisés dans leur ensemble.

Un souci particulier sera accordé à l'environnement dans cette thématique d'itinéraires. Les itinéraires seront prétextes à une sensibilisation à l'environnement qui nous entoure et à sa découverte.



- **Lien avec les autres fiches :**

La thématique de l'itinérance est transversale et touche aux domaines des déplacements, du tourisme de découverte, des hébergements en court séjour, de l'éducation à l'environnement, du maintien de l'activité agricole.

- **Lien avec d'autres projets ou contrats :**

Les itinéraires sont aidés par d'autres types de contrats ou par des lignes classiques. Il conviendra de veiller à la cohérence des actions, principalement avec :

- L'aide du Conseil Général de la Savoie, dans le volet départemental du Contrat Territorial Savoie de la Maurienne, à la réalisation de schémas directeurs de randonnée et à l'aménagement des circuits de randonnée qui s'inscrit notamment dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) : aide à la réouverture ou à la création de sentiers, aide à l'acquisition et pose du matériel de signalétique.
- Les Conventions de Stations Durables de Moyenne Montagne de Maurienne dont la programmation Régionale est en cours de définition.
- Les Promenades Savoyardes de Découverte et les promenades confort de Maurienne



■ PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Nature	Montant total	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
3.1.1 Connaissance	Appel à un prestataire extérieur pour la réalisation d'une étude	40 000 €	40 000 €	Réalisé
3.1.2 Schémas directeurs de randonnée	Etudes de réalisation de schémas directeurs de randonnée	75 000 €	75 000 €	CTS 3G Volet départemental
3.1.3 Aménagements de sentiers	Travaux de réouverture et de création de sentier	670 000 €	670 000 €	CTS 3G Volet départemental
3.1.4 Découverte, promotion	Prestations de services	20 000 €	20 000 €	20 000 €
3.1.5 Commercialisation	Prestations de services (conseil juridique et financier)	10 000 €	10 000 €	10 000 €
3.1.6 Professionnalisation	Prestations de services (intervenants) : 2 000 € par an	10 000 €	6 000 €	10 000 €
<b>Total (I)</b>		<b>670 000 €</b>	<b>670 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total (F)</b>		<b>155 000 €</b>	<b>151 000 €</b>	<b>40 000 €</b>
<b>Total (I+F)</b>		<b>825 000 €</b>	<b>821 000 €</b>	<b>40 000 €</b>

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA 3.1.1	40 000 €	40 %	16 000 €	F
Subvention RRA 3.1.2	75 000 €	30 %	22 500 €	F
Subvention RRA 3.1.3	670 000 €	30 %	201 000 €	I
Subvention RRA 3.1.4	20 000 €	40 %	8 000 €	F
Subvention RRA 3.1.5	10 000 €	40 %	4 000 €	F
Subvention RRA 3.1.6	6 000 €	40 %	2 400 €	F
Subvention CG 73 3.1.1	<i>Réalisé</i>			
Subvention CG 73 3.1.2	<i>CTS Volet Départemental</i>			
Subvention CG 73 3.1.3	<i>CTS Volet Départemental</i>			
Subvention CG 73 3.1.4	20 000 €	40 %	8 000 €	F
Subvention CG 73 3.1.5	10 000 €	40 %	4 000 €	F
Subvention CG73 3.1.6	10 000 €	40 %	4 000 €	F
<b>Total subventions</b>			<b>269 900 €</b>	<b>I / F</b>
Auto financement 3.1.1	40 000 €	60 %	24 000 €	F
Auto financement 3.1.2	75 000 €	70 %	52 500 €	F
Auto financement 3.1.3	670 000 €	70 %	469 000 €	I
Auto financement 3.1.4	20 000 €	20 %	4 000 €	F
Auto financement 3.1.5	10 000 €	20 %	2 000 €	F
Auto financement 3.1.6	10 000 €	36 %	3 600 €	F
<b>Total des recettes</b>			<b>825 000 €</b>	<b>I/F</b>

■ POURCENTAGE PREVU EN INVESTISSEMENT :

81 %

▪ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Laurence PASDELOUP  
 Chargée de mission Tourisme / Maurienne Tourisme  
 C.A.R - Bât.B - Avenue d'Italie  
 73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE  
 Tél. (0)4 79 83 23 94 –Mail / [developpement@maurienne-tourisme.com](mailto:developpement@maurienne-tourisme.com)

▪ **PARTENAIRES :**

- L'Agence Touristique Départementale (mission Randonnée et Itinérance) et le Conseil Général de la Savoie (Service Montagne et Tourisme, Direction de l'Environnement et des Paysages)
- Savoie Mont Blanc Tourisme
- Le SUACI (Service montagne des chambres d'agriculture des Alpes du Nord) et la MITRA (Mission d'Ingénierie Touristique de Rhône-Alpes) pour le projet SYTALP (Synergie Tourisme-Agriculture dans les Alpes)
- Région Rhône-Alpes
- Les Fédérations et Comités de Randonnée Pédestre (Fédération Française de Randonnée Pédestre, Comités régionaux et Départementaux de Randonnée Pédestre)
- La Fondation Facim pour les itinéraires du Pays d'Art et d'Histoire
- La Grande Traversée des Alpes (GTA)
- La Conférence des Hautes-Vallées
- Les syndicats d'Accompagnateurs et/ou de guides en Montagne et les moniteurs cyclistes
- Le Parc National de la Vanoise
- Le Syndicat du Pays de Maurienne
- L'association « La Maurienne dans l'assiette »
- Les communes et intercommunalités de Maurienne
- Les Offices de Tourisme de Maurienne
- Les hébergeurs
- Les transporteurs

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

CDDRA : 2012 - 2017  
 CTS : 2014 - 2019

▪ **EVALUATION, SUIVI :**

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
- Nombre de schémas directeurs mis en place - Nombre de projets aidés en investissement - Nombre d'usagers des outils de découverte - Nombre de participants aux actions de professionnalisation - Nombre de packages itinérants montés - Nombre de clients des packages itinérants	- Evolution de la satisfaction des usagers des sentiers (questionnaire) - Variété des acteurs investis dans les actions - Amélioration des services aux randonneurs et aux cyclistes mis en place par les socioprofessionnels

Fiche action 3.2:	Structurer la filière CycloMaurienne dans le cadre de « La Maurienne, le plus grand domaine cyclable du monde »®
Dispositif	CDDRA – CTS
Orientation 3 :	Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons
Objectif 3.2	Développer la filière cyclosportive et cyclotouristique

#### CONTEXTE :

Du col de la Croix de Fer en passant par le Télégraphe et le Galibier, la Maurienne possède certains des plus beaux et des plus mythiques cols de l'arc alpin.

Le Tour de France a désigné la Maurienne comme une terre de vélo il y a 100 ans en franchissant pour la première fois le Col du Galibier. Depuis, presque chaque année, la Maurienne voit se disputer sur ses cols les plus belles ascensions de la course. Ceux-ci ont désormais une renommée internationale, et chaque été, des milliers de cyclosportifs viennent du monde entier pour rouler sur les traces des champions.

La marque « *La Maurienne, le Plus Grand Domaine Cyclable du Monde*® » a été développée et promue conjointement par le Comité des Stations de Maurienne et le Syndicat du Pays de Maurienne puis par Maurienne Tourisme, en partenariat avec l'Agence Touristique Départementale de la Savoie. Des aménagements et une communication adaptés aux cyclosportifs ont vu le jour :

- Bornage et chronométrage des cols d'exception
- Recensement et promotion des hébergements adaptés à l'accueil cyclo
- Mise en place de supports de communication : carte cyclo, site Internet, réseaux sociaux etc.

Cette marque a connu un excellent lancement et a bénéficié de nombreuses campagnes de promotion. Il s'agit maintenant de mieux structurer la filière cyclo en Maurienne pour en faire un atout économique pour la vallée, bénéficiant aussi bien au fond de vallée qu'aux stations durant une saison relativement longue (de mai à octobre environ).

L'objectif de l'action est de mieux structurer l'offre cycliste en Maurienne afin de garantir la qualité de l'accueil des cyclistes et d'améliorer la notoriété et l'appropriation de la marque « *La Maurienne, le plus grand domaine cyclable du monde* »®.

**Evolution de la fiche-action :** Cette fiche-action est renforcée du fait de l'importance donnée à la filière cyclo en Maurienne, devenue l'axe touristique prioritaire pour la Maurienne en été. La marque « *La Maurienne le plus grand domaine cyclable du monde* » a connu un nouvel essor depuis la signature en 2014 d'un partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme. De plus, cette marque auparavant exclusivement dédiée aux cyclosportifs de route intègre dorénavant l'offre de VTT mais aussi de vélo à assistance électrique (VAE) s'ouvrant ainsi à un plus grand public.

#### Opération 3.2.1 : Animer la filière « Cyclo » en Maurienne

#### DESCRIPTIF :

Pour développer la marque « *La Maurienne, le plus grand domaine cyclable du monde* »® et pour améliorer les infrastructures et les services inhérents, un temps d'ingénierie conséquent est nécessaire et requiert l'embauche d'un animateur de la filière « Cyclo ».

Il aura pour mission :

- d'impulser une démarche qualité
- de mieux associer les partenaires du territoire et hors territoire pour une meilleure appropriation de la marque
- d'étudier la clientèle cycliste de Maurienne pour mieux cerner son comportement et ses besoins
- de développer l'offre de produits et services en fonction de l'étude clientèle
- de gérer les relations avec les services du département pour participer à l'amélioration des infrastructures routières (amélioration des itinéraires et des liaisons en fond de vallée)
- de programmer des actions de sensibilisation à l'environnement pour les cyclistes
- de mettre en place et de suivre la communication
- de coordonner les animations et les événements cyclo
- d'accompagner les porteurs de projets en lien avec la filière (hébergeurs, prestataires d'activités, loueurs etc.)
- d'animer le Comité de pilotage « cyclo »
- de mettre en œuvre les actions issues du partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme. Ce partenariat, signé par Maurienne Tourisme pour 3 ans, permet d'accueillir les équipes de France pour des stages en hiver et en été.
- de créer des produits packagés « Cyclo », en étoile ou en itinérance, notamment à destination des tour-opérateurs (la commercialisation des packages sera assurée par un prestataire).
- de participer à l'étude relative à la liaison cyclable « Maurienne » en fond de vallée puis suivre les aménagements qui en émaneront.
- d'impulser la mise en place auprès des collectivités d'aménagements type racks à vélos, cyclopoubelles, etc.
- de développer la pratique du vélo à assistance électrique en Maurienne, via le développement du parc de location, des services aux pratiquants, d'itinéraires spécifiques de découverte etc.
- de favoriser le Label « e-branché » pour faire de la Maurienne un « territoire branché », permettant le rechargement des véhicules électriques et notamment les VAE dans les « établissements branchés ».
- d'accompagner et coordonner les porteurs de projets autour du VTT (pistes de descente, bike parks, pump tracks...)
- 
- Etant donné l'important développement de la filière cyclo et l'élargissement des missions de l'animateur, le poste est dorénavant subventionné sur la base d'1 ETP (0,5 ETP auparavant).

#### DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Dépenses en fonctionnement : 1 ETP en CDI

Taux d'intervention de la Région : 50% la première année (2015), 40% la deuxième année (2016), 30% la troisième année (2017)

Taux d'intervention du Département : 30 %

### Opération 3.2.2 : Communiquer sur la filière « Cyclo » en Maurienne

#### ■ DESCRIPTIF :

Avec l'élargissement de la marque « La Maurienne le plus grand domaine cyclable du monde » au VTT et au Vélo à Assistance Electrique (VAE), la communication doit être permettre de cibler, via des stratégies et des outils différents :

- Les cycloportifs pratiquant le vélo de route
- Les cycloportifs pratiquant le VTT
- Le grand public pratiquant le VAE

Des plans de communication seront proposés chaque année, en complémentarité avec les actions de Savoie Mont Blanc Tourisme et de Rhône-Alpes Tourisme.

#### ■ DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Dépenses en fonctionnement : prestations de services

Taux d'intervention de la Région : 30 %

Taux d'intervention du Département : 30 %

#### ■ BENEFICIAIRE

Pour les opérations 3.2.1 et 3.2.2 : Maurienne Tourisme

#### ■ PERIMETRE CONCERNE PAR CETTE ACTION :

L'ensemble de la Maurienne

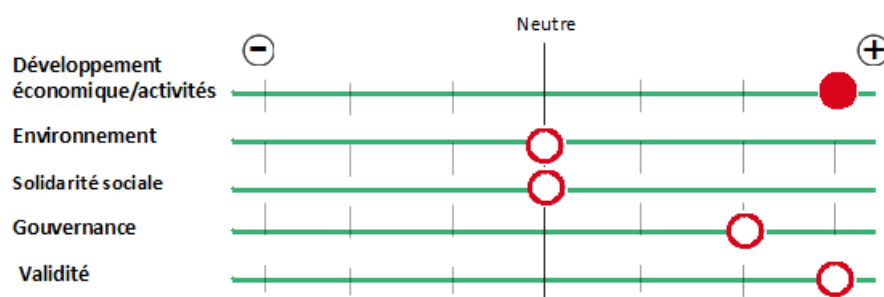
#### ■ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :*

L'essor de la filière cyclo en Maurienne représente un enjeu économique fort : la présence d'une clientèle cycliste, au pouvoir d'achat conséquent, constitue un atout indéniable pour l'économie de la vallée, sur une période de 6 mois (mai à octobre environ).

Le rôle de l'animateur « cyclo » est de donner des bases de travail aux partenaires, permettant une appropriation de la marque, notamment via un comité de pilotage, impliqué tout au long de la réalisation des actions. A terme, cette marque doit vivre grâce à ces partenaires.

En outre, à une échelle plus large, ce projet s'inscrit dans la politique départementale de valorisation de la filière cyclotouristique menée par l'Agence Touristique Départementale de la Savoie, partenaire privilégié du Pays de Maurienne pour ce projet.



- **Lien avec les autres fiches :**

Cette fiche-action est étroitement liée à la fiche action 3.1 « Organiser l'itinérance en Maurienne ».

- **Lien avec d'autres projets ou contrats :**

Le Pays de Maurienne inscrit sa démarche « cyclo » dans celle initiée par l'Agence Touristique Départementale de la Savoie (ATD) qui investit sur les infrastructures, relayée par Savoie Mont-Blanc Tourisme en termes de communication. Les actions menées par le Pays de Maurienne viendront en complément de celles proposées dans le cadre de la valorisation de la filière « cyclo » du Conseil Général.

Le plan d'actions sera réalisé en collaboration avec les partenaires du territoire impliqués dans la filière « cyclo ». En outre, le Pays de Maurienne cherchera à développer les synergies avec les territoires voisins, dans le cadre de la valorisation des cols. Il s'agit plus précisément de la Tarentaise, du Val Gelon, de l'Oisans et du Briançonnais voire même l'Italie.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
3.2.1 Animation de la filière	1 ETP (55 000 € par an)	275 000 €	215 000 €	275 000 €
3.2.2 Communication	Prestations (25 000 € par an)	125 000 €	75 000 €	125 000 €
<b>Total (I)</b>		0 €	0 €	0 €
<b>Total (F)</b>		400 000 €	290 000 €	400 000 €
<b>Total (I+F)</b>		<b>400 000 €</b>	<b>290 000 €</b>	<b>400 000 €</b>

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA 3.2.1	215 000 €	31 %	66 000 €	F
Subvention RRA 3.2.2	75 000 €	31 %	23 750 €	F
Subvention CG 73 3.2.1	275 000 €	30 %	82 500 €	F
Subvention CG 73 3.2.2	125 000 €	30 %	37 500 €	F
<b>Total subventions</b>			<b>209 750 €</b>	
Auto financement 3.2.1	275 000 €	46 %	126 500 €	F
Auto financement 3.2.2	125 000 €	51 %	63 750 €	F
<b>Total des recettes</b>			<b>400 000 €</b>	

■ **POURCENTAGE PREVU EN INVESTISSEMENT :**

0 %

■ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Laurence PASDELOUP  
 Chargée de mission Tourisme / Maurienne Tourisme  
 C.A.R - Bât.B - Avenue d'Italie  
 73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE  
 Tél. (0)4 79 83 23 94 -Fax. (0)4 79 83 51 67 Mail : [developpement@maurienne-tourisme.com](mailto:developpement@maurienne-tourisme.com)

#### ▪ PARTENAIRES :

- Offices de Tourisme de Maurienne
- Communes de Maurienne
- Clubs cyclistes de Maurienne et de proximité
- Hébergeurs référencés « Accueil Cyclo »
- Loueurs, réparateurs de cycles
- Territoire de Développement Local (TDL) de Maurienne
- Producteurs de produits cyclo (autocaristes, agences de voyage...)
- Conseil Général de la Savoie (Direction des Routes) / Agence Touristique Départementale de la Savoie
- Savoie-Mont-Blanc Tourisme
- Région Rhône-Alpes
- Rhône-Alpes Tourisme
- Fédérations et comités du cyclisme et du cyclotourisme

#### ▪ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

CDDRA : 2012 - 2017

CTS : 2014 - 2019

#### ▪ EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets accompagnés</li> <li>- Nombre d'évènements et d'animations coordonnés</li> <li>- Nombre de structures référencées « Qualité Cyclo Maurienne »</li> <li>- Visibilité des supports de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la fréquentation cycliste en Maurienne</li> <li>- Fédération des acteurs concernés par le cyclisme en Maurienne : augmentation du nombre et de la diversité des structures impliquées</li> </ul>

<b>Fiche action 3.3:</b>	<b>Animer, promouvoir, développer les patrimoines de la Maurienne</b>
<b>Dispositif</b>	CDDRA – CTS
<b>Orientation 3 :</b>	<b>Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons</b>
<b>Objectif 3.3</b>	<b>Développer et promouvoir un tourisme de découverte basé sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel</b>

#### ▪ CONTEXTE :

La Maurienne dispose d'un patrimoine riche particulièrement diversifié. Citons, entre autres, une richesse historique, naturelle, culturelle, artistique, agricole, industrielle, artisanale au cœur d'un Pays d'Art et d'Histoire : le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie®. L'animation de ce label est confiée à la Fondation Facim, en partenariat avec le Conseil Général de la Savoie et 4 collectivités territoriales : le Syndicat du Pays de Maurienne, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, Confluences / communauté de communes du Beaufortain et le Sivom du Val d'Arly.

La valorisation et l'animation du patrimoine participent au développement d'un tourisme de découverte de la vallée. La demande touristique est forte pour tous les types de patrimoines, avec un intérêt particulièrement centré sur les spécificités gastronomiques, les particularités agricoles et le patrimoine de pays. Cependant, ces richesses méritent d'être mieux valorisées, notamment par une médiation et des outils adaptés, et une meilleure synergie entre les acteurs.

En outre, la Maurienne dispose d'une offre exceptionnelle de musées : 18 sont ouverts de façon régulière à l'année, ce à quoi on peut ajouter une dizaine de musées en stations, ouverts en haute saison. Cette offre riche mérite d'être mieux valorisée, en termes d'aménagements adaptés à nos clientèles et en termes de communication et de commercialisation.

L'opération 3.3.1 s'inscrit dans le prolongement de celle menée dans les précédents contrats mais dans une optique résolument commerciale. En effet, l'étude menée en 2009-2010 par le cabinet Tam's Consultant dresse le bilan de l'action du réseau des musées et a souligné les manques dans la structuration et la promotion de l'offre des sites culturels. Les préconisations portent sur deux volets distincts mais complémentaires : la structuration de l'offre en vue d'une commercialisation efficace et la communication auprès de tous (clientèle touristique mais aussi professionnels de la vallée et population locale).

Développer et renforcer le tourisme de découverte des patrimoines en Maurienne est une activité « quatre saisons » qui touchera :

- En été, une clientèle familiale, soit notre cible principale
- En inter-saison, les groupes (scolaires et seniors avant tout) ou les individuels (les jeunes retraités constituent une part importante de notre clientèle)
- Le tourisme de découverte répond de plus en plus à la demande d'une clientèle hivernale (découverte des hameaux en raquettes, visites d'exploitations agricoles, participation à des ateliers dans les musées ou chez les artisans par exemple.)

L'objectif de cette action est d'améliorer la qualité de l'offre des sites patrimoniaux et muséographiques, en termes d'infrastructures, d'outils, de médiation mais aussi de développer les synergies entre les acteurs du patrimoine pour une mise en cohérence à l'échelle de la vallée.





### Opération 3.3.1 : Dynamiser la mise en réseau des musées de Maurienne

**Evolution de l'opération :** De par la diversité de fonctionnement des sites du Réseau des Musées de Maurienne, les attentes vis-à-vis du Réseau et les moyens humains et financiers à y consacrer diffèrent d'un musée à l'autre. Aussi, face à la difficulté de monter des projets communs à l'échelle de l'ensemble des musées du Réseau (ce qui était prévu dans l'opération initiale), cette opération permettra dorénavant d'aider des projets portés *a minima* par deux musées. Cependant, dans la lignée de l'opération initiale, les projets portant sur la commercialisation, le développement de l'offre pour les familles et la communication seront privilégiés.

#### ➔ Description :

Cette opération permet d'aider des projets collectifs portés par au moins deux sites membres du Réseau des Musées de Maurienne. Le premier objectif est de favoriser les collaborations entre des sites proches géographiquement ou qui travaillent sur des thématiques communes ou encore qui ont des enjeux similaires. Le second objectif est de dynamiser les musées dans une logique de renouvellement et de visibilité de leur offre. Les projets seront examinés au vu de critères de qualité.

Thématiques privilégiées dans les projets : commercialisation pour les groupes, développement de l'offre pour les familles

Type d'actions subventionnables (non exhaustif) : actions de médiation, animations, expositions, publications, professionnalisation, communication, etc.

#### ➔ Critères d'éligibilité / Dépenses subventionnables

**Critères d'éligibilité :** les projets doivent être portés par au moins deux sites membres du Réseau des Musées de Maurienne. Maurienne Tourisme pourra porter des projets lorsque de nombreux musées sont concernés. Des critères de qualité devront être respectés.

**Dépenses subventionnables :** Dépenses en fonctionnement (prestations de services). Les postes ne seront pas subventionnables.

Taux d'intervention de la Région : 40 %

Taux d'intervention du Département : 40 %

Un règlement attributif de subvention sera défini avec le Conseil Régional et le Conseil Général.

#### ➔ Bénéficiaires :

Propriétaires ou gestionnaires de musées (public ou privé), Maurienne Tourisme



### Opération 3.3.2 Aider les projets de rénovation muséographique

**Evolution de l'opération : Le contenu de l'opération n'a pas évolué. En revanche, les enveloppes et les taux ont été revus.**

#### ➔ Description :

Le Pays de Maurienne souhaite valoriser son patrimoine (naturel, culturel, agricole, artisanal, artistique, industriel etc.) par une aide en investissement aux sites patrimoniaux et aux musées, qu'ils soient adhérents ou non au « Réseau des Musées de Maurienne ».

Face au constat de vieillissement de la muséographie, des expositions et du manque d'outils pédagogiques, il s'agira d'améliorer la qualité d'accueil dans les sites patrimoniaux et les musées existants par une aide aux projets d'aménagements muséographiques et d'acquisition de matériels pédagogiques lourds (outils fixes).

#### ➔ Critères d'éligibilité / Dépenses subventionnables

Les projets devront répondre aux critères suivants :

- Ils devront concerner des sites existants,
- Les sites devront pouvoir justifier d'une ouverture au public au moins deux saisons par an,
- Respecter la réglementation européenne de minimis pour les porteurs de projets privés.

Seront privilégiés :

- Les projets qui ont fait l'objet d'une étude préalable sur le retour sur investissement.
- ceux qui portent une attention particulière à l'accueil et à l'information de la clientèle locale,
- ceux qui proposent des actions de sensibilisation à la préservation du patrimoine ou qui proposent une approche sociale (travail participatif avec les associations ou les écoles locales par exemple),
- Les projets innovants et exemplaires (éco-exemplarité notamment)

Dépenses en investissement : muséographie, outils pédagogiques lourds.

- Dans le cadre du CDDRA : une subvention peut être accordée à hauteur de 24 % des dépenses subventionnables.

**Nota Bene** : Les projets aidés par la Région Rhône-Alpes sur ce type de dépenses en investissement via d'autres procédures (ex : Contrats Stations Durables) ne pourront être aidés dans le cadre du CDDRA.

Dans le cadre du CTS : une subvention peut être accordée à hauteur de 40 % des dépenses subventionnables.

Un règlement attributif de subvention sera élaboré dans un premier temps en partenariat avec les services de la Région Rhône-Alpes et du Département de la Savoie et sera appliqué dans un second temps à toute demande de subvention.

#### ➔ Bénéficiaires :

Collectivités territoriales, privés



### Opération 3.3.3 : Soutenir les activités du Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie, en lien avec la Fondation Facim

#### Pas d'évolution de l'opération

##### ➔ Description :

Le Syndicat de Pays de Maurienne souhaite développer son soutien aux activités de valorisation du patrimoine proposées en Maurienne par la Fondation Facim dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire :

#### A. Soutenir les actions du Dispositif d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Ces actions consistent principalement en la mise en connaissance et en tourisme de secteurs patrimoniaux non encore traités dans le cadre du label : les 3 thématiques définies dans le projet sont le patrimoine agropastoral, hydroélectrique et industriel. Ce dispositif prévoit également l'organisation d'événementiels liés à ces thèmes.

**Rappel :** Le cahier des charges du label Pays d'Art et d'Histoire impose la création d'un Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine. En 2010, la Fondation Facim et les 4 collectivités signataires de la convention PAH ont proposé à la DRAC Rhône-Alpes la création d'un *Dispositif* d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine. Le périmètre du Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie étant très étendu, cette adaptation du cahier des charges semblait en effet nécessaire afin de ne pas privilégier un secteur au détriment des autres.

##### ➔ Dépenses subventionnables

Dépenses de fonctionnement : études, ingénierie, prestations de service  
Taux 25 % pour le CDDRA

##### ➔ Bénéficiaire :

Fondation Facim

#### B. Soutenir « Saveurs d'automne »,

Opération événementielle de découverte du patrimoine culinaire des Hautes Vallées de Savoie (ateliers-cuisine, causeries-dégustations, repas-causeries, en lien avec les restaurateurs locaux).

##### ➔ Dépenses subventionnables

Dépenses de fonctionnement : prestation de service et d'ingénierie, éditions.  
Taux 42 % pour le CDDRA

##### ➔ Bénéficiaire :

Syndicat du Pays de Maurienne.

**Pour mémoire,** Le Syndicat de Pays a souhaité renforcer son positionnement de partenaire du PAH en augmentant les moyens d'animation : est mobilisé 0,5 ETP sur l'organisation et le suivi des activités de valorisation du patrimoine Pays d'Art et d'Histoire, pour l'ensemble de la vallée. Ce poste est financé à 72% par la Fondation Facim et à 28% par le Syndicat du Pays de Maurienne.

### **Opération 3.3.4 : Aider les projets de diversification touristique**

**Nouvelle opération** dédiée aux projets de diversification touristique auparavant financés par le Conseil Général dans le cadre des Contrats Stations Durables. C'est également pour la Région l'opportunité de financer des projets hors Espaces Valléens.

#### ➤ Description :

Cette opération consiste à aider des projets en investissement portant sur des activités de découverte et de pleine nature. Une priorité sera donnée aux projets relatifs à la randonnée pédestre et au vélo, dans une optique de renforcement de l'offre sur le territoire et en complémentarité avec les fiches actions 3.1 et 3.2.

#### ➤ Critères d'éligibilité / Dépenses subventionnables

Critères d'éligibilité :

- Un accompagnement technique par l'Agence Touristique Départementale lors de la phase de conception du projet est obligatoire pour tout projet.
- Pour les activités de pleine nature – aménagements de sites, l'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires est obligatoire.

Dépenses subventionnables : Travaux d'investissement

Ne sont pas éligibles : les acquisitions foncières, les travaux de voirie, les projets de restaurants, l'entretien des aménagements, le fonctionnement récurrent de structures.

Taux d'intervention de la Région : 20 %

Taux d'intervention du Département : 30 %

Un règlement attributif de subvention sera élaboré dans un premier temps en partenariat avec les services de la Région Rhône-Alpes et du Département de la Savoie et sera appliqué dans un second temps à toute demande de subvention.

#### ➤ Bénéficiaire :

Structures publiques ou privées

### **Opération 3.3.5 : Soutenir l'obtention de la marque Qualité Tourisme**

**Nouvelle opération** soutenue par le Conseil Général, en partenariat avec l'Agence Touristique Départementale, afin de participer à l'amélioration de la qualité dans les lieux de visite et activités de pleine nature.

### ➤ Description :

Cette opération vise à inciter les lieux de visite et activités de pleine nature à candidater à la marque nationale « Qualité Tourisme ». Cette marque, créée par l'Etat, permet une démarche de progression vers la qualité de l'accueil et des services, le professionnalisme, la valorisation des ressources locales, qui sont les valeurs essentielles de la marque. Ce sont également des valeurs que la Maurienne souhaite mettre en avant dans sa stratégie touristique.

Pour candidater à la marque Qualité Tourisme, les sites sont soumis à un audit réalisé par un bureau d'études dont le coût est évalué à environ 1 200 € TTC. L'aide proposée via le CTS permettra ainsi d'aider les sites à candidater.

Une sensibilisation puis un accompagnement dans cette démarche pourront être effectués conjointement par l'Agence Touristique Départementale et Maurienne Tourisme.

### ➤ Critères d'éligibilité / Dépenses subventionnables

Critères d'éligibilité : pourront être subventionnés les propriétaires ou gestionnaires de lieux de visite ou d'activités de pleine nature

Dépenses subventionnables : dépenses en fonctionnement : prestations de services (audit)

Taux d'intervention du Conseil Général : 50 %

### ➤ Bénéficiaire :

Propriétaires ou gestionnaires de lieux de visite ou d'activités de pleine nature (public ou privé)

#### ▪ PERIMETRE CONCERNE PAR CETTE ACTION :

L'ensemble de la Maurienne

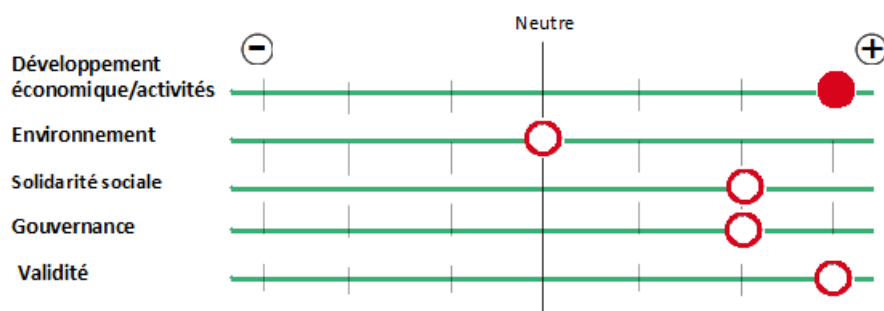
#### ▪ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :*

Cette fiche s'inscrit dans une démarche de développement durable prenant en compte la valorisation et l'animation de sites actuels. L'objectif est de fédérer une offre existante mais à améliorer, notamment en vue de retombées économiques plus importantes sur le territoire. L'opération prend en compte les aspects de validité en cherchant à mutualiser des moyens (humains, techniques, financiers) afin d'augmenter la fréquentation de ces sites, par des aides en fonctionnement et en investissement. Le maintien des emplois, particulièrement dans les musées, est visé.

Le volet social tient également une place centrale. La valorisation du patrimoine est « l'affaire de tous » : tous les types de publics sont destinataires de cette action voire directement associés dans certains cas. Ces opérations contribuent à la réalisation de l'objectif transversal du contrat de développement par des actions de médiation impliquant les populations locales.

En termes de gouvernance, ces actions s'inscrivent dans des réseaux et des synergies d'acteurs (Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie, réseau des musées de Maurienne etc).



- **Lien avec les autres fiches :**

Ces opérations patrimoniales sont liées à celles traitant des itinéraires, en particulier dans une optique de montage de produits communs de type musées/balades à pied ou en vélo à assistance électrique.

- **Lien avec d'autres projets ou contrats :**

- L'action relevant de la mise en réseau des sites culturels s'inscrit dans les réseaux plus vastes tels que le Réseau des Musées et Maisons Thématiques de Savoie (9 sites de Maurienne adhérents à ce jour). Des actions communes avec le Réseau Empreintes 74 sont également envisagées.
- L'action du Réseau des Musées et Maisons Thématiques de Savoie se concentre principalement sur de la formation, des supports pédagogiques, une communication collective ou des animations communes. Les membres du réseau de la Maurienne ont émis le souhait de focaliser l'action du réseau sur de la commercialisation et de la communication numérique. Ainsi, ils pourront bénéficier parallèlement des actions complémentaires des différents réseaux. Les rencontres avec les animateurs de ces réseaux seront poursuivies afin d'échanger sur les missions et d'optimiser les actions proposées aux sites.
- Les missions de valorisation du patrimoine seront cohérentes avec celles inscrites dans les Conventions de Stations Durables de Moyenne Montagne de Maurienne. Les échanges avec les personnes en charge de la mise en tourisme du patrimoine seront constants et permettront de veiller à la cohérence des projets et des financements, qu'il s'agisse de la mise en réseau des sites et des acteurs, de la mise à disposition de supports collectifs ou des projets en aménagement.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
3.3.1 Réseau des musées	Prestations de services	90 000 €	90 000 €	90 000 €
3.3.2 Rénovation muséographique	Travaux d'aménagements	255 000 €	255 000 €	255 000 €
3.3.3 Pays d'Art et d'Histoire	Prestations de services et d'ingénierie, éditions	148 800 €	148 800 €	0 €
3.3.4 Diversification touristique	Aménagements	1 000 000 €	500 000 €	1 000 000 €
3.3.5 Marque Qualité Tourisme	Audit	12 000 €	0 €	12 000 €
<b>Total (I)</b>		<b>1 255 000 €</b>	<b>755 000 €</b>	<b>1 255 000 €</b>
<b>Total (F)</b>		<b>250 800 €</b>	<b>238 800 €</b>	<b>102 000 €</b>
<b>Total (I+F)</b>		<b>1 505 800 €</b>	<b>993 800 €</b>	<b>1 357 000 €</b>

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA 3.3.1	90 000 €	40 %	36 000 €	F
Subvention RRA 3.3.2	255 000 €	24 %	61 200 €	I
Subvention RRA 3.3.3	148 800 €	28 %	42 000 €	F
Subvention RRA 3.3.4	500 000 €	20 %	100 000 €	I
Subvention RRA 3.3.5	/	/	/	/
Subvention CG 73 3.3.1	90 000 €	40 %	36 000 €	F
Subvention CG 73 3.3.2	255 000 €	40 %	102 000 €	I
Subvention CG 73 3.3.3	/	/	/	/
Subvention CG 73 3.3.4	1 000 000 €	30 %	300 000 €	I
Subvention CG 73 3.3.5	12 000 €	50 %	6 000 €	F
<b>Total subventions</b>			<b>683 200 €</b>	
Auto financement 3.3.1	90 000 €	20 %	18 000 €	F
Auto financement 3.3.2	255 000 €	36 %	91 800 €	I
Auto financement 3.3.3	148 800 €	72 %	106 800 €	F
Auto financement 3.3.4	1 000 000 €	60 %	600 000 €	I
Auto financement 3.3.5	12 000 €	50 %	6 000 €	F
<b>Total des recettes</b>			<b>1 505 800 €</b>	

■ POURCENTAGE PREVU EN INVESTISSEMENT :

83 %

■ RESPONSABLE DU PROJET :

Laurence PASDELOUP

Chargée de mission Tourisme / Maurienne Tourisme

C.A.R - Bât.B - Avenue d'Italie

73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Tél. (0)4 79 83 23 94 -Fax. (0)4 79 83 51 67 Mail : developpement@maurienne-tourisme.com

■ PARTENAIRES :

- le Service Patrimoine de la Région Rhône-Alpes, la Conservation Départementale du Patrimoine, l'Agence Touristique Départementale, la fondation Facim (dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie®), les Guides du Patrimoine des Pays de Savoie
- les réseaux de sites culturels et les sites membres (Musées et Maisons Thématiques de Savoie, Empreintes 74)
- la Conférence des Hautes Vallées
- les réseaux intercommunaux du type Associations Cantonales d'Animation ou Syndicat intercommunal
- les associations du patrimoine etc.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

CDDRA : 2012 - 2017

CTS : 2014 - 2019

▪ **EVALUATION, SUIVI :**

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets aidés en fonctionnement</li> <li>- Nombre d'animations, évènements, formations dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire</li> <li>- Nombre de projets aidés en investissement (sites muséographiques, activités de découverte et de pleine nature)</li> <li>- Nombre de sites candidats à la marque Qualité Tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la fréquentation des sites patrimoniaux et culturels</li> <li>- Amélioration de la satisfaction des visiteurs de sites de découverte, des pratiquants des activités de pleine nature</li> <li>- Création de partenariats durables entre les structures</li> <li>- Nombre de sites ayant obtenu la marque Qualité Tourisme</li> </ul>



Fiche action 3.4:	Aider les projets de rénovation de gîtes collectifs (gîtes de groupe, gîtes de séjour, gîtes d'étape)
Dispositif	CDDRA
Orientation 3 :	Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons
Objectif 3.4	Adapter les gîtes collectifs à l'accueil des familles et des jeunes

**Evolution de la fiche-action :** Le contenu de l'opération n'a pas évolué. En revanche, les enveloppes ont été revues.

#### CONTEXTE :

Le Pays de Maurienne souhaite, en lien avec les autres fiches-actions présentées, développer et promouvoir un hébergement de qualité, permettant d'accueillir, notamment pour du court séjour et en toutes saisons :

- Les familles et groupes d'amis (on parle de plus en plus de « tribus »), pour des séjours plus ou moins longs, axés autour de la découverte
- Les groupes de randonneurs et groupes cyclistes, à la recherche d'hébergements adaptés, pour une étape à proximité des itinéraires pédestres et cyclo ou pour des stages sportifs
- Des groupes de jeunes dans le cadre scolaire, par exemple pour des classes de découverte

La volonté d'élargir l'offre d'hébergement pour du court séjour est née du constat que l'offre est trop faible au vu de l'importance des clientèles de passage dans la vallée.

L'offre de gîtes collectifs incluant les gîtes de groupe (en gestion libre), de séjour (avec des prestations, pension, demi-pension etc.), et d'étape (à moins de 2 kilomètres d'un itinéraire de randonnée) est relativement complète en Maurienne. On trouve une variété d'offres, réparties sur l'ensemble du territoire. Cependant, ces hébergements sont souvent vieillissants et ne répondent plus aux demandes des clientèles en termes de confort et de services.

L'objectif est de favoriser une élévation de la qualité des gîtes collectifs existants et non d'en créer de nouveaux.

#### DESCRIPTIF :

Une aide en investissement permettra de rénover les gîtes collectifs existants d'une capacité d'accueil allant de 15 à 50 personnes.

#### CRITERES D'ELIGIBILITE / DEPENSES SUBVENTIONNABLES

L'aide en investissement est proposée aux porteurs de projets répondant aux critères et engagements suivants :

- Rénover un gîte existant, en privilégiant les conseils d'un expert en énergie (type Asder).
- Disposer ou viser une capacité d'accueil de 15 à 50 personnes,
- Adhérer aux Gîtes de France, ou Clévacances, ou Accueil Paysan Savoie pour une période de 10 ans,
- Viser et obtenir un classement minimum de 2 clefs ou 2 épis,
- Ouvrir l'hébergement pour une période d'au moins 30 semaines par an,
- Commercialiser l'hébergement pendant une durée minimale de 10 ans,
- Adhérer à une centrale de réservation,
- Respecter la réglementation européenne de *minimis* pour les porteurs de projets privés.

Seront privilégiés les projets :

- Innovants (ex : hébergements dits « insolites »)
- Prévoyant des aménagements en vue de l'obtention du label « Haute Qualité Environnementale » ou « Tourisme et Handicap ».

•

Travaux d'investissement dans le bâti existant sur le gros et le second œuvre (à l'exclusion des travaux d'entretien) et travaux d'extension liés à la rénovation.

Les travaux de mise aux normes pour la sécurité et l'accessibilité ne seront pas aidés spécifiquement par le CDDRA. Ils devront en revanche être intégrés dans tout projet de rénovation.

Une subvention dans le cadre du CDDRA pourra être accordée à hauteur de 30 % des dépenses subventionnables. Le plafond de dépense subventionnable par projet est fixé à 125 000 €, soit une subvention maximale de 37 500 € par projet.

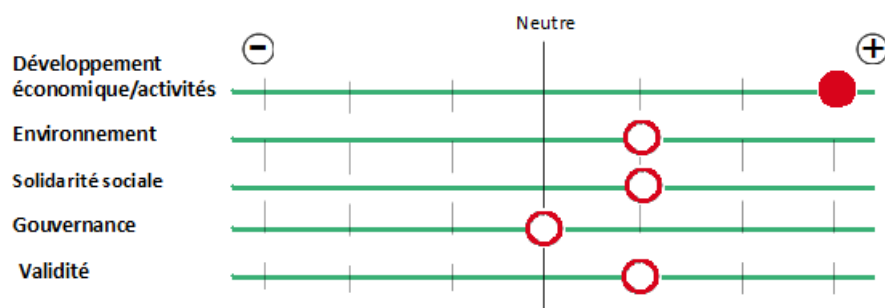
Un règlement attributif de subvention sera élaboré en partenariat avec les services de la Région Rhône-Alpes avec une attention particulière sur la prise en compte d'indicateurs climat-énergie puis sera appliqué dans un second temps à toute demande de subvention.

Pour mémoire : les projets de rénovation de gîtes collectifs destinés aux scolaires, classes vertes, classes de découverte, etc. sont susceptibles d'être financés par le Conseil Régional via des aides au titre du Tourisme Social et Solidaire.

#### DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- **Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :**

L'objectif principal de cette opération est d'augmenter la fréquentation des gîtes collectifs de Maurienne, pour des retombées économiques directes sur ces hébergements mais aussi sur les activités et commerces à proximité. La rénovation de ces lieux permettra de gagner en qualité d'accueil et de réaliser des aménagements durables, respectueux et exemplaires. Ces actions de rénovation des gîtes doivent également rendre cette offre accessible aux personnes à mobilité réduite.



- **Lien avec les autres fiches :**

L'amélioration des gîtes collectifs permettra d'accueillir les clientèles ciblées : les familles dans le cadre d'un tourisme de découverte et/ou d'itinérance, les sportifs dans le cadre de séjours ou en itinérance.

- **Lien avec d'autres projets ou contrats :**

Cette action vient en renforcement des aides classiques de la Région Rhône-Alpes et du Département de la Savoie.

D'une part, la **Région Rhône-Alpes** propose une **aide en fonctionnement** pour sécuriser les projets d'hébergements via le Chèque Expertise Tourisme permettant de s'assurer au préalable de la viabilité du projet. Ainsi, l'accompagnement aux porteurs de projets par un cabinet d'expert est pris en charge à 100 %.

D'autre part, le **Département de la Savoie** propose, sous conditions, une **aide en investissement** à l'aménagement et à la rénovation de gîtes collectifs, pour tous types de porteurs de projets. L'aide proposée, via le CDDRA, vient en renforcement et en complémentarité de celle du Département.

La mission d'information aux porteurs de projets susceptibles d'être concernés par ces aides sera effectuée par le chargé de mission « Tourisme » de Maurienne Tourisme, en partenariat avec les Offices de Tourisme, les communes et groupements de communes, les structures d'agrément et les animateurs de la filière « Hébergements » du territoire.

#### ▪ BÉNÉFICIAIRES :

Particuliers, opérateurs privés, communes et groupements de communes

#### ▪ PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Nature	Montant total	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
Rénovation de gîtes collectifs	Travaux (matériaux, main d'œuvre)	375 000 €	375 000 €	Autres aides
<b>Total (I)</b>		375 000 €	375 000 €	
Total (F)		0	0	
<b>Total (I+F)</b>		<b>375 000 €</b>	<b>375 000 €</b>	

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	375 000 €	30 %	112 500 €	I
Subvention CG73				Autres aides
<b>Total subventions</b>			<b>112 500 €</b>	I
Auto financement	375 000 €	70 %	262 500 €	I
<b>Total des recettes</b>			<b>375 000 €</b>	I

#### ▪ RESPONSABLE DU PROJET :

Laurence PASDELOUP

Chargée de mission Tourisme / Maurienne Tourisme

C.A.R - Bât.B - Avenue d'Italie

73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Tél. (0)4 79 83 23 94 -Fax. (0)4 79 83 51 67 Mail : developpement@maurienne-tourisme.com

#### ▪ PARTENAIRES :

- Service Tourisme Durable de la Région Rhône-Alpes et Mission d'Ingénierie Touristique de la Région Rhône-Alpes (MITRA)
- Service Montagne et Tourisme du Département de la Savoie
- Agence Touristique Départementale de la Savoie
- Gîtes de France Savoie
- Clévacances Savoie
- Accueil Paysan Savoie

- Offices de Tourisme de Maurienne
- Communes et EPCI de Maurienne (dont certains sont supports de Contrats Stations Durables)

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

CDDRA : 2012 - 2017

CTS : 2014 - 2019

■ EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de gîtes rénovés</li> <li>- nombre de lits rénovés</li> <li>- niveaux de labellisation obtenus</li> <li>- taux de remplissage obtenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la fréquentation dans les gîtes collectifs</li> </ul>

Fiche action 3.5:	Promouvoir la destination « Pays de Maurienne » auprès des clientèles touristiques et des partenaires
Dispositif	CDDRA – CTS
<b>Orientation 3 :</b>	<b>Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons</b>
<b>Objectif 3.5</b>	<b>Optimiser la communication touristique du Pays de Maurienne et l'adapter à la logique de « produits vallée »</b>

**SUPPRESSION DE LA FICHE-ACTION**  
**Communication par filière : voir la fiche-action 3.1.4 pour la randonnée et 3.2.2 pour le cyclo**

Fiche action 3.6:	Elaborer, mettre en œuvre et suivre les projets de développement touristique du Pays de Maurienne
Dispositif	CDDRA-CTS
Orientation 3 :	Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons
Objectif 3.6	Animer le volet Tourisme du CDDRA et du CTS

#### CONTEXTE :

L'enjeu touristique est conséquent pour le territoire et l'animation de cette filière doit permettre de « développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons, qui s'appuie sur la pluralité des activités et tire parti de la richesse et de la diversité du patrimoine de Maurienne »<sup>10</sup>.

#### DESCRIPTIF :

Le chargé de mission tourisme aura en charge l'animation de l'orientation touristique des contrats CDDRA et CTS :

- Mettre en œuvre les actions touristiques portées par Maurienne Tourisme (hormis l'action 3.2 mise en œuvre par l'animateur « Cyclo »).
- Informer, conseiller, accompagner les porteurs de projets extérieurs susceptibles d'être aidés dans le cadre des contrats
- Réaliser le suivi administratif des projets et collecter les données évaluatives
- Assurer la cohérence des actions en lien avec les chargés de missions concernés (notamment pour la culture et le cyclo)

Il veillera à la cohérence avec les autres procédures contractuelles et programmes de développement relatifs au tourisme.

Enfin, il suivra les projets de développement touristique de la vallée et orientera les porteurs de projet sur demande et participera aux travaux de la commission « agriculture-tourisme-environnement » du conseil local de développement.

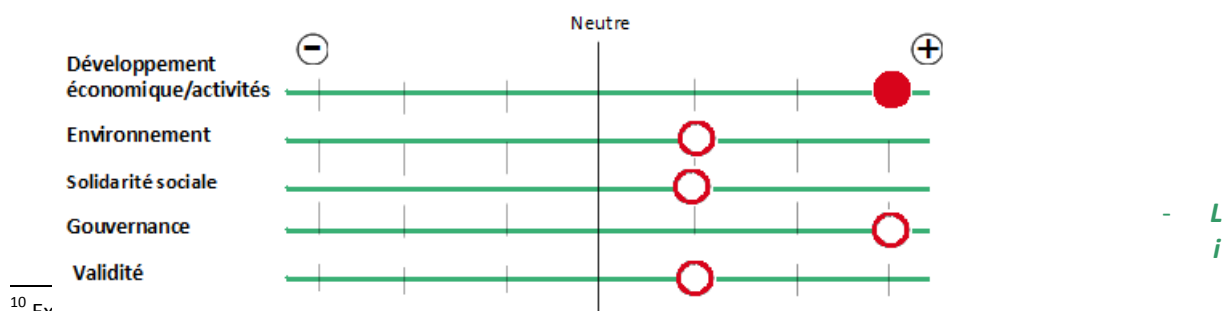
#### DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Dépenses en fonctionnement : 1 ETP

#### DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :*

Le chargé de mission tourisme participe au dynamisme économique du tourisme qui profite à la vallée en général, grâce à l'augmentation de la fréquentation touristique. Il participe au développement de la gouvernance, en favorisant les échanges, la rencontre entre les différents partenaires, l'essor de projets communs, et joue le rôle de référent touristique pour le territoire auprès des partenaires financiers. L'échelle du Pays est pertinente pour mener une stratégie touristique.



<sup>10</sup> Extrait de la charte du Pays de Maurienne

### en avec les autres fiches :

Le chargé de mission tourisme anime l'ensemble des fiches-actions de l'orientation n°3 (en collaboration avec le chargé de mission Culture et Patrimoine du Syndicat du Pays de Maurienne et l'animateur « Cyclo » de Maurienne Tourisme). Il sera également associé à d'autres actions liées à la culture, à l'environnement, à l'agriculture par exemple, selon les projets.

#### - Lien avec d'autres projets ou contrat :

L'animation des contrats CDDRA et CTS s'effectuera en cohérence avec les projets susceptibles de concerner la Maurienne.

#### ▪ BÉNÉFICIAIRES :

Maurienne Tourisme

#### ▪ PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Nature	Montant total	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
1 poste	Animation touristique	300 000 €	300 000 €	275 000 €
Total (I)		0 €	0 €	0 €
Total (F)		300 000 €	300 000 €	275 000 €
<b>Total (I+F)</b>		<b>300 000 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>275 000 €</b>

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	300 000 €	60 %	180 000 €	F
Subvention CG 73	275 000 €	20 %	55 000 €	F
<b>Total subventions</b>			<b>235 000 €</b>	<b>F</b>
Auto financement	300 000 €	22 %	65 000 €	F
<b>Total des recettes</b>			<b>300 000 €</b>	<b>F</b>

#### ▪ RESPONSABLE DU PROJET :

Laurence PASDELOUP  
Chargée de mission Tourisme / Maurienne Tourisme  
C.A.R - Bât.B - Avenue d'Italie  
73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE  
Tél. (0)4 79 83 23 94 -Fax. (0)4 79 83 51 67 Mail : developpement@maurienne-tourisme.com

#### ▪ PARTENAIRES :

Tous les partenaires touristiques du Pays de Maurienne mentionnés dans les fiches-actions de l'orientation n°3.

#### ▪ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

CDDRA : 2012 - 2017  
CTS : 2014 - 2019

#### ▪ EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
- Nombre de projets touristiques accompagnés - Nombre de projets menés	- Représentativité et pluralité des partenaires dans les actions





*Orientation 4 :*  
*Renforcer le lien social et proposer à tous les habitants des services de qualité avec une attention particulière pour les publics en difficulté.*



Fiche action 4.1.1 :	Mailler le territoire en structures d'accueil et d'information.
Dispositif	CDDRA – CTS
Orientation 4 :	Renforcer le lien social et proposer à tous les habitants des services de qualité avec une attention particulière pour les publics en difficulté
Objectif 4.1	Soutenir l'accès des habitants aux services

#### CONTEXTE :

« Les services publics et au public constituent un facteur essentiel à la qualité de la vie et au maintien de la cohésion sociale. Face à l'évolution quantitative et qualitative des besoins et à la concentration urbaine croissante de ces services, les territoires ruraux doivent faire preuve d'innovation et organiser des alternatives collectives d'une part et transversales d'autre part »<sup>11</sup>

Ainsi, dans un territoire vaste et peu dense comme la Maurienne, les services publics et privés doivent répondre à un double objectif de proximité et d'économie des ressources. Il faut s'efforcer de proposer des services de qualité implantés de manière homogène sur le territoire dans des espaces multiservices.

L'évaluation du précédent contrat a mis en avant la pertinence de cet objectif, en soulignant un véritable besoin et un engouement pour ce type d'actions. Ces besoins restent réels tant en termes qualitatif que quantitatif, notamment en ce qui concerne le « maillage du territoire afin de proposer un vrai service de proximité »<sup>12</sup>.

#### Opération 4.1.1.1 Expérimenter le développement de nouveaux services

##### Description :

#### ➤ A. Première étape : Réalisation d'un Schéma opérationnel de services.

Pour développer des lieux d'accueil, d'information et de services innovants il est souhaité la réalisation au préalable d'un schéma opérationnel à l'échelle de la vallée. Elaboré à partir d'un état des lieux de l'existant et des besoins en termes de services, ce schéma proposera :

- le développement de nouveaux services sur le territoire,
- une organisation optimale des structures d'accueil,
- la mutualisation de moyens (locaux, personnels)
- une mise en réseaux des acteurs et des actions communes à l'échelle de la vallée
- une réflexion autour des services et prestations offertes par le développement de la visio-conférence
- une mise en parallèle des besoins en termes de communication et des possibilités offertes par le site du Pays de Maurienne
- un accueil et des services pour le public spécifique des saisonniers.

Il mettra l'accent sur les possibilités d'innovation et d'expérimentations existantes. Il analysera les possibilités offertes par la visioconférence notamment auprès des administrations (rendez-vous dans le cadre des accompagnements personnalisés, informations ...) et définira les objectifs poursuivis par la mise à disposition de ces outils et les indicateurs nécessaires à l'évaluation de cette action.

<sup>11</sup> Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services (ADRETS) - <http://www.adrets-asso.fr>

<sup>12</sup> Evaluation du Contrat de Pays de Maurienne 2004-2009 P. 39

Les partenaires financiers seront associés à la rédaction du cahier des charges de l'étude et au comité de suivi du Schéma opérationnel chargé de valider les recommandations de l'étude.

### ➤ **B. Seconde Etape : Développement expérimental d'une offre de services innovants en Maurienne.**

La déclinaison opérationnelle de cette analyse permettra notamment la mise en œuvre d'expérimentations en terme de services, permettant d'accompagner les structures locales dans leur volonté d'innover, l'objectif étant de proposer une offre novatrice et adaptée au caractère rural et montagnard du territoire.

Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre d'opérations bénéficiant aux saisonniers (en articulation avec la fiche 4.2) ainsi qu'à l'évaluation des actions expérimentales proposées.

Une enveloppe financière en investissement et en fonctionnement est d'ores et déjà fléchée sur la mise en œuvre du Schéma : le détail de son affectation se fera sur la base des conclusions du Schéma opérationnel de services, selon des modalités à préciser en lien avec les partenaires financiers (objectifs, dépenses subventionnables, bénéficiaires, taux d'intervention, indicateurs...)

#### ➤ Critères d'éligibilité/dépenses subventionnables :

A. Pour le Schéma opérationnel : Taux de 40 % des deux contrats.

B. Pour la mise en œuvre :

- Dépenses en investissement et en fonctionnement liées à la mise en œuvre des recommandations validées par les partenaires financiers.

#### ➤ Bénéficiaire

A. Syndicat du Pays de Maurienne

B. Ces projets seront portés par les collectivités locales, les associations, ou encore MLJ



#### Opération 4.1.1.2 : Assurer un accès simplifié au droit pour les habitants.

##### ➤ **Maison de la Justice et du Droit.**

Dans le contexte de la fermeture du tribunal d'instance de Saint Jean de Maurienne, il s'agit ici d'épauler la future Maison de la Justice et du Droit de Saint Jean de Maurienne en permettant un accueil des citoyens.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet sera assurée par l'ARSAVI. Le temps de travail de la personne en poste actuellement à 80% sera évaluée en fonction de la charge de travail et de la fréquentation de la structure.

#### ➤ Critères d'éligibilité/dépenses subventionnables :

Temps d'agent d'accueil



#### Opération 4.1.1.3 : Assurer l'accès aux services et à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

##### ➤ **A. Lutter contre la pauvreté et l'exclusion en renforçant les solidarités entre les personnes et améliorer l'accès à l'emploi**

Il s'agit de soutenir toutes structures œuvrant au renforcement du lien social, de l'accès à l'emploi et de services à la population et tout particulièrement pour les personnes les plus fragiles.

Les actions mises en œuvre devront concourir à :

- Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives
- Orienter les habitants vers les structures relais
- Poursuivre l'accueil et l'information des demandeurs d'emplois
- Participer à restaurer la confiance en soi, la dignité, et surtout l'autonomie des bénéficiaires
- Maintenir et renforcer la dynamique de groupe de demandeurs d'emploi par le biais du « café de l'emploi »
- Recenser et communiquer les informations sur la mobilité

### ➤ B. Accompagner individuellement et collectivement les personnes en difficulté avec les savoirs de base (lecture, écriture...) et le Français Langue Etrangère.

Cette action n'est pas une action de formation mais bien la mise en œuvre de services et d'accompagnements innovants.

Les objectifs sont :

- Développer et renforcer les réseaux et les associations de la vallée accompagnant les personnes en difficulté avec les savoirs de base et/ou avec le Français Langue Etrangère
- Mettre en place un service d'écrivain public pour aider tout type de public à la rédaction de documents administratifs et autres correspondances.

#### ➤ Critères d'éligibilité/dépenses subventionnables :

Cette action sera soutenue au maximum sur la base de 0.25 équivalent temps plein par EPCI à un taux de 35% maximum. Les projets présentés ne pourront pas bénéficier d'autres subventions du Conseil général notamment à travers les Contrats Cantonaux d'Animation.

#### ▪ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*

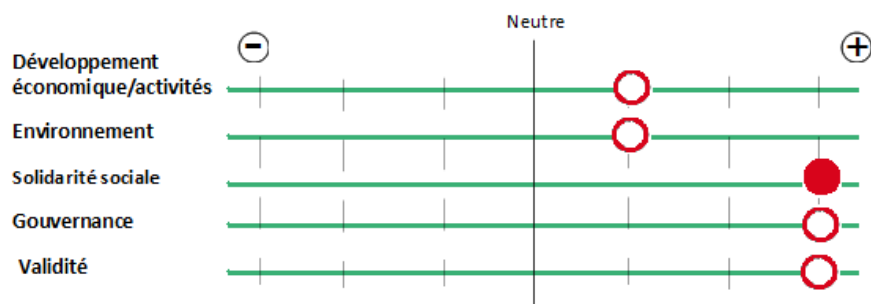
**Economie.** La vallée dispose d'atouts pour le développement d'une économie résidentielle. Cependant, le dynamisme de ces activités dépend du niveau de services que l'on peut offrir à la population. Leur renforcement et leur développement en vue d'accroître l'attractivité du territoire sont au cœur de cette fiche action.

**Sociale.** Ces actions cherchent à favoriser l'intégration des populations en difficulté, d'une part en facilitant l'accès à l'emploi et en leur assurant un accès aux services pour limiter leur isolement d'autre part.

**Environnement.** Les points info/services peuvent dans une certaine mesure contribuer à limiter les déplacements en particulier par le développement de la visio- conférence.

**Gouvernance.** Cette Action doit permettre à tous les acteurs du secteur des services à la population de mener une réflexion sur la cohérence à l'échelle du territoire de l'offre actuelle et sur les possibilités d'innovations existantes. Une meilleure gouvernance du secteur des services au public, un travail en commun reste à développer en Maurienne notamment pour une meilleure intégration de la problématique des saisonniers

**Validité.** Les opérations réalisées dans le cadre du schéma de services seront justifiées par une analyse détaillée des besoins et des opportunités à l'échelle de la vallée. Elles seront soutenues de manière importante les premières années pour encourager l'expérimentation, puis dégressivement d'une année sur l'autre pour que d'autres financeurs prennent le relais. Des évaluations de ces opérations devront être prévues de manière à déterminer si la poursuite de ces opérations est justifiée.



- **Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire :**

Les Contrats Cantonaux d'Animation soutiennent des actions de type relais de services, les opérations mises en œuvre dans le cadre du schéma apporteront une plus value par leur caractère innovant et leur cohérence à l'échelle de la vallée.

- **Lien avec les autres fiches :**

Le Schéma devra proposer des solutions pour le traitement de la question des saisonniers à l'échelle de la vallée. (Orientation 4, fiche 4.2 ). Cette question disposera d'une enveloppe dédiée pour la réalisation des recommandations.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
4.1.1.1 Réalisation du schéma opérationnel de services	Réalisation d'un Schéma opérationnel de services	125 000 €	125 000 €	125 000 €
4.1.1.1 Mise en œuvre opérationnel du Schéma	Expérimentation de services innovants	500 000 €	500 000 €	500 000 €
4.1.1.2	Maison de Justice et du Droit	145 000 €	0 €	145 000 €
4.1.1.3	Assurer l'accès aux services et à l'emploi des personnes les plus en difficultés	376 000 €	0 €	376 000 €
<b>Total (I)</b>		<b>500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>
<b>Total (F)</b>		<b>646 000 €</b>	<b>125 000 €</b>	<b>646 000 €</b>
<b>Total (I+F)</b>		<b>1 146 000 €</b>	<b>950 000 €</b>	<b>950 000 €</b>

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA 4.1.1.1 schéma	125 000 €	40 %	50 000 €	F
Subvention RRA 4.1.1.1 schéma	500 000 €	20 %	100 000 €	I
Subvention CTS 4.1.1.1 schéma	125 000 €	40 %	50 000 €	F
Subvention CTS 4.1.1.1 expérimentation	500 000 €	20%	100 000 €	I
Subvention CTS 4.1.1.2	145 000 €	39 %	57 000 €	F
Subvention CTS 4.1.1.3	376 000 €	50 %	188 000 €	F
<b>Total subventions</b>			<b>545 000 €</b>	<b>I/F</b>
Auto financement 4.1.1.1	125 000 €	20 %	25 000 €	F
Auto financement 4.1.1.1	500 000 €	60%	300 000 €	I
Auto financement 4.1.1.2	145 000 €	61 %	88 000 €	F
Auto financement 4.1.1.3	376 000 €	50 %	188 000 €	F
<b>Total des recettes</b>			<b>601 000 €</b>	<b>I/F</b>

■ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Julie Raux  
Animatrice CDDRA-CTS Maurienne / Syndicat du Pays de Maurienne  
Centres d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie  
73 300 Saint-Jean-de-Maurienne  
Tel : 04 79 64 12 48 - contrat.pays@maurienne.fr

▪ PARTENAIRES :

TGI d'Albertville, Collectivités locales, ESAT, ACA, MLJ, Pôle Emploi

▪ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

2012-2017

▪ EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"><li>- Réalisation du Schéma.</li><li>- Nombre de projets d'expérimentation soutenus issus des conclusions.</li><li>- Nombre de personnes en difficultés aidées dans leur recherche d'emploi ou d'accès aux services</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fréquentation des services expérimentaux.</li><li>- Fréquentation de la Maison de la Justice et du Droit.</li><li>- Fréquentation des différents services d'aide pour l'accès aux savoirs de base.</li></ul>

Fiche action 4.1.2 :	Faciliter l'accès aux informations
Dispositif	CDDRA - CTS
Orientation 4 :	Renforcer le lien social et proposer à tous les habitants des services de qualité avec une attention particulière pour les publics en difficulté
Objectif 4.1	Soutenir l'accès des habitants aux services

#### CONTEXTE :

La Maurienne est un territoire riche en associations mais vaste et où l'information et la communication connaissent des difficultés de circulation. Il s'agit de donner à la population de l'ensemble de la vallée un accès aux informations relatives aux services : calendrier des associations, manifestations culturelles, animations communales et intercommunales... L'architecture du site internet actuel n'est pas optimale en termes de visibilité de l'information et en termes d'actualisation des données. La collecte d'informations est aujourd'hui centralisée au Pays de Maurienne. Il s'agit, pour la nouvelle période, d'expérimenter une nouvelle organisation de la saisie de l'information, reposant sur la participation et l'appropriation des acteurs à la diffusion de l'information pour une meilleure visibilité et actualisation/mise à jour.

#### Opération 4.1.2.1 : Développement et structuration de l'information à l'échelle du Pays

##### Description :

#### - Expérimenter une nouvelle organisation du traitement de l'information s'appuyant sur l'implication des acteurs et leur appropriation des outils.

- Aide, conseil et sensibilisation des acteurs locaux aux différents outils en développement.
- Identification des acteurs détenteurs de l'information sur le territoire capable de la centraliser et de la saisir. En complément de cette action, il convient de mener des actions de sensibilisation et de communication à l'échelle de la vallée pour que ces acteurs soient identifiés comme relais de l'information par les autres acteurs producteurs d'informations du territoire.
- Sensibilisation, information et formation à la saisie d'informations et de données numériques. Il s'agit ici :
  - de mettre les acteurs locaux en capacité de saisir eux-mêmes les informations utiles sur le site Maurienne.fr
  - de permettre aux acteurs de diffuser leurs agendas en utilisant la même information, sur leurs propres sites et sur différents canaux de diffusion d'information numérique. Une fois saisie, l'information peut facilement être utilisée sur différents sites (celui de la mairie, celui de l'ACA, celui de l'OT...)

Cette méthode favorise une meilleure actualisation des informations disponibles et une utilisation optimale de l'information à travers les différents canaux,

#### - Développer de nouveaux outils.

- Accompagner le développement de nouveaux outils numériques et les différents projets de communication des différentes fiches-actions : lettre d'information numérique « culture », outils de communication numériques dans le domaine du



tourisme, et en lien avec la saisonnalité, développement de nouveaux outils « pluriactivité » (Page dédiée),

- Soutenir le développement de la visioconférence sur le territoire,
- Mettre en œuvre les recommandations du schéma opérationnel de services sur la communication.

#### ↳ Critères d'éligibilité/dépenses subventionnables :

Dans ce cadre, ½ poste d'animateur à l'échelle de la vallée pourra être financé à hauteur de 40 % par chacun des deux contrats

### Opération 4.1.2.2 : Adapter le Fichier Interactif Logement (FIL) « Lyon-Turin » aux demandes liées au chantier.

#### ↳ Description :

Le Chantier du Lyon-Turin attirera une main d'œuvre nombreuse sur le territoire. Pour le pic d'activité prévu en 2017, il est envisagé que 1 800 hébergements supplémentaires soient nécessaires. Il s'agit ici de développer un outil pour permettre aux personnes recherchant un logement dans la vallée de trouver, grâce à celui-ci, une réponse rapide. De nouvelles fonctionnalités ont été développées, notamment à destination des saisonniers et des personnes à mobilité réduite (logement accessible et logement saisonnier).

#### ↳ Critères d'éligibilité/dépenses subventionnables :

Les développements informatiques ont permis une automatisation plus importante des saisies et de mise en ligne. Une prestation est toutefois toujours nécessaire pour développer de nouvelles fonctionnalités et assurer la mise à jour des informations.

Taux : 60 % pour le CTS et 20 % pour le CDDRA

#### ▪ BENEFCIAIRE :

Syndicat du Pays de Maurienne, CALPACT, autres prestataires

#### ▪ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*

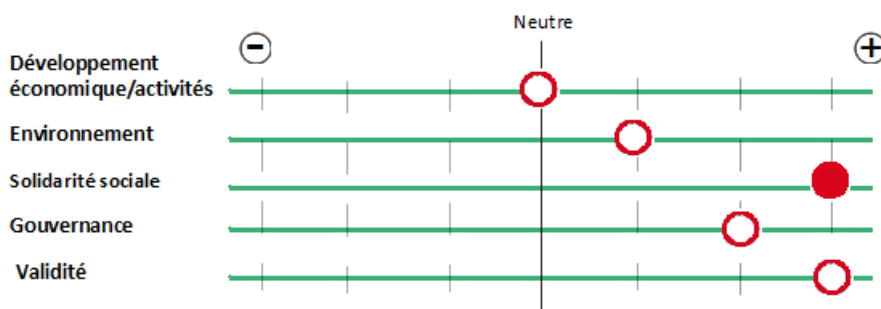
**Economie** : L'opération 4.1.2.1 offrira un support de communication pour les manifestations de Maurienne et améliorera leur fréquentation. En outre la visibilité des événements de la vallée est une condition nécessaire au développement de l'activité touristique.

**Environnement** : L'objectif est de développer les supports numériques et leurs usages sur le territoire en vue de limiter l'usage des documents papiers.

**Social** : Les outils numériques seront les relais des associations et manifestations et favoriseront une meilleure diffusion de l'information soit une participation plus large des habitants comme des touristes. Le FIL Lyon-Turin apportera une réponse rapide, efficace et fiable aux demandeurs de logements.

**Gouvernance** : Le cœur du projet consiste à d'expérimenter une nouvelle gouvernance pour la saisie et la diffusion des informations sur le territoire. Il s'agit de créer un réseau de l'information pour améliorer l'actualisation des données

**Validité** : Le partage de l'information et l'implication des acteurs assureront la viabilité des outils numériques en mutualisant le travail de saisie par la mise en réseau des acteurs et des outils.



- **Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire :**

L'opération « Adapter le FIL « Lyon-Turin » aux demandes liées au chantier » participera à l'anticipation du chantier traitée par l'opération 1.1.2.

- **Lien avec les autres fiches :**

Le développement de nouveaux outils permettra, entre autres, de soutenir le développement d'applications numériques à vocation touristique (Voir l'orientation 3 fiche 3.5). En outre, suite au schéma de services opérationnel (orientation 4. Fiche action 4.1), des recommandations et des propositions pourront être mises en œuvre, en particulier sur la saisonnalité, une problématique qui devrait être intégrée, pour son volet communication, dans les outils numériques du Pays de Maurienne.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
1 poste	Renforcement de la communication liée aux services et développement numérique.	162 000 €	162 000 €	162 000 €
Animation du Calpact	Développement de nouvelles fonctionnalités pour répondre aux besoins du chantier, animation du fichier	41 000 €	41 000 €	35 000 €
<b>Total (I)</b>				
<b>Total (F)</b>		203 000 €	203 000 €	197 000 €
<b>Total (I+F)</b>		<b>203 000 €</b>	<b>203 000 €</b>	<b>197 000 €</b>

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Participation	I/F
Subvention RRA	203 000 €	37%	75 800 €	F
Subvention CG 73	197 000 €	40 %	79 228 €	F
<b>Total subventions</b>			<b>155 028 €</b>	<b>F</b>
Auto financement	203 000 €	24 %	47 972 €	F
<b>Total des recettes</b>			<b>203 000 €</b>	<b>F</b>

■ **RESPONSABLE DU PROJET :**

France Barbé  
Pays de Maurienne

04 79 83 23 94  
[web@maurienne-tourisme.com](mailto:web@maurienne-tourisme.com)

■ **PARTENAIRES :**

Collectivités territoriales, Offices du tourisme, ACA, Associations, Propriétaires, OPAC, Agences immobilières.

▪ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

2012-2017

▪ EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions avec les « relais locaux de l'information »</li> <li>- Nombre d'heures d'animation pour le Fil</li> <li>- Nouvelles entrées insérées dans le Fil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'actualisation des données,</li> <li>- Evolution de la fréquentation du site maurienne.fr</li> <li>- Nombre et nom des différents relais locaux de l'information.</li> <li>- Nombre de logements inscrits dans les nouvelles catégories du FIL</li> <li>- Evolution de la fréquentation du site FIL.</li> </ul>

Fiche action 4.2 :	Améliorer les conditions de vie et de travail des saisonniers et développer une offre de services aux employeurs saisonniers
Dispositif	CDDRA - CTS
Orientation 4 :	<b>RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET PROPOSER A TOUS LES HABITANTS DES SERVICES DE QUALITE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTE</b>
Objectif 4.2	<b>Donner aux saisonniers des conditions de vie de qualité</b>

#### ■ CONTEXTE :

La Maurienne compte 22 stations de sports d'hiver et d'été ce qui représente pour la vallée 5 980 emplois en station (INSSE RP 2008). Les études précédentes ont permis de mieux connaître cette population et d'en souligner l'hétérogénéité : des jeunes non qualifiés, des « professionnels des saisons » et des locaux qui parfois subissent cette saisonnalité, notamment les femmes. Cependant cette connaissance est à développer.

Pour faire face à cette question de l'emploi saisonnier, la Maurienne s'est dotée de vingt-cinq Relais Saisons permettant de couvrir l'ensemble du territoire. Cependant, le bilan du fonctionnement de ces relais est mitigé. S'il est positif pour ce qui concerne leur quantité et leur bonne répartition sur le territoire, il l'est moins en ce qui concerne la qualité de services proposés : pas d'apports supplémentaires par rapport aux structures classiques traitant de la question de l'emploi et de la formation, relais mal identifiés, non fréquentés par les employeurs et connaissant des problèmes de fonctionnement dus à la difficulté de trouver des bénévoles pour animer ces espaces.

Les autres structures d'accueil pour les saisonniers et les employeurs ne permettent pas une gestion globale des questions liées à la saisonnalité à l'échelle de la vallée (la Mission Locale Jeunes offre un accompagnement global mais ne s'occupe que du public de 16 à 25 ans et Pôle Emploi, du public des demandeurs d'emplois et ne traite que des questions liées à l'indemnisation et à l'emploi) ; seule une structure, située à l'entrée de la vallée, permet un accompagnement complet : l'ACA d'Aiguebelle.

En outre, l'évaluation du précédent contrat a souligné que la question de la saisonnalité devait avoir une place importante à l'avenir en particulier l'amélioration de la qualité de vie des saisonniers.

Aujourd'hui, il existe un poste (0,5 ETP) dédié à la saisonnalité sur le territoire ; ses missions principales sont :

- L'organisation du « Forum Emploi Maurienne » permettant la mise en relation entre offre et demande d'emploi.
- La participation aux différents groupes de travail sur la saisonnalité.
- La collecte de données et la réalisation (maquettage) du « Guide des Saisonniers ».
- L'animation des Relais Saisons et la diffusion de documentation en station (guide des saisonniers et autres plaquettes d'information).

#### ■ DESCRIPTIF :

- dans un souci d'efficacité et d'adaptation, il convient de faire évoluer les missions de ce poste dédié aux saisonniers et à la pluriactivité :
- Le travail de maquettage pour le guide des saisonniers est maintenant assuré par la Mutualité française de Savoie ; seule l'actualisation des données reste à effectuer dans le cadre de ce poste.
- Le fonctionnement mitigé des Relais Saisons et l'arrêt de cette opération entraînent un allègement des besoins de diffusion de documentation.
- En revanche, l'organisation du « Forum Emploi Maurienne » et la participation aux différents groupes de travail sur la saisonnalité sont deux missions à renforcer. L'objectif est de participer au développement de la pluriactivité dans la vallée, au

recensement de bonnes pratiques et au transfert d'expérience depuis les territoires à forte saisonnalité.

Par ailleurs, les conclusions de l'étude réalisée en 2008 auprès des employeurs et des saisonniers de stations et celles issues du diagnostic du Contrat Territorial Emploi Formation montrent qu'il est nécessaire de développer des actions en direction des saisonniers (demandeurs d'emploi, salariés et employeurs) et de nouveaux axes d'information en matière de saisonnalité et de pluriactivité. Il s'agit également d'améliorer la cohérence entre les différentes missions du poste et développer le travail en lien avec le Contrat Territorial Emplois Formations, en particulier sur la Gestion Territoriale de l'Emploi et des Compétences. Les modalités de gouvernance seront étudiées dans le schéma opérationnel de services.

#### Plan d'actions opérationnel :

- Développer les collaborations avec d'autres territoires : rechercher des partenariats « été-hiver » offrant aux saisonniers mauriennais une activité durant la période estivale et les fidéliser ; ou prospector des personnes qualifiées d'autres territoires répondant aux besoins des employeurs de stations.
- Développer les relations avec les employeurs des stations. Mieux intégrer les employeurs à la problématique de la pluriactivité, aller à leur rencontre et être présent en stations pour connaître leurs besoins, les aider à trouver du personnel qualifié (ex : mise en œuvre de formations par la MLJ) et les informer sur les services à destination des saisonniers pour leur permettre d'être des relais de l'information. Ce travail permettra d'alimenter la GTEC.
- Améliorer la connaissance des problématiques du public saisonnier. Un travail de récolte d'informations et d'analyses de certaines données sur la saisonnalité est réalisé pour le compte du diagnostic du CTEF, mais il conviendrait de développer un tableau de bord de la saisonnalité.
- Recenser les pratiques, les bons plans et les services destinés aux saisonniers pour alimenter les différents sites Internet d'information aux saisonniers (maurienne.fr et questionSaison notamment). Rappelons d'ailleurs l'engagement de la mission locale (convention de partenariat avec la Région) de communiquer sur le service questionSaison lors des différents événements à destination des saisonniers.

**Nota Benne** : s'il n'est pas proposé aujourd'hui une augmentation du temps de travail de la mission « pluriactivité et saisonniers », c'est afin d'inscrire cette évolution dans la problématique plus large des services à l'échelle de la vallée.

C'est pourquoi, il est prévu d'intégrer le public cible des saisonniers dans le Schéma Opérationnel des Services (Orientation 4, fiche action 4.1) (définition des besoins et des réponses à apporter dans un souci de mutualisation et d'innovation). Au vu des conclusions et de l'analyse du schéma opérationnel des services, il s'agira de développer une stratégie opérationnelle pour le développement de la pluriactivité en Maurienne et la sécurisation des parcours des saisonniers.

L'intégration de la problématique saisonnalité/pluriactivité au sein du Schéma Opérationnel de service doit permettre un traitement global de la question de l'accessibilité aux services et créera du lien avec les autres projets du territoire. Il convient de traiter les saisonniers avec la même attention que les autres usagers des services en Maurienne.

#### ■ CRITERES D'ATTRIBUTION / DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

Pour la continuité de la mission 0,5 ETP est nécessaire. L'aide régionale portera sur une durée de 3 ans avec dégressivité (50%, 45%, 40%). Des frais de communication et de publications pourront également être soutenus, selon les conclusions à venir du Schéma Opérationnel des Services (prestataire extérieur pour la réalisation d'un plan de communication).

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (3 ans)	Dépenses éligibles RRA (3 ans)	Dépenses éligibles CG 73
0.5 ETP	Développement des partenariats extérieurs, des relations entreprises, de la veille, organisation du forum et renseignement des outils existants.	77 546 €	77 546 €	<b>77 546 €€</b>
Total (I)				
Total (F)		77 546 €	76 546 €	77 546 €
<b>Total (I+F)</b>		<b>77 546 €</b>	<b>77 546 €</b>	<b>77 546 €</b>

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	<b>77 546 €</b>	45 % (sur 3 ans)	34 798 €	F
Subvention CG 73	<b>77 546 €</b>	32 %	Volet départemental	F
<b>Total subventions</b>			<b>63 023€</b>	F
Auto financement	81 885 €	23 %	18 862€	F
<b>Total des recettes</b>			<b>81 885 €</b>	F

■ **BENEFICIAIRES :**

La Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne

■ **DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :**

- Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité).

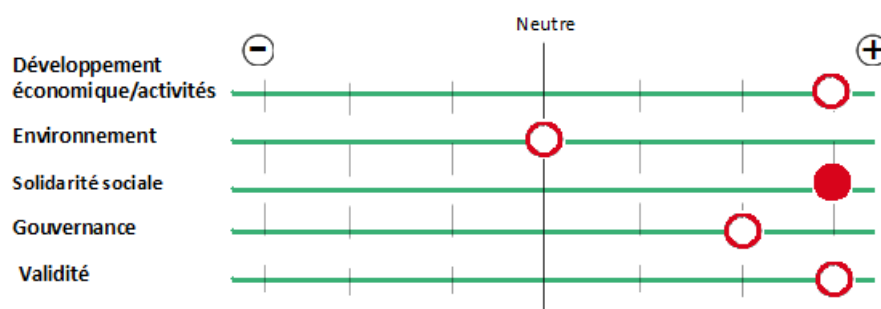
**Economie :** l'objectif principal de cette fiche est le développement de l'économie de la vallée, en permettant aux employeurs de trouver de la main d'œuvre qualifiée d'une part et en permettant aux saisonniers de trouver une activité complémentaire estivale pour les fidéliser, d'autre part.

**Social :** l'opération doit aboutir à l'amélioration des conditions de vie des saisonniers :

En leur permettant de trouver un complément d'activité, on limite leur précarité. En outre un meilleur accès aux services permet de faire face aux difficultés spécifiques de ce public (mobilité, santé...) et favorise leur intégration à la vie de la vallée.

**Gouvernance :** la mission « saisonnalité » s'intègre dans le partenariat avec les autres acteurs de l'emploi/formation et ceux œuvrant pour le développement et l'accès aux services. Cette opération soutiendra la mise en place d'actions communes et cohérentes à l'échelle de la vallée dans une optique d'innovation et de mutualisation des moyens.

**Validité :** cette action est exemplaire en termes d'équilibre social et économique puisque l'amélioration des conditions de vie des saisonniers doit conduire à un meilleur développement économique de la Maurienne. Au terme de l'accompagnement dégressif de la Région sur 3 ans, les collectivités locales seront à même de prendre le relais financier si l'évaluation de l'action est positive.



- 
- 
- **Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire :**

Les missions ci-dessus représentent 0.5 ETP. Les 0.5 ETP restants sont consacrés à : diagnostic emploi-formation du CTEF, veille sur la saisonnalité, travaux du groupe GTEC (Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences).

Ces actions, notamment la veille sur la saisonnalité sont en lien avec le CTEF et plus particulièrement le diagnostic emploi/formation et la mise en place de la GTEC. En effet, l'autre partie du Poste (0.5 ETP) est dédiée en particulier, à la réalisation du diagnostic du CTE F, à la veille relative à la saisonnalité et à la réflexion sur la GTEC. Dans ce cadre une remontée des besoins des salariés et des entreprises complétée par une cartographie des compétences, seront élaborés en concertation.

- **Lien avec les autres fiches :**

Ce projet s'insère plus globalement dans la problématique des services à l'échelle de la vallée. Le Schéma Opérationnel de Services (4.1) abordera cette thématique à travers l'angle des possibilités d'innovation et de mutualisation offertes autour des services liés à la saisonnalité et à la pluriactivité.

**RESPONSABLE DU PROJET :**

Muriel LYONNET  
Mission Locale Jeunes Maurienne  
274 avenue du Mont Cenis - BP 82  
73303 Saint Jean de Maurienne cedex  
Tel : 04 79 64 41 02 - LD : 04 79 64 20 11

**PARTENAIRES :**

Pôle Emploi, CTEF, Mutualité Française de Savoie, Maurienne Expansion, Associations, Collectivités territoriales, Employeurs.

**CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2017

**EVALUATION, SUIVI :**

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenariats type « été-hiver » avec d'autres territoires.</li> <li>- Réalisation d'un plan de développement de partenariat</li> <li>- Définition d'une méthode pour développer la participation des employeurs à la réflexion sur la pluriactivité et à la GTEC</li> <li>- Elaboration d'un tableau de bord de la saisonnalité avec définition d'indicateurs de suivi, en lien avec le diagnostic du CTEF.</li> <li>- Nombre d'entreprises contactées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de maurienais ayant trouvé une activité estivale grâce aux partenariats type « été-hiver ».</li> <li>- Nombre de personnes issues de l'extérieur ayant trouvé du travail en Maurienne grâce à ces conventions.</li> <li>- Nombre de réunions d'information et manifestations organisées en stations.</li> </ul>

Fiche action 4.3 :	Développer et adapter les modes de garde, l'information et le conseil pour la petite enfance (pour mémoire)
Dispositif	CTS 3G volet départemental
Orientation 4 :	<b>RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET PROPOSER A TOUS LES HABITANTS DES SERVICES DE QUALITE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTE</b>
Objectif 4.3	<b>Favoriser la diversité de l'offre d'accueil et de services des enfants de 0 à 11 ans – Bascule de l'opération dans le volet départemental</b>

Fiche action 4.3.1 :	Soutien à la mise en place de maisons de santé pluridisciplinaires (pour mémoire)
Dispositif	CTS 3G 2014-2019
Orientation 4 :	<b>RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET PROPOSER A TOUS LES HABITANTS DES SERVICES DE QUALITE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTE</b>
Objectif 4.3	<b>Favoriser le bien vieillir en Maurienne</b>

Fiche action 4.3.2 :	Accompagnement au vieillissement et lutte contre l'isolement (pour mémoire)
Dispositif	CTS 3G 2014-2019
Orientation 4 :	<b>RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET PROPOSER A TOUS LES HABITANTS DES SERVICES DE QUALITE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTE</b>
Objectif 4.3	<b>Favoriser le bien vieillir en Maurienne</b>



Fiche action 4.4.1 :	Favoriser le développement culturel de la vallée
Dispositif	CDDRA - CTS
Orientation 4 :	Renforcer le lien social et proposer à tous les habitants des services de qualité avec une attention particulière pour les publics en difficulté
Objectif 4.4 :	Encourager les initiatives d'actions sociales et/ou culturelles appuyées sur la participation des habitants de la vallée

#### CONTEXTE :

- Depuis 2008, Le SPM a fait le choix de renforcer son action dans le domaine culturel grâce à la création:
  - d'une Vice-Présidence à la culture, aux grands événements et à la communication
  - d'un poste de coordonnateur culture et patrimoine. Aujourd'hui, 50% de son temps de travail est consacré à la culture.

Dans le cadre des contrats CDPRA et CTS 2005-2010, plusieurs actions culturelles ont été réalisées en lien avec la Commission culture du CLD :

Le soutien à 8 manifestations culturelles de la vallée choisies pour 5 ans, dans le cadre du « Label culture Maurienne » (bénéficiaires : collectivités territoriales et associations)

La création et l'animation d'un réseau des sites muséographiques Maurienne, ainsi que le soutien de certaines de leurs actions culturelles (bénéficiaire : SPM) (cf fiche 3.3)

De 2009 à 2011, deux études ont été menées par des prestataires afin d'évaluer et de nourrir le projet culturel de territoire de la Maurienne. Croisées avec les travaux de la commission culture du CLD, leurs conclusions ont permis de dégager les grands axes d'intervention nécessaires au développement et à la qualification de l'offre culturelle :

Engager une réflexion sur les modalités de soutien du SPM aux projets de diffusions et notamment sur les critères d'éligibilité des projets,

Soutenir une manifestation biennale récurrente d'envergure vallée dans le sillage du 150<sup>ème</sup> anniversaire du rattachement de la Savoie à la France.

Développer la communication culturelle grâce à la création d'une lettre d'information Culture et patrimoine Maurienne.

Soutenir la mise en réseau des acteurs et la coordination des initiatives culturelles insuffisantes sur le territoire.

- Au niveau du département, le contexte culturel est défini par deux documents de planification :
  - Le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques de la Savoie<sup>13</sup> retenant trois thématiques principales pour les enseignements artistiques et les Ecoles d'art :
  - La **structuration territoriale** de l'offre artistique et culturelle,
  - L'**élargissement des publics** dans et hors les murs des structures d'enseignement spécialisé,
  - La **consolidation de l'emploi** culturel et artistique.

Le Schéma étant entré dans sa phase de mise en œuvre effective, les structures d'enseignement artistique, épines dorsales du schéma, doivent à présent, réorienter leurs projets et actions dans le sens de ces préconisations.

<sup>13</sup> Concernant les enseignements artistiques, l'article 101 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales oblige les départements à ce doter d'un schéma. Voter par l'assemblée départementale de Savoie le **3 décembre 2007**

- Le Plan de développement de la lecture publique, concernant la lecture publique pour la période 2008-2012. À travers ce plan, l'Assemblée des pays de Savoie souhaite favoriser le maintien des différentes populations sur les territoires, en développant leur attractivité culturelle, grâce à des bibliothèques de qualité sur tous les territoires, pour tous les publics, ouvertes à tous les arts et qui soient des outils d'éducation permanente en proximité.

#### DESCRIPTION :

### A. Soutien aux projets de diffusion culturelle

Le SPM lance un appel à projets tous les 2 ans avec conventionnement biennal (pour les manifestations récurrentes) et règlement d'attribution précis. Le comité de pilotage des contrats, sur avis de la Commission Culture du CLD et en accord avec la Région, filtre les projets à la lumière des critères définis conjointement dans le règlement d'attribution. Une attention particulière sera portée à l'intégration d'indicateurs climat-énergie dans le règlement d'attribution.

Le SPM mobilise 0,10 ETP sur cette mission.

#### ↳ Critères obligatoires (extrait du règlement d'attribution)

- Présence d'une démarche de médiation (résidence d'artistes, ateliers de pratique, rencontres artistes / publics, propos d'avant-spectacle, guidage d'expositions, école du spectateur...)
- Pour les événements se déroulant hors période scolaire, présence d'au moins un temps fort entre septembre et juin, distinct de l'événement en lui-même, donnant lieu à des activités de médiation (voir ci-dessus)
- Présence de partenariats avérés avec les acteurs culturels ou éducatifs locaux
- Rayonnement du projet a minima cantonal

#### ↳ Critères d'aide à l'évaluation des projets (par ordre d'importance) (extrait du règlement d'attribution)

- Niveau de professionnalisme des artistes ou intervenants
- Niveau de partenariat avec des acteurs touristiques locaux
- Niveau d'implication de la population locale
- Niveau d'émergence (favorisation des projets nouveaux et des disciplines et esthétiques artistiques peu représentées dans la vallée)
- Niveau d'investissement de lieux inhabituels pour des projets culturels
- Niveau d'inscription dans des logiques de développement durable (covoiturage)
- Niveau de fréquentation et couverture médiatique

#### - Compléments

- Veiller à la représentation du maximum de disciplines et d'esthétiques
- Ouvrir l'appel à projets aux lieux de diffusion fixes (théâtres, médiathèques...)
- Ouvrir l'appel à projets à des projets ponctuels comme à des projets récurrents

#### ↳ Bénéficiaires :

Collectivités territoriales, associations, fondations.

#### ↳ Dépenses subventionnables :

Dépenses liée à l'organisation et la communication, l'ingénierie nécessaire à ces manifestations  
Taux CDDRA : 22.5%

### **B. Soutien à une manifestation culturelle biennale d'envergure vallée**

Le SPM lance un marché tous les 2 ans avec conventionnement pour 2 ans. Le Comité Syndical du SPM, sur avis de la Commission Culture du CLD et en accord avec la Région, choisit la structure retenue.

Le SPM mobilise 0,10 ETP sur cette mission.

#### ↳ Eléments du cahier des charges (par ordre d'importance, extrait du règlement d'attribution)

Projet aboutissant à une création artistique originale et spécifique à l'événement.

Caractère participatif du projet : implication des habitants des 6 cantons de la vallée dans l'élaboration du projet et dans la forme finale de la manifestation (via les structures culturelles ou éducatives, ou en direct)

Appui du projet sur une équipe artistique professionnelle reconnue pour la qualité de son travail et sa capacité à gérer des projets participatifs.

Audience attendue a minima départementale.

Pertinence du plan de communication et appui sur les acteurs touristiques locaux.

Niveau d'inscription dans des logiques de développement durable

#### - Compléments

Veiller à la rotation géographique de la manifestation finale (tous les 2 ans)

Cette manifestation peut intégrer des disciplines et esthétiques artistiques variées

#### ↳ Bénéficiaires

Collectivités territoriales, associations, fondations.

#### ↳ Dépenses subventionnables

Dépenses liée à l'organisation et la communication, l'ingénierie nécessaire à ces manifestations

Taux CDDRA : 27%

Taux SPM : 27%

### **C. Pour mémoire, diffusion de l'information culturelle sur la vallée**

Via le coordonnateur culture, le SPM mobilise 0,20 ETP sur l'ensemble de ces missions :

- Publication d'une lettre d'information / agenda culture et patrimoine trimestrielle Maurienne, au format web
- Collecte des informations (via sites maurienne-tourisme.com, maurienne.fr, mais aussi autres canaux d'information) et articles éventuels
- Gestion de la liste de diffusion et diffusion effective
- Création graphique par un prestataire extérieur, puis rafraîchissement tous les ans
- Maquettage et remise à jour assurés en interne tout au long de l'année

Dans ce cadre, le SPM doit acquérir une suite de logiciels appropriés pour la remise à jour trimestrielle du contenu de la lettre d'information, assurée en interne.

#### D. Poste du coordonnateur culture

La fiche de poste se compose comme suit :

- **0,10 ETP** sur l'accompagnement du dispositif A décrit ci-dessus (soutien aux projets de diffusion culturelle): définition des règlements d'attribution, lancement appels à projets, réception, instruction des dossiers et accompagnement des porteurs de projets.

- **0,10 ETP** sur l'accompagnement du dispositif B décrit ci-dessus (soutien à une manifestation culturelle biennale d'envergure vallée) : élaboration du cahier des charges, lancement du marché, réception, instruction des dossiers et accompagnement des porteurs de projets.

- **0,10 ETP** sur la diffusion de l'information culturelle de la vallée (cf dispositif C décrit ci-dessus)

- **0,50 ETP** sur l'animation d'un réseau d'acteurs culturels et l'activation d'initiatives pour le développement culturel de la vallée, en lien étroit avec : DIAPASON 73 dans le cadre du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques ; SAVOIE BIBLIO pour tout ce qui concerne la lecture publique.

Cette partie de la mission se décompose comme suit :

- Animation par le coordonnateur culture de la Sous-commission culture du Conseil Local de Développement (Conseil culturel de territoire)

Le Conseil Culturel de Territoire a une fonction consultative sur les appels à projets diffusion. Il est également une plateforme de montage de projets collaboratifs des acteurs culturels Maurienne. Sa représentativité est améliorée (lecture publique, arts visuels, patrimoine et arts vivants). L'accent est mis sur les secteurs de la lecture publique et des écoles d'arts, définis comme prioritaires.

Via le coordonnateur culture, le SPM apporte un soutien administratif et technique aux projets collaboratifs montés dans le cadre du Conseil Culturel de Territoire.

Parmi ses membres, le Conseil Culturel de Territoire élit chaque année 7 représentants qui siègent au Conseil Culturel Départemental, organe consultatif de DIAPASON 73.

- Participation du coordonnateur culture aux réseaux départementaux, régionaux et transfrontaliers :

DIAPASON 73 (Conseil Culturel Départemental), concertation départementale musiques actuelles, SAVOIE BIBLIO...

- Veille équilibre culturel territorial – Activation d'initiatives

Secteurs prioritaires : lecture publique notamment pour l'intégration de la problématique numérique et la professionnalisation des équipes (en lien avec Savoie Biblio), plan pour l'éducation artistique (en lien avec DIAPASON 73 et Inspection d'Académie), écoles d'arts (en lien avec DIAPASON 73).

- Mise en œuvre et suivi des actions PIT SITES PHARES (réseau transfrontalier)

Jusqu'en août 2012 (conception, mise en œuvre des actions, réunions transfrontalières, évaluation des actions, déclarations de dépenses)

#### ↳ Bénéficiaires

Syndicat du Pays de Maurienne

#### ↳ Dépenses subventionnables

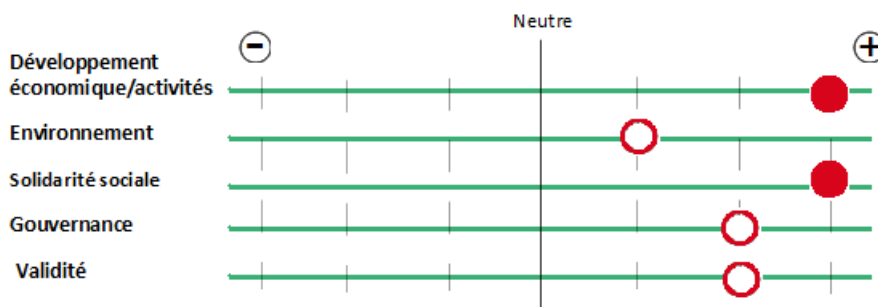
Taux CDDRA : 30%

Taux CTS : 50%

DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)

L'objectif principal de cette action est d'asseoir l'attractivité résidentielle de la Maurienne et donc son développement économique, en offrant un accès à la culture satisfaisant et équilibré à l'ensemble de ses habitants. Le critère d'inscription dans une logique de développement durable, présent dans les appels à projet diffusion, prend en compte la thématique environnementale.



- Lien avec les autres fiches

Cette fiche action est étroitement liée et partage les objectifs de la fiche action N°4.5.2 Soutenir la création et la rénovation des équipements culturels.

- Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire

Le chapitre Animation territoriale – réseaux d'acteurs culturels devra être mené en étroite collaboration avec DIAPASON73 et Savoie Biblio dans le cadre de la mise en œuvre des schémas et plans dont ils ont la charge.

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
A. Soutien aux projets de diffusion	Fonctionnement pour les projets de diffusions culturels	1 200 000 €	800 000 €	/
B. Soutien à une manifestation biennale d'envergure vallée	Fonctionnement lié à l'organisation de l'événement culturel vallée	450 000 €	375 000 €	/
D. Poste Coordonnateur culture	0.7 ETP, frais de communication.	265 000 €	265 000 €	265 000 €
Total (I)				
Total (F)		1 915 000 €	1 440 000 €	265 000 €
<b>Total (I+F)</b>		<b>1 915 000 €</b>	<b>1 440 000 €</b>	<b>265 000 €</b>

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA A.	800 00 €	22.5%	180 000 €	F
Subvention RRA B.	375 000 €	27%	100 000 €	F
Subvention RRA D.	265 000 €	30%	80 000 €	F
Subvention CG 73 D.	265 000 €	21%	55 000 €	F
Subvention SPM B.	450 000 €	27%	120 000 €	F
<b>Total subventions</b>			<b>535 000 €</b>	<b>F</b>
Auto-financement A.	1 200 000 €	85%	1 020 000 €*	F
Auto-financement B.	450 000 €	46%	230 000 €*	F
Auto-financement D. (SPM)	265 000 €	20%	132 500 €	F
<b>Total recettes</b>			<b>1 915 000 €</b>	<b>F</b>

\*Cette somme comprend l'auto-financement apporté par le ou les porteurs de projets, ainsi que d'autres apports dont la part et la provenance sont non quantifiables à ce jour (subventions publiques, mécénat ou sponsoring...)

Pour mémoire, le SPM mobilise pour la diffusion de l'information culturelle sur la vallée 2 700 € pour l'acquisition de la suite de logiciels nécessaire et 4 500 € pour la création graphique et le rafraîchissement de la lettre d'information. Une partie de ces dépenses (4 000 €) est prise en charge dans le cadre du PIT des Hautes Vallées (programme ALCOTRA).

■ RESPONSABLE DU PROJET :

Ludivine MOULARD  
 Coordonnatrice culture  
 Syndicat du Pays de Maurienne  
 Le CAR - avenue d'Italie - BP 82 -  
 73303 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex  
 Tél : 04.79.64.12.48 [culture.patrimoine@maurienne.fr](mailto:culture.patrimoine@maurienne.fr)

▪ **PARTENAIRE :**

Collectivités territoriales, acteurs culturels de la vallée ou hors Maurienne, Savoie Biblio, DIAPASON73

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

CDDRA : 2012-2017

CTS3G 2014-2019

▪ **EVALUATION, SUIVI :**

	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
A.	- Nombre de projets de diffusion culturelle soutenus	- Nombre d'activités de médiation initiées grâce aux nouveaux critères de soutien - Nombre de nouveaux partenariats initiés grâce aux nouveaux critères de soutien - Niveau de participation de la population locale (en tant que public ou acteurs)
B.	- Nombre de manifestations culturelles biennales d'envergure vallée soutenues	- Niveau de participation de la population locale (en tant que public ou acteurs) - Niveau d'intégration du projet par les acteurs culturels de la vallée
C.	- Nombre de lettres d'information réalisées et diffusées	- Evolution de la fréquentation des événements culturels de la vallée - Evolution du nombre de contacts de la liste de diffusion mail
D.	- Nombre de réunions animées dans le cadre du CLD	- Représentativité du Conseil Culturel de Territoire - Nombre de projets collaboratifs initiés et menés à terme - Nombre d'initiatives de développement culturel déclenchées auprès des décideurs de la vallée

Fiche action 4.4.2 :	Soutenir les manifestations d'action sociale (pour mémoire)
Dispositif	CTS
Orientation 4 :	<b>RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET PROPOSER A TOUS LES HABITANTS DES SERVICES DE QUALITE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTE</b>
Objectif 4.4	<b>Encourager les initiatives d'actions sociales et ou culturelles, appuyées sur la participation des habitants.</b>

#### CONTEXTE :

Le 150ème anniversaire du rattachement de la Savoie à la France a montré qu'une dynamique locale et citoyenne existe et que de beaux projets, basés sur la participation des habitants, peuvent voir le jour. Cette expérience a permis de mettre l'objectif de Médiation avec la population locale au centre des projets culturels.

La Maurienne doit pouvoir offrir à ses habitants, mais aussi aux gens de passage, une qualité de vie reposant sur la qualité du lien social, particulièrement important dans la vallée pour l'intégration de nouvelles populations.

Deux ACA du territoire ont été récemment labellisées « Centre social », signe de leur engagement et de leur dynamisme sur les questions d'action sociale, et deviennent des partenaires importants pour faire émerger les initiatives locales d'actions sociales. Dans un contexte de crise économique, il semble important de soutenir les services aux familles et les actions solidaires. Le REAAP<sup>14</sup> compte 8 adhérents et soutient 9 actions en Maurienne. L'appui aux parents est une question qui se développe sur le territoire, au sein des ACA, des collectivités locales, des relais d'assistantes maternelles. Les différents acteurs de la vallée dans le domaine de la parentalité ont mené des réflexions communes pour la coordination de l'information et des actions sur le territoire. De ces rencontres sont nés un collectif inter cantonal et un projet commun.

#### DESCRIPTIF :

Le Pays de Maurienne a la volonté d'encourager des manifestations d'actions sociales sur l'aide à la parentalité, basées sur la participation des habitants. Il convient d'encourager le partenariat fort déjà existant entre les différentes structures de la Maurienne et de soutenir un projet à l'échelle de la vallée.

Des conférences, des débats, des expositions, des espaces d'information, des animations, permettront d'aborder quatre thématiques du lien parent-enfant : les modes de gardes, la santé et le bien être, l'éducation et les loisirs. Le développement durable sera également abordé permettant une sensibilisation des familles aux gestes simples.

Des actions communes seront proposées, complétées par des actions spécifiques à chaque canton.

#### CRITERES D'ATTRIBUTION / DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

Des frais de fonctionnement liés aux conférences, expositions et espaces d'information seront soutenus, de manière dégressive avec un taux moyen de 40 %. Les manifestations devront se dérouler sur plusieurs cantons de la vallée.

#### BENEFICIAIRES :

ACA, collectivités territoriales

#### DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION

<sup>14</sup> Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)



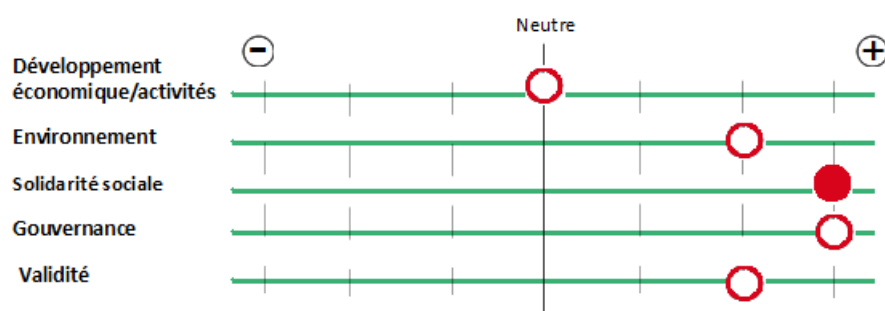
- **Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)**

Economie : Cette action participe à l'attractivité de la vallée en proposant d'une part des animations et un renforcement de la notoriété du territoire et d'autre part une offre de services répondant au besoin des familles actuelles.

Environnement : Ces manifestations, au delà de la charte d'éco-festival, proposeront des animations pour sensibiliser les familles aux gestes du développement durable.

Social : L'objectif de ces manifestations est d'offrir sur l'ensemble des cantons, des lieux de rencontres et d'échanges, des débats et des conférences autour des questions liées à la parentalité. Le renforcement du lien social est un objectif fort de ce projet

Gouvernance : Le projet devra avoir une dimension vallée, avec un chef de fil responsable de la coordination, des actions communes, de la mutualisation de moyens (notamment pour la communication). Le projet comprendra l'ensemble des partenaires et acteurs lié à la parentalité (Collectivités, les ACA, le REEAP, REAM...).



- **Lien avec les autres fiches**

Ces projets sont en lien avec les manifestations culturelles car ils participent ensemble au renforcement du lien social. Ils apportent en compléments des places de gardes et des relais d'écoutes, des réponses et des conseils aux parents.

- **Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire**

Ce projet est en lien avec le réseau REAAP.

▪ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total	Dépenses éligibles CG 73
Manifestation	Frais d'organisation, de coordination et de communication pour la réalisation d'événements d'aide aux parents.	100 000 €	100 000 €
<b>Total (I)</b>			
<b>Total (F)</b>		100 000 €	100 000 €
<b>Total (I+F)</b>		<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention CG 73	100 000 €	50 %	50 000€	F
<b>Total subventions</b>			<b>50 000 €</b>	F
Auto financement	100 000 €	50 %	50 000 €	F
<b>Total des recettes</b>			<b>100 000 €</b>	F

▪ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Julie Raux, Syndicat du Pays de Maurienne  
Centres d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie  
73 300 Saint-Jean-de-Maurienne  
Tel : 04 79 64 12 48 – contrat.pays@maurienne.fr

▪ **PARTENAIRES :**

REAAP, Collectivités territoriales,

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

CTS 3G 2014-2019

▪ **EVALUATION, SUIVI :**

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de conférences</li> <li>- Nombre d'expositions</li> <li>- Nombre de stands</li> <li>- Nombre d'actions communes</li> <li>- Nombre d'actions spécifiques</li> <li>- Nombre d'intervenants/</li> <li>- Nombre de participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre de participants par canton aux conférences /an</li> <li>- Evolution du nombre de présents et ou participants total / par canton /an</li> </ul>

Fiche action 4.5.1 :	Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs (pour mémoire)
Dispositif	CTS
Orientation 4 :	<b>RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET PROPOSER A TOUS LES HABITANTS DES SERVICES DE QUALITE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTE</b>
Objectif 4.5	<b>Soutenir les pratiques culturelles et sportives diversifiées, concernant en priorité les jeunes.</b>

#### ■ CONTEXTE :

La Maurienne dispose de nombreux équipements sportifs en lien avec le développement d'une activité touristique importante sur le territoire (cf carte annexe). Ceux-ci sont tout autant indispensables au développement d'un cadre de vie de qualité qu'au développement de l'activité touristique, notamment estivale. L'objectif est de proposer des équipements sportifs diversifiés. Le RES<sup>15</sup> permet de visualiser quels sont les types d'équipements déjà présents sur le territoire.

#### ■ DESCRIPTIF :

L'objectif est de soutenir l'investissement des communes sur leurs équipements sportifs. Il peut s'agir de rénovation lourde, de l'extension ou de la construction d'équipement. Les équipements à vocation touristique ne seront pas aidés.

Les équipements prioritaires seront définis par :

- La présence d'une association sportive développant des activités en lien avec cet équipement.
- L'absence d'équipement similaire sur l'EPCI
- Le dépôt d'un dossier pour une demande de subvention au CNDS

#### ■ CRITERES D'ELIGIBILITES ET DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

Les projets devront proposer une ouverture sur les 4 saisons.

Pour être éligibles les projets devront soit :

- Etre portés par l'EPCI si celui-ci dispose de la compétence
- Si l'EPCI n'est pas compétent dans ce domaine, il devra avoir été désigné comme équipement prioritaire de l'EPCI et seul cet équipement sera soutenu par les contrats.

#### ➤ Ne seront pas soutenues ici (car éligibles au FDEC) les dépenses d'investissement concernant :

- la construction, l'extension et la restructuration des :
  - équipements utilisés par des collégiens de type gymnase, salle sportive, piste d'athlétisme et plateaux EPS
  - structures multisports
  - des plateaux EPS
  - les vestiaires et les tribunes
  - les tennis de plein air
- le maintien en état et en mise en conformité des :
  - bâtiments sportifs non utilisés par des scolaires du type boulodrome, tennis couvert, gymnase.
  - espaces sportifs de plein air

<sup>15</sup> Recensement des Equipements Sportifs : [http://www.res.extranet.sports.gouv.fr/Rech\\_Equipement.aspx](http://www.res.extranet.sports.gouv.fr/Rech_Equipement.aspx)

- structures multisports
- plateaux EPS
- vestiaires et tribunes
- tennis de plein air

▪ **BENEFICIAIRES :**

Collectivité territoriale, Associations sportives

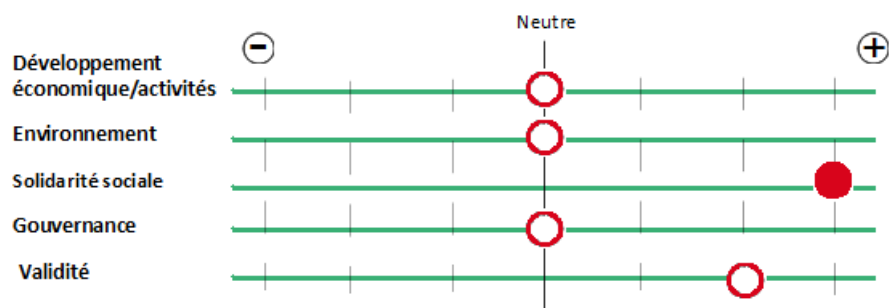
- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*

L'objectif principal de cette action est d'asseoir l'attractivité résidentielle de la Maurienne et donc son développement économique, en offrant un accès au sport à tous. Des équipements de qualités servent fréquemment lors de compétitions par exemple de vitrine pour le territoire.

Ces créations ou rénovations devront répondre aux critères environnementaux définis pour les bâtiments (Cf. Fiche action 5.1)

Le lien social est renforcés par ce type d'équipement qui permettent de soutenir des pratiques sportives individuelles, des associations sportives, des manifestations de types compétition qui joue un grand rôle dans la cohésion sociale.

La validité des projets doit être garantie par le caractère intercommunal recherché dans ce type d'équipement



■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature		
Equipements sportifs	Aide à l'investissement pour la création et la rénovation des équipements sportifs	625 000 €	625 000 €
<b>Total (I)</b>		625 000 €	625 000 €
Total (F)			
<b>Total (I+F)</b>		<b>625 000 €</b>	<b>625 000 €</b>

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention CG 73	625 000 €	40 %	250 000 €	I
<b>Total subventions</b>			<b>250 000 €</b>	I
Auto financement	625 000 €	60 %	375 000 €	I
<b>Total des recettes</b>			<b>625 000 €</b>	I

■ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Julie Raux, Syndicat du Pays de Maurienne  
Centres d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie  
73 300 Saint-Jean-de-Maurienne  
Tel : 04 79 64 12 48 – contrat.pays@maurienne.fr

■ **PARTENAIRES :**

Collectivités territoriales, associations sportives

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

CTS 3G : 2014-2019

Fiche action 4.5.2 :	Soutenir la création et la rénovation des équipements culturels
Dispositif	CDDRA - CTS
Orientation 4 :	<b>Renforcer le lien social et proposer à tous les habitants des services de qualité avec une attention particulière pour les publics en difficulté</b>
Objectif 4.5	Soutenir les pratiques culturelles et sportives diversifiées, concernant en priorité les jeunes.

#### CONTEXTE :

Les équipements culturels de Maurienne sont principalement des lieux de diffusion culturelle (salles de spectacle, cinémas), des écoles de musique / écoles d'arts, des lieux de lecture publique, et des cinémas :

- La vallée compte 2 salles de spectacles proposant une programmation à l'année : le « Théâtre Gérard Philippe » de Saint Jean de Maurienne et l'espace culturel « Le Savoie » à Saint Michel de Maurienne. Cependant, d'autres salles<sup>16</sup> sont en capacité d'accueillir des spectacles de type professionnel (avec un complément technique) ce qu'elles font dans le cadre de l'opération *Chemins d'artistes*<sup>17</sup> où l'Espace Malraux – Scène nationale de Chambéry a recours à ces équipements. Une demande de soutien pour la rénovation du Théâtre Gérard Philippe de Saint Jean de Maurienne sera présentée dans cadre du Contrat de centralité (CG73).
- La Maurienne est relativement bien dotée en termes de salles de cinéma, aussi bien en fond de vallée qu'en altitude grâce à un réseau important de salles saisonnières situées dans les stations de montagne. La communauté de communes « Porte de Maurienne » fait cependant exception.
- Six écoles de musique territoriales et une école de musique associative sont présentes sur le territoire. Le canton de Lanslebourg en est dépourvu. En 2007, l'Assemblée Départementale a voté le Schéma Départemental de développement des enseignements artistiques de la Savoie. L'intégration de ces orientations par les écoles de la vallée est aujourd'hui contrastée.
- Un Plan de développement pour la lecture publique pour la période 2008-2012 a été adopté par l'Assemblée des pays de Savoie le 15 décembre 2007. Le réseau de lecture publique de Maurienne est dense, avec plus de 45 structures. L'« Etude de définition pour un projet culturel de territoire en Maurienne », commanditée par le Syndicat du Pays de Maurienne a montré que l'intégration de la problématique du numérique dans ces structures était inégale. La dynamique de réseau et de mutualisation des ressources documentaires est faible et le secteur peu professionnalisé, aux dépend de la qualité de service rendue aux usagers.
- D'ici 2015, tous les cinémas qui souhaitent continuer leur activité devront avoir négocié leur transition numérique. La Maurienne présente une spécificité avec plusieurs cinémas de station, donc saisonniers, qui aujourd'hui ne sont pas éligibles aux aides de la Région et du CNC pour la transition numérique.

Les contrats CDPRA et CTS 2005/2010, ont permis d'améliorer la répartition et la qualité des équipements culturels de la vallée à travers leur soutien aux projets suivants :

- l'Auditorium / Centre de congrès de Lanslebourg (CTS),
- la Médiathèque de Saint Jean de Maurienne (CDPRA+CTS),
- l'Auditorium / Salle de répétition d'orchestre du Centre Louis Armand de Saint Jean de Maurienne (CTS),

<sup>16</sup> (Auditorium / Centre de congrès de Lanslebourg, Salle des Fêtes de Modane, Salle des Chaudannes à Saint Jean de Maurienne, Salle Belledonne à Saint Rémy de Maurienne...)

<sup>17</sup> spectacles en décentralisation programmés en partenariat avec LE DOME Théâtre d'Albertville

- la rénovation de la salle de spectacles de Modane (CTS).

#### ■ DESCRIPTIF :

Les projets de création ou de rénovation, agrandissement, d'équipements culturels (travaux de bâtiments) pourront être subventionnés. A titre d'exemple, le traitement acoustique ou l'insonorisation de locaux pourront être pris en compte. Les écoles d'arts seront prioritaires ; cependant, tous les types d'équipement pourront être aidés indifféremment de leur catégorie, il n'y a pas de répartition entre types d'équipement.

#### ■ CRITERES D'ELIGIBILITE / DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

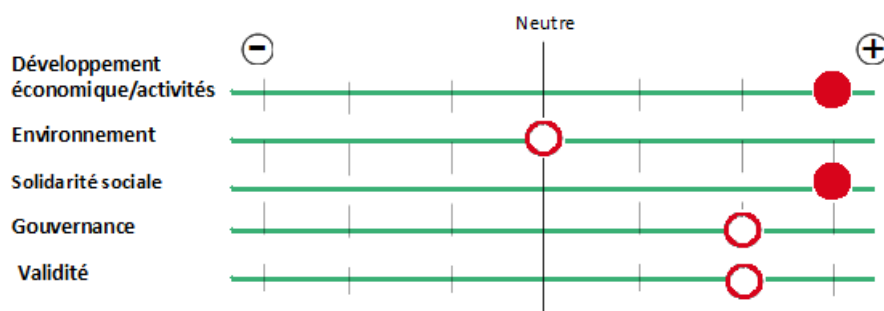
Le comité de pilotage, sur avis de la Commission Culture du CLD et en accord avec la Région et le Département définiront conjointement le règlement d'attribution. Une attention particulière sera portée à l'intégration d'indicateurs climat-énergie dans le règlement d'attribution.

- de manière générale :
  - portage par un EPCI si compétence adéquate, portage communale ou associatif si projet reconnu d'intérêt communautaire par l'EPCI
  - opportunité de synergies offertes par l'équipement
  - mission d'intérêt général et de service public
  - pour les créations d'équipements, absence d'équipements similaires sur le canton
- lieux de diffusion culturelle :
  - présence d'une politique de programmation culturelle
  - présence de partenariats extérieurs (à titre d'exemple, accueil des décentralisations de l'Espace Malraux)
  - présence de liens avec les acteurs éducatifs et culturels de la vallée
- écoles d'arts :
  - ouverture aux différentes disciplines et esthétiques et aux différents publics
  - intégration du Schéma Départemental de développement des enseignements artistiques de la Savoie
- transition numérique des cinémas :
  - unique soutien à la transition numérique pour les cinémas inéligibles aux aides de la Région et aides du Centre National de la Cinématographie pour la transition numérique
  - en priorité ceux qui proposent des activités de médiation autour de leur programmation
- Prise en compte de critères climat-énergie

#### ■ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*

L'objectif principal de cette action est d'asseoir l'attractivité résidentielle de la Maurienne et donc son développement économique, en offrant un accès à la culture satisfaisant et équilibré à l'ensemble de ses habitants. Le portage des projets étant limité aux EPCI ou aux associations dans le cas exceptionnel de projets d'envergure vallée, la validité des projets est assurée : ce critère obligatoire exclut les projets de trop petite envergure et peu structurants pour le territoire.



- **Lien avec les autres fiches**

Cette fiche action est étroitement liée et partage les objectifs de la fiche action N°4.4.1 : Favoriser le développement culturel de la vallée et avec la rénovation du théâtre Gérard Philipe dans le cadre du contrat de centralité

▪ **BENEFICIAIRES :**

Collectivités locales, associations ...

▪ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total	Dépense éligibles RRA	Dépenses éligibles CG73
Création et Rénovation	Aide à l'investissement pour la création et la rénovation d'équipements culturels	2 000 000 €	1 190 000 €	1 684 500 €
<b>Total (I)</b>		2 000 000 €	1 190 000 €	1 684 000 €
<b>Total (F)</b>				
<b>Total (I+F)</b>		<b>2 000 000 €</b>	<b>1 190 000 €</b>	<b>1 684 000 €</b>

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention CG 73	1 684 000 €	20 %	336 900 €	I
Subvention RRA	1 190 000 €	17 %	200 000 €	I
<b>Total subventions</b>			<b>536 900 €</b>	I
Auto financement	2 000 000 €	70 %	1 463 100 €	I
<b>Total des recettes</b>			<b>2 000 000 €</b>	I

▪ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Ludivine MOULARD  
 Coordonnatrice culture  
 Syndicat du Pays de Maurienne  
 Le CAR - avenue d'Italie - BP 82 -  
 73303 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex  
 Tél : 04.79.64.12.48 [culture.patrimoine@maurienne.fr](mailto:culture.patrimoine@maurienne.fr)

▪ **PARTENAIRES :**

Collectivités territoriales, acteurs culturels de la vallée ou hors Maurienne, Savoie Biblio, DIAPASON73

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

CDDRA 2012-2017  
 CTS 3G : 2014-2019



▪ EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
- Nombre d'équipements créés - Nombre d'équipements rénovés	- Nombre de cantons non pourvus étant désormais dotés d'un équipement culturel - Nombre de nouveaux usagers touchés et pourcentage d'augmentation par rapport à la situation précédente

**Orientation 4. Renforcer le lien social et proposer à tous des services de qualité**

*Orientation 5 :*  
*Renforcer*  
*la coopération intercommunale*  
*sur le territoire*



Fiche action 5.1 :	Ingénierie générale
Dispositif	CDDRA - CTS
Orientation 5 :	Renforcer la coopération intercommunale sur le territoire
Objectif 5.1	Mettre en œuvre le projet de territoire

#### CONTEXTE :

Un Pays est un territoire de projet, avec des ambitions, des orientations mais c'est aussi des moyens pour mettre œuvre ce projet, suivre les actions entreprises, négocier avec les différents acteurs du développement. Le Pays est également un moyen de favoriser le renforcement de la coopération intercommunale et l'organisation des relations inter territoriales, la recherche d'une cohérence à l'échelle d'un bassin de vie.

Il s'agit à partir des priorités fixées sur 6 ans dans le projet de territoire du Pays de Maurienne de mettre en œuvre son programme opérationnel à travers le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes et le Contrat Territorial de la Savoie.

Le Syndicat du Pays de Maurienne a porté de longue date les projets de territoire (CGD 1996-2001, CDPRA 2004- 2010). La nouvelle génération des contrats (CDDRA-CTS 2012-2017) s'inscrit dans la continuité des précédents programmes. Pour en assurer la mise en oeuvre, une animation est nécessaire.

#### DESCRIPTIF.

L'animation pendant la période d'exécution des contrats permettra plus particulièrement de :

- Développer le projet de territoire et favoriser son appropriation par les populations locales par :
  - La concertation avec les acteurs locaux : élus, socioprofessionnels, associations...
  - La réalisation des bilans intermédiaires et des avenants, suivis de l'évaluation des contrats et des diagnostics
  - L'organisation de la communication autour du projet de territoire, information.
  - La participation aux différentes démarches territoriales (Comité des contrats de stations durables, réunion des partenaires.)
- Mettre en œuvre et suivre les procédures CDDRA-CTS,
  - Gestion et suivi du programme d'actions CDDRA-CTS (suivi des dossiers, préparation des Comités de Pilotage, réflexions stratégiques, calendrier...)
  - Lien avec les partenaires techniques : Région et CG 73,
  - Préparation des actions portées par le SPM
  - Soutien aux porteurs de projets pour la mobilisation des crédits inscrits au CDDRA-CTS, aide au montage de dossiers de demande de subvention
- Coordonner les différentes approches thématiques à l'échelle de la vallée (tourisme, agriculture (PSADER), culture, cyclo..)
  - Coordination, relais d'information avec l'équipe travaillant sur les différentes thématiques des contrats.
  - Soutien administratif de l'équipe pour le montage de dossiers, la gestion, et le suivi des procédures.

- Gestion administrative et financière,
- Développer la démarche participative à travers le CLD.
  - Soutien au fonctionnement du Conseil Local de Développement.
  - Interface avec le CLD et suivi de la concertation,
- Il aura également pour rôle de suivre la mise en œuvre de la démarche de développement durable et l'approche climat inhérente aux contrats. Il conviendra de :
  - Sensibiliser les maîtres d'ouvrages et les prescripteurs en contact avec la population et /ou les entreprises (ACA, Maurienne Expansion, MLJ) à la prise en compte des enjeux climatiques de chaque porteur de projet.
  - Veiller à la prise en compte de l'approche climat-énergie dans les différents règlements d'attribution (voir le type de critères en pièce jointe) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire et de rationaliser les consommations d'énergie.

#### ▪ BENEFCIAIRE :

Syndicat du Pays de Maurienne

#### ▪ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION

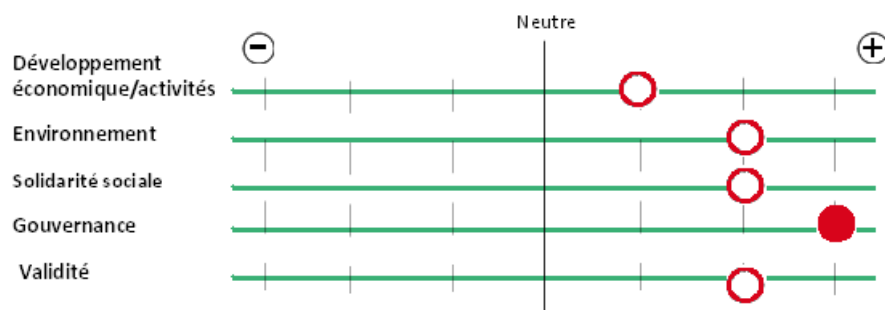
- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*

Economie : Le renforcement de la coopération territoriale doit permettre de rendre le territoire attractif

Environnement : L'animateur sera garant de la mise en œuvre et du respect des indicateurs climats.

Social : il aura plus particulièrement en charge la mise en œuvre des fiches services des contrats. Il participe à la diffusion et l'appropriation du projet de territoire. Il favorise la démocratie participative par sa participation au dynamisme du CLD

Gouvernance : Il organise et anime le CLD, les comités de pilotage des contrats en cherchant une participation représentative de l'ensemble du territoire.



- *Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire*

L'animateur a pour rôle de suivre l'ensemble des projets du territoire pour s'assurer de leur cohérence et complémentarité avec le projet de territoire et sa traduction en termes de contrat de développement.

## PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Nature	Montant total	Dépense éligibles RRA	Dépenses éligibles CG73
Animation générale	0.8 ETP	217 340 €	217 340 €	Non défini €
Total (I)				
Total (F)		217 340 €	217 340 €	
<b>Total (I+F)</b>		<b>217 340 €</b>	<b>217 340 €</b>	

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention CG 73			300 000 €	F
Subvention RRA	217 340 €	70 %	151 000 €	F
<b>Total subventions</b>			<b>451 000 €</b>	F
Auto financement				F
<b>Total des recettes</b>				F

## RESPONSABLE DU PROJET :

Julie Raux, Syndicat du Pays de Maurienne  
Centres d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie

73 300 Saint-Jean-de-Maurienne  
Tel : 04 79 64 12 48 – contrat.pays@maurienne.fr

## PARTENAIRES :

Collectivités territoriales, associations, Privés, Conseil régional, Conseil Général, CLD ...

## CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

CDDRA 2012-2017  
CTS 3G 2014-2019